

PIC

Protection Individuelle & Collective

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

N° 149 - NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2024 - 26 € - WWW.PIC-MAGAZINE.FR



AVEC
CE NUMÉRO,
**LE GUIDE
D'ACHAT
2025!**

Focus
Sneakers et
chaussures
basses

**Équipements
de sécurité**
Choisissez
des chaussures
qui accrochent !

**Prévention
des risques**
Vibrations
Réduire
l'exposition est
possible !

**Solutions
métiers**
Magasiniers
Des risques
partout !

**RIEN N'A CHANGÉ
ET ÇA CHANGE
TOUT.**

Éco-Conception
Fabriqué à partir de 52%
de polycarbonate recyclé,
notre nouveau modèle TRYON
garantit un impact environnemental
réduit sans compromis sur la protection.

**Protection
et Confort
Ultimes**
Le design léger et enveloppant
avec des branches Flex160°
co-injectées et un pont de nez
antiglisse assure un ajustement
parfait et confortable.

bolle
SAFETY

PROTECTION OCULAIRE DE CONFIANCE ET CONFORT INÉGALÉ DÉSORMAIS ÉCO-CONÇUS



HUSTLER

70%
de matériaux recyclés

RÉDUISANT L'EMPREINTE CARBONE DE 32%.*

Et toujours

UNE PROTECTION MAXIMALE
ET UNE CLARTÉ OPTIMALE

LARGE SÉLECTION DE VERRES :



TRYON

52%
de matériaux recyclés

RÉDUISANT L'EMPREINTE CARBONE DE 30%.*

Et toujours

UN CONFORT AMÉLIORÉ
ET UNE VISION PARFAITE

LARGE SÉLECTION DE VERRES :



NOS MEILLEURES VENTES DÉSORMAIS ÉCO-CONÇUES

Dans le cadre de notre plan stratégique RSE, nous nous sommes fixés pour objectif de réduire les émissions de CO2 par produit de 35 % d'ici 2027 et de garantir que 70 % de nos nouveaux produits soient éco-conçus après 2025. Dans cette optique, nous avons décidé de transformer nos produits iconiques pour réduire leur empreinte écologique sans compromettre leurs performances. Découvrez l'avenir de la protection oculaire avec les modèles éco-conçus TRYON et HUSTLER.

**GO
GREEN**
SUSTAINABILITY PLAN

LA DURABILITÉ AU CŒUR DE NOTRE MISSION

Notre engagement envers l'environnement nous pousse à réduire continuellement notre impact. En collaborant avec des fabricants utilisant des énergies renouvelables, en créant des produits à partir de matériaux recyclés ou biosourcés, et en minimisant les déchets d'emballage, nous restons résolus dans notre quête de durabilité.

PIC

Protection
Individuelle &
Collective



LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

N° 149 - NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2024 - 26 € - WWW.PIC-MAGAZINE.FR

Interview

**CHRISTOPHE
MÉTAIS,**

responsable Prévention
Santé Sécurité groupe
Onet

Dossier spécial Expoprotection :

Les solutions numériques de prévention

2^e partie : les EPI connectés

Focus
Sneakers et
chaussures
basses

**Équipements
de sécurité**
Choisissez
des chaussures
qui accrochent !

**Prévention
des risques**
Vibrations :
réduire
l'exposition
est possible !

**Solutions
métiers**
Magasiniers...
des risques
partout !



DELTAPLUS



Notre mission est de protéger les femmes et les hommes au travail.

Pour cela, nous concevons et fabriquons des solutions complètes de protection individuelle et collective pour les professionnels du monde entier. Nous sommes présents à travers nos 46 filiales dans 30 pays à travers le monde et distribuons nos produits dans plus de 110 pays. Notre offre globale couvre les 5 grandes familles d'équipements de protection individuelle et de systèmes de protection collective, et se décline en plus de 1100 modèles, répartis en plus de 7200 références.

Nos produits sont conçus autour de trois concepts clés : la protection, le confort et le design. Chacune de nos solutions est remise en question par nos experts en recherche et développement. Cela nous permet de proposer des solutions toujours plus avancées et différenciantes. Et parce que nous fabriquons 85 % de nos produits, grâce à nos 18 sites de production dans le monde, nous sommes garants de la qualité de nos services. Grâce à notre organisation logistique globale et intégrée, nous sommes en mesure d'offrir un service de référence dans l'industrie. L'ensemble de nos 3 500 collaborateurs s'engage à satisfaire nos clients, distributeurs et utilisateurs, qui sont accompagnés au quotidien par nos équipes de spécialistes.



enjoy safety

f @ y in
www.deltaplus.eu



2 questions à

THIERRY CARLE,
directeur général
de Protecthoms

À l'heure de succéder à Marie-Pierre Marchand, quel avenir voyez-vous pour Protecthoms ?
Protecthoms est sur les bons rails et a consenti, avec le soutien du groupe Grand Comptoir, son actionnaire, d'importants investissements structurants, sans compter le projet enthousiasmant de notre futur site à Château-Gontier. J'ai à cœur de renforcer notre maillage territorial en Île-de-France et en Rhône-Alpes, et nos parts de marché avec une offre toujours plus « verte » et attractive. Et pour assurer notre développement et notre pérennité, nous investissons beaucoup dans la formation et l'accompagnement de tous nos collaborateurs, maillons forts de notre modèle centré sur le conseil aux clients. Un axe majeur de notre projet Ambition 2030.

Pouvez-vous revenir sur votre parcours professionnel ?

Je connais bien le monde de la distribution et du négoce. Avant de rejoindre Protecthoms, j'ai occupé les fonctions de directeur général chez SMT (Savoie Métal Toiture-filiale Altema) et acquis également une expertise dans les métiers des achats chez Altema, en commerce et de la gestion de réseaux de distribution et du marketing chez Chavigny ou encore Asturienne (une filiale de Saint-Gobain-Point P).

INDÉPENDANTS **Objectif 100 M€ de CA chez Protecthoms !**

Changement de direction à la tête du distributeur de Château-Gontier-sur-Mayenne : Thierry Carle a été nommé directeur général. Il remplace Marie-Pierre Marchand, arrivée en 2021.

Une page se tourne donc chez Protecthoms. « Après quatre années riches en développement, j'ai le plaisir de céder la place à Thierry Carle. Aujourd'hui, je suis sereine car nous sommes en ordre de marche pour pouvoir affronter l'avenir et poursuivre l'aventure de Protecthoms dans la distribution des EPI, souligne Marie-Pierre Marchand. Pendant les trois années durant lesquelles j'ai eu le plaisir de diriger l'entreprise, nous avons réalisé des investissements importants pour nous développer et structurer tout le back-office. Par exemple, nous avons entièrement revu notre ERP. Début 2025, nous ouvrons une plateforme Web de nouvelle génération centrée B to B et services. »

UNE FORTE DEMANDE D'EPI DE CATÉGORIE 3

La direction de Marie-Pierre Marchand a aussi été marquée par d'importants investissements en logistique. Protecthoms dispose actuellement d'un entrepôt de 7 000 m² aux capacités de stockage accrues et bientôt optimisées par la mise en place d'un WMS. L'objectif final est de passer à 12 000 m², grâce au projet de construction d'un bâtiment sur un terrain de 42 000 m². « Protecthoms s'est donné les moyens de ses ambitions, explique Thierry Carle, pour atteindre d'ici 2030 les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, contre 48,5 millions d'euros (2023). Le dernier catalogue, sorti en septembre, témoigne de notre volonté d'étoffer encore notre offre premium avec plus de produits écoresponsables et plus de services, en phase avec notre stratégie RSSEE, véritable ADN de l'entreprise. Désormais, nous collectons les EPI usagés de nos clients pour garantir le circuit de recyclage. En forte demande, le service de contrôle des EPI de catégorie 3 a été consolidé et élargi à tous les utilisateurs, même ceux qui ne commandent pas chez Protecthoms. » ■



Getty Images



DR



Getty Images

RÉSEAU

COFAQ ATTEND DE NOUVEAUX ADHÉRENTS

Le 19 septembre dernier, à Lyon, le groupe Cofaq (900 magasins en France) a réuni plus de 400 fournisseurs à l'occasion de sa Journée de partenaires. Pour le réseau, l'année 2024 a été marquée par l'accueil de 35 nouveaux adhérents depuis janvier dernier. Quinze autres magasins devraient le rejoindre d'ici la fin de l'année.

INDÉPENDANTS

LARGEOT ET COLTIN OUVRE UNE BOUTIQUE À ANGERS

Le fabricant et distributeur de vêtements de travail traditionnels, installé aux Garennes-sur-Loire, a ouvert, il y a quelques semaines, une nouvelle boutique à Angers. Sur 400 m², elle propose les gammes de grands noms du workwear : l'Allemande FHB, l'Américaine Carhartt, l'Italienne Cofra, ou les Français le Laboureur et Gâtines.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Naissance du n° 2 de la location/entretien

Le rapprochement d'Anett et du groupe Kalhyge permet la création d'un leader français à la couverture nationale importante...

La société Anett, premier acteur 100 % familial de la location-entretien de linge et de vêtements de travail, et le groupe Kalhyge ont décidé d'unir leurs forces pour donner naissance au n° 2 de la location/entretien du vêtement de travail et du linge. Avec plus de 4 000 collaborateurs, le nouveau groupe bénéficie désormais d'une couverture géographique nationale bien plus complète assurant ainsi un maillage efficace du territoire. Pour mémoire, fondée en 1935 par René et Paulette Billy, à Sainte-Radegonde, près de Thouars (79), et spécialiste reconnue de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène, la société Anett est le premier acteur familial et indépendant du secteur. De son côté, née en 1982 avec le regroupement de sept entreprises familiales indépendantes, spécialisées dans la location de linge et la blanchisserie industrielle, Kalhyge dispose aujourd'hui de plus de trente sites en France.



D. Getty Images R

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

UN DIEPPOIS ÉQUIPE LA TOUR EIFFEL

Dans son atelier de Luneray (Seine-Maritime), Maison Décalé fabrique les trenches des agents d'accueil d'un site de prestige : la tour Eiffel. La marque normande, créée par Somatico et spécialisée dans le vêtement de travail, a remporté, il y a deux ans, le marché pour habiller les agents du monument. Somatico distribue depuis 1944 des vêtements et EPI pour les sapeurs-pompiers.



Blåkläder

WORKWEAR

43 MILLIONS DE LITRES D'EAU ÉCONOMISÉS !

Le fabricant de vêtements professionnels Blåkläder affiche d'excellents résultats en matière de RSE. Ainsi, il annonce, dans son dernier rapport sur le développement durable, avoir, d'une part, économiser 43 millions de litres d'eau et, d'autre part, réduit ses émissions ayant un impact sur le climat équivalent à 353 tonnes de dioxyde de carbone.



2 questions à

STÉPHANE MAFFLI,
président de RS France

Votre catalogue contient désormais 40 000 produits, dont une part non négligeable d'EPI. Disposez-vous, dans cette offre, de MDD ?

Nous avons en effet notre MDD RS PRO, dans notre catalogue. Mais notre volonté n'est pas de la pousser. Notre objectif est d'avoir une relation totalement transparente avec nos partenaires fabricants et de mettre à leur disposition notre expertise technique, nos capacités marketing, et nos capacités logistiques pour proposer leurs solutions aux utilisateurs finaux.

Vous mettez déjà à disposition de vos partenaires, qu'ils soient fabricants ou utilisateurs finaux, d'importantes capacités de stockage. Votre logistique a-t-elle atteint une taille limite ?

Aujourd'hui, un distributeur se doit d'être fort en matière logistique. Les utilisateurs demandent de pouvoir disposer des produits dont ils ont besoin dans les délais les plus courts. Nos capacités de stockage sont déjà importantes mais nous n'allons pas en rester là. Nous voulons très rapidement être capables de mettre à disposition des utilisateurs un stock de 400 000 produits. Cela veut dire avoir la capacité de livrer plus de 30 000 lignes de commandes, versus 19 000 en moyenne à ce jour.

INDÉPENDANTS

RS France veut challenger les leaders

Renforcement de l'offre catalogue, recrutement, montée en puissance de sa force logistique... le distributeur se donne les moyens de satisfaire les clients et les fabricants sur le marché français.

Depuis qu'il attaque le marché français, le distributeur RS continue de se renforcer pour y accroître sa présence, notamment sur la famille des EPI. Comme nous le confirme Stéphane Maffli, président de RS France : « Nous avons poursuivi notre stratégie de recrutement. Notamment avec Christophe Stocki, en tant que directeur d'équipe. Nous avons aussi grandement augmenté la profondeur de nos gammes en lançant de nouveaux produits, ainsi que nos capacités de stockage. »

Résultat de tout cela : désormais le distributeur met à disposition de ses partenaires - fabricants et utilisateurs finaux - un catalogue de plusieurs milliers de produits, dont une part accrue d'EPI, et une puissance logistique de 45 millions d'euros de stocks, soit 200 000 produits stockés.

UNE ÉQUIPE DE MOUSQUETAIRES

Autre nouveauté : son équipe de mousquetaires. « Cette équipe se compose d'une dizaine de personnes, tous des professionnels expérimentés issus du monde des EPI (chaussures, vêtements professionnels, etc.), dont la mission est de travailler de manière très étroite avec les utilisateurs finaux, afin d'être force de prescription et de proposition. Nous mettons également à disposition des grands comptes un expert qui leur est entièrement dédié », ajoute Stéphane Maffli.

Pour être toujours plus efficace, RS France s'est aussi renforcé sur le digital. Ainsi, le distributeur s'est rapproché de PPE Analytics pour mettre leur outil à la disposition de ses partenaires.

« Nous sommes aujourd'hui en ordre de marche pour venir challenger les leaders de la distribution en France grâce à nos équipes dédiées, nos outils digitaux et notre logistique, nos 44 000 produits au catalogue, et bientôt 55 000. Ces investissements portent leurs fruits. Nous affichons désormais une croissance de 18 % de notre chiffre d'affaires », conclut le dirigeant de RS France. ■



3 questions à

**STÉPHANE
AUBOUEIX,**
dirigeant d'Auboueix

Comment distribuez-vous vos casques ?

Nous travaillons avec de nombreux distributeurs, principalement des spécialistes EPI, nationaux et européens. Si nous nous faisons un devoir de maintenir notre production en France, nous fournissons aussi beaucoup d'efforts pour proposer nos casques à des prix compétitifs, fabriqués à la commande et livrés dans les meilleurs délais.

Quelles nouveautés allez-vous présenter au salon Expoprotection ?

Nous invitons les visiteurs à venir découvrir sur notre stand N20, notre tout nouveau casque Vogh dédié aux marchés de l'industrie et du BTP. Outre ses atouts en matière de légèreté et d'ergonomie, il est très facilement personnalisable grâce à une vaste palette d'accessoires. Nous présenterons également un nouvel écran facial antibuée pour notre célèbre casque spécial électriciens Idra2 ainsi que le prototype du futur casque Idra3.

Êtes-vous engagés en matière de RSE ?

Nous sommes soucieux de l'environnement et de la qualité sociétale. Une partie de l'assemblage de nos produits est réalisée par des Ésat faisant travailler ainsi plus de 100 personnes. Nos casques de sécurité et leurs emballages sont 100 % recyclables.

PROTECTION DE LA TÊTE

Auboueix : le spécialiste français du casque !

Créée en 1951, la société Auboueix est désormais reconnue comme un des leaders de la fabrication des casques de sécurité, avec près d'un million de casques vendus par an.

« **C**e sont mes grands-parents qui ont créé Auboueix, il y a plus de soixante-dix ans, rappelle Stéphane Auboueix, dirigeant de l'entreprise. À l'origine, nous étions spécialisés dans la confection de vêtements de travail en PVC et la distribution d'EPI. Mais c'est 1974 qui marque un tournant puisque cette année-là nous sommes devenus fabricant de casques, avec notre premier modèle : OBX Ordo. »

Depuis, Auboueix a fait des casques de sécurité son cœur de métier. « Le succès d'Ordo et l'évolution du marché, notamment avec l'arrivée de solutions produites à l'étranger, nous ont convaincus que pour pouvoir tirer son épingle du jeu dans le monde des EPI, il fallait produire en France des produits de qualité à réelle valeur ajoutée », précise Stéphane Auboueix. Aujourd'hui, l'entreprise fabrique des casques et des accessoires de sécurité dont 30 % sont destinés à l'export.

UNE PRODUCTION 100 % FRANÇAISE

Tous les casques d'Auboueix sont fabriqués dans l'usine historique, en Normandie, depuis cinquante ans. « Une nouvelle unité de production fabriquera prochainement notre tout nouveau casque Vogh, qui sera présenté lors du prochain salon Expoprotection. Ce casque, à la fois moderne, léger, équilibré, confortable et ergonomique, est parfaitement représentatif de notre savoir-faire et de ce qui a fait la renommée d'Auboueix. Nous sommes parmi les principaux fournisseurs de la plupart des grands comptes français, notamment dans le BTP et l'industrie, qui apprécient le "Made in France", notre qualité de service, la réactivité de nos équipes et notre capacité à les accompagner dans le choix du casque le mieux adapté à leurs risques et leurs environnements », conclut Stéphane Auboueix. ■

COVERGUARD est certifié **Engagé RSE** niveau **CONFIRMÉ**



DR

EPI

NIVEAU CONFIRMÉ POUR COVERGUARD

Coverguard a décroché le label Engagé RSE, niveau confirmé, délivré par Afnor Certification, et qui évalue les performances des entreprises selon la norme internationale ISO 26000. Coverguard devient ainsi le 1^{er} acteur des EPI à atteindre ce niveau pour son engagement en faveur du développement durable, de l'éthique et de la responsabilité sociale.



LOGICIELS

BLACKLINE SAFETY MASÉ

Le spécialiste des technologies de sécurité connectée a obtenu la certification Mase. Comme le souligne Cody Slater, PDG et président de Blackline Safety, « cette certification reflète notre vision à long terme de créer un lieu de travail plus sûr et plus durable pour nos clients, partenaires et employés. »



DR

LOGICIELS

BELLE ANNÉE 2024 POUR PPE ANALYTICS

« Dans un secteur où la gestion de la donnée produits se complexifie, notre mission est d'apporter une bouffée d'air frais dans la saisie et la diffusion de la donnée produits. En 2024, PPE analytics a connu une grosse accélération sur l'ensemble de son offre (PIM & Datapool) », explique Matthieu Dumel, directeur général associé. Cette année,

les fonctionnalités du PIM Deck visent à toujours plus de simplicité dans l'enrichissement et l'export de données. Quelques exemples : automatisation des déclarations de conformité, édition des tarifs, export des données produits sous excel via un requêteur hyperpersonnalisable en toute autonomie... La data pool Deck continue, quant à elle, de s'enrichir avec de nouveaux fabricants et le contenu gagne encore en précision sur des familles très techniques : antichute, protection respiratoire et auditive sur mesure. « Par ailleurs, pour accompagner notre développement, nous avons poursuivi notre politique d'investissement et renforcé nos équipes avec l'arrivée d'une ingénieure gestion de projet pour mener à bien plusieurs projets », conclut Matthieu Dumel.



Getty Images

EPI

Delta Plus se renforce au Benelux

Avec le rachat du spécialiste des chaussures de sécurité haute de gamme, Delta Plus consolide sa présence au Benelux, une région à fort potentiel en Europe, pour y occuper une position de leader sur le segment premium de la protection des pieds.

Ce rachat s'inscrit dans la continuité de l'acquisition de Maspica en 2022, ainsi que dans la stratégie de Delta Plus visant à se positionner durablement comme un leader dans les solutions EPI haut de gamme. Fondée en 1999 à Groningen, aux Pays-Bas, la société Armor est devenue au fil des années un acteur de référence dans la distribution et la commercialisation de chaussures de sécurité haut de gamme sur le marché du Benelux. Avec une vingtaine d'employés et un entrepôt situé à Groningen, Armor s'appuie sur un réseau de plus de 500 distributeurs et sur une gamme complète de chaussures de sécurité et d'accessoires. La société est reconnue pour son expertise dans la commercialisation de chaussures haut de gamme, en particulier des produits de la marque Sixton qui représentent 85 % de ses ventes et sont fabriquées par la société Maspica, déjà filiale à 100 % de Delta Plus depuis son acquisition en 2022. En 2023, Armor a réalisé de 13,2 millions d'euros, dont 80 % aux Pays-Bas et le reste en Belgique, et affiche une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 15 % au cours des six dernières années. ■



EXOSQUELETES

2,7 millions pour Japet

La start-up française qui produit le seul exosquelette motorisé qui préserve le dos des collaborateurs dans tous leurs mouvements, franchit un cap. En effet, elle vient d'annoncer avoir clos une campagne de crowdfunding lancée le 5 juin dernier avec Tudigo.

En tout, ce sont plus de 850 investisseurs privés qui se sont engagés aux côtés de Japet ces deux dernières années pour un montant total de 2,7 millions d'euros. Montant qui dépasse largement l'objectif que s'était fixé l'entreprise des Hauts-de-France. Pour Antoine Noël, cofondateur de Japet Medical : « Cette campagne démontre l'attractivité de notre technologie. On voit qu'il y a une prise de conscience de la part du grand public au sujet des TMS. Nos investisseurs d'aujourd'hui seront nos ambassadeurs demain. Ils seront nos soutiens pour accélérer la démocratisation de l'usage des exosquelettes dans tous les secteurs en France et en Europe, avant d'amorcer un grand plan de croissance pour 2025. Ce crowdfunding est aussi le signe de l'émergence de nouveaux modes de financements pour les start-up. » Cette réussite s'explique sans doute par l'intérêt que suscité les exosquelettes dans le monde : leur marché mondial étant estimé à 4,7 milliards de dollars d'ici 2030. Et le Français a des arguments à faire valoir grâce, notamment, à une gamme étendue d'exosquelettes, comprenant les modèles fabriqués en France : Japet.W+, Moon, Plum. Chaque produit apportant un soutien ciblé à une partie du corps, offrant ainsi une réponse adaptée aux différents TMS.

NOUVELLE PHASE DE CROISSANCE

Cette levée de fonds doit permettre à Japet Medical de renforcer sa présence en Europe grâce à un solide réseau de distribution, en commençant par l'Italie. L'objectif est de passer à l'échelle européenne et de démocratiser le recours aux exosquelettes pour le bien-être des salariés. En intégrant déjà plus de 1 000 exosquelettes dans diverses entreprises en France ou auprès d'artisans, Japet Medical s'apprête à entrer dans une nouvelle phase de croissance. D'ailleurs, portée par le soutien de ses investisseurs privés, Japet Medical préparait une expansion significative pour 2025, visant à positionner la France en leader européen de la robotique médicale. A suivre... ■



DR

SST

PRIX DE L'INNOVATION PRÉVENTICA

Le salon Préventica Lyon, qui s'est déroulé du 8 au 10 octobre derniers, a été l'occasion de récompenser l'innovation.

Cette année, les lauréats de ses prix de l'Innovation dans la catégorie « Équipements et technologies pour le confort et la sécurité au travail » étaient, entre autres :

- > My Angel pour Angel React by Adresys (notre photo), une solution de protection contre les accidents électriques et de détection d'électrisation. Stand i36.
- > Caray pour Polycab, une armoire modulaire chauffante et/ou désinfectante pour les équipements de travail.
- > DuPont pour Tyvek 500 HP Modèle TY178, une combinaison offrant une protection au harnais intégral et à son porteur contre les menaces chimiques extérieures.
- > Milwaukee pour sa solution de protection auditive Bluetooth qui assure une protection auditive ultracompact avec filtration auditive passive et active du bruit, dotée d'une solution de communication.
- > Essensium et son SafeTrack, un système de prévention aux collisions dans les environnements logistiques.



DR

WORKWEAR

Interview Walter Maltese,

INTERNATIONAL SALES DIRECTOR CHEZ ROSSINI

« NOUS VOULONS ATTEINDRE LES CINQ MILLIONS DE CA
DANS LES CINQ ANS. »

EPI

LE CATALOGUE MEWA 2024/25 EST ARRIVÉ

Le catalogue 2024/25 référence de nouveaux produits issus de marques renommées, mais aussi de sa marque propre, Korsar. Sur plus de 300 pages, il présente environ 1 250 articles pour le travail en atelier et en entreprise. Le développement durable occupe une place prépondérante au cœur de cette sélection avec de nombreux produits certifiés selon des labels exigeants tels que « Grüner Knopf », « Fair Wear » ou « Wrap ». Il se divise en plusieurs catégories : chaussures de sécurité, gants de travail, vêtements, protection cutanée et hygiène, protection respiratoire, oculaire, auditive et de la tête.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS



Pouvez-vous nous présenter Rossini ?

Fondée en 1969, Rossini est devenue une entreprise de premier plan dans le secteur des vêtements de travail et des EPI. Présente dans 30 pays, la société possède 57 sites de production en Europe, en Asie et en Afrique, ainsi qu'une usine détenue à 100 % en Europe. Ce qui nous distingue, c'est son offre complète, de la tête aux pieds (vêtements certifiés et à haute visibilité, vêtements de travail ou promotionnels).

Comment vendez-vous vos vêtements en France ? Comment choisissez-vous vos distributeurs ?

Walter Maltese est chargé du développement de Rossini en Europe, notamment en France. Avec vingt-trois ans d'expérience dans le secteur des EPI, il gère un réseau de huit agents couvrant toute la France et les DOM-TOM. Rossini cible principalement les spécialistes de la sécurité au travail et les quincailleries indépendantes disposant d'un espace dédié aux EPI, en particulier celles organisées en centrales d'achat. La stratégie repose sur des partenariats sélectifs avec des revendeurs engagés, soutenus par des outils de promotion, des catalogues, des salons professionnels et une plateforme numérique pour passer commande et consulter les stocks.

Le marché français du workwear est très compétitif. Comment vous différenciez-vous ?

Rossini se distingue par son excellent rapport qualité-prix, souvent souligné par la satisfaction

de ses clients. La rapidité du service, grâce à un système de préparation des commandes automatisé et la possibilité de personnaliser les offres à l'aide d'ateliers en Italie, sont également des atouts majeurs. L'entreprise propose une large gamme de produits adaptés à l'industrie, incluant des tailles jusqu'à 5XL et un large choix de couleurs. Rossini offre aussi une sélection plus tendance pour les artisans. Enfin, l'entreprise se positionne comme moderne et dynamique, désireuse de s'affirmer en Europe.

Allez-vous lancer de nouveaux produits en France ? Quels sont vos objectifs ?

Le produit phare de cette année est la veste Everest, fabriquée à partir de 52 % de matériaux recyclés et offrant une protection de haut niveau contre la pluie et le froid. Certifiée EN 343 et EN 14058, elle est dotée d'une doublure thermique respirante avec des points argentés pour la rétention de la chaleur et d'un revêtement extérieur imperméable en polyester recyclé. Son lancement officiel aura lieu au salon Expoprotection, stand K090 pad 1. Le premier de nos objectifs est d'atteindre un CA de cinq millions d'euros en France dans les cinq prochaines années, puis nous allons étendre notre présence sur le marché en évaluant toutes les options possibles, y compris l'ouverture d'une filiale dédiée. Notre politique commerciale est claire : la marque Rossini n'est pas présente sur les sites e-commerce, ni en GSB. Elle donne donc l'opportunité d'une respiration commerciale au revendeur professionnel, à travers une offre et une marque différenciante, qui peut leur faire gagner des points de marge supplémentaires. ■



ROSSINI EN BREF

- > Un spécialiste du vêtement de travail et des EPI.
- > Présent dans 30 pays.
- > 57 sites de production en Europe.



2 questions à

**STÉPHANE
LE MOINE,**

directeur France Industries,
Iturri

Pouvez-vous nous présenter Iturri ?

Iturri est une entreprise espagnole de plus de 75 ans spécialisée dans divers domaines liés à la sécurité en entreprise. Nous intervenons dans des secteurs tels que les services d'urgence, avec l'équipement de véhicules de pompiers, la santé, la défense, ainsi que dans l'industrie, avec la conception et la confection de vêtements de travail image et multirisques.

Comment envisagez-vous de pénétrer le marché français, déjà proche de la saturation ?

Nous proposons une vraie alternative notamment pour les grands donneurs d'ordres. Forts de notre expérience avec des grands comptes internationaux, nous avons l'ambition de dupliquer cette expertise sur le territoire français. Nous développons des offres sur mesure, totalement adaptées aux analyses de poste et aux besoins spécifiques de chaque entreprise cliente. Grâce à notre propre usine de confection au Maroc, nous bénéficions d'une grande réactivité et de délais de production courts pour la majorité de nos produits. Par ailleurs, nous investissons massivement dans le service et avons conclu un partenariat avec un expert en logistique retail et textile sur le marché français, afin d'assurer un niveau de service des plus efficaces.

WORKWEAR Iturri se lance sur le marché français

Le confectionneur espagnol Iturri arrive sur le marché français et compte se développer en s'appuyant sur son expertise auprès de grandes entreprises internationales.

Encore peu connue en France pour son activité de confectionneur, Iturri est une entreprise familiale espagnole fondée en 1947, qui combine la distribution de marques internationales d'EPI et la confection de vêtements professionnels. Présente en France depuis une vingtaine d'années, elle est implantée dans quatorze pays d'Europe avec ses filiales en Allemagne, en Pologne, en Grande-Bretagne et en France. Quelle est sa force ? La confection sur mesure de vêtements de travail image et de vêtements EPI pour les grandes entreprises. Iturri a acquis de prestigieuses références telles que la Renfe pour les uniformes et des sociétés comme Repsol, DHL, Castorama Pologne ou encore Leroy-Merlin Espagne pour ses vêtements image ou vêtements EPI. Et c'est sur cette activité de confection que l'entreprise ambitionne de se démarquer sur le marché français.

OBJECTIFS : SERVICES ET RSE

« Grâce à notre présence dans plusieurs pays européens, nous avons acquis une véritable expertise dans la gestion des grands comptes industriels, ce qui nous permet d'offrir une proposition cohérente aux principaux donneurs d'ordres », explique Stéphane Le Moine, directeur d'Iturri Industries pour la France. Nous souhaitons nous différencier principalement par nos services et notre engagement en matière de RSE. En termes de services, nous procédons à un diagnostic initial des parcs d'EPI et de vêtements de nos clients, notamment grâce à notre laboratoire des tests interne. Notre offre globale inclut également des outils digitaux spécifiques afin de suivre les besoins de chaque client. Nous avons enfin mis en place une démarche complète de traçabilité de la filière, prenant en compte le cycle de vie de nos vêtements - depuis l'écoconception jusqu'au recyclage en fin de vie. Cette approche est en phase avec les politiques RSE des grands groupes. » ■

EPI

Manulutex: une belle réussite à l'export !

Sur un marché où la concurrence étrangère tente de s'imposer, le spécialiste français des tabliers et de la cotte de mailles maintient ses positions grâce à l'innovation et aux services.

«À

l'origine, Manulutex était un fabricant de tabliers pour le secteur agroalimentaire. C'est dans les années quatre-vingt-dix que nous nous sommes tournés vers la production d'équipements de protection en cottes de mailles, rappelle Jean-Philippe Berthomé. Avec de fréquents dépôts de brevets comme pour notre gant Wilcoflex. Depuis, nous nous sommes imposés sur le marché français des EPI en cotte de mailles, tout en nous développant à l'international qui représente désormais 65 % de notre chiffre d'affaires, avec des marchés en Europe, au Japon, en Australie, en Amérique du Nord et du Sud.» Aujourd'hui, Manulutex emploie 75 personnes et réalise un chiffre d'affaires de dix millions d'euros. « Les équipements en cotte de mailles représentent 70 % de notre CA, les 30 % restant étant réalisés pour nos produits historiques, les tabliers. »

NOUVELLE GAMME EN 2025

Actuellement, Manulutex travaille sur une nouvelle collection de gants en cours de certification. « Cette gamme sera lancée durant le premier trimestre de l'année prochaine, ajoute Jean-Philippe Berthomé. Elle optimisera nos gammes actuelles Wilco et Wilcoflex. »

Autre atout de Manulutex, sa capacité à développer des solutions sur mesure. « Une de nos forces réside dans notre capacité à concevoir des gants ou des tabliers, par exemple, à partir d'échanges avec nos utilisateurs finaux. Cela nous permet encore de nous différencier d'une offre concurrente venue de pays étrangers, pas nécessairement de mauvaise qualité mais dont le coût peut être bien inférieur à une solution produite en France. C'est une des raisons pour lesquelles les services associés à nos gammes sont très importants. Nous sommes très vigilants, par exemple, pour accompagner nos partenaires distributeurs, qui ne disposent pas toujours de l'expertise, en interne, pour prescrire nos solutions », conclut Jean-Philippe Berthomé. ■



3 questions à

**JEAN-PHILIPPE
BERTHOMÉ,**

directeur général
de Manulutex France

Comment expliquez-vous votre forte présence à l'international ?

Notre développement à l'export était primordial car le marché français est assez stable, avec des taux d'équipements élevés dans les secteurs de l'agroalimentaire. Exporter nos solutions était donc vital. Pour y parvenir, nous avons, par exemple, mis en place des partenariats exclusifs avec des distributeurs en Irlande ou au Royaume-Uni qui nous ont permis de multiplier par trois notre CA dans la zone.

Comment vendez-vous vos produits en France ?

Nous travaillons également avec des distributeurs spécialisés. Tout d'abord le groupe Bobet qui, avec deux millions d'euros de commandes, représente notre principal partenaire, et d'autres comme Mabeo, La Bovida, Hefed...

Où va-t-on chercher de l'innovation pour concevoir de nouveaux produits en cotte de mailles ?

On peut travailler sur la légèreté du gant, sur le confort du porteur. Par exemple, en intégrant des aménagements ergonomiques sur les pouces des gants pour améliorer leur positionnement et la dextérité de la main. On peut aussi travailler sur le sens de la maille.





OUTILLAGE SÉCURISÉ

Mure & Peyrot : 120 ans d'innovations !

Face à des concurrents bien plus gros que lui, le fabricant bordelais de couteaux et autres cutters sécurisés parvient à rivaliser. Grâce, notamment, à sa grande capacité à innover.

Depuis plus d'un siècle, Mure & Peyrot est un des spécialistes français des couteaux et autres cutters sécurisés. L'entreprise, dirigée par Jean-Claude Peyrot, emploie désormais une soixantaine de personnes et réalise un chiffre d'affaires de cinq millions d'euros. « Outre nos bons résultats et le lancement de plusieurs nouveautés, l'année 2024 a aussi été marquée par l'ouverture de nos nouveaux locaux, plus confortables pour nos collaborateurs et plus respectueux de l'environnement, souligne Jean-Claude Peyrot. Ces nouveaux locaux matérialisent notre développement et la bonne santé de l'entreprise. Nous sommes aujourd'hui représentés dans 70 pays et disposons des structures et équipes nous permettant de maîtriser notre production : des membres de notre bureau d'études à notre atelier de montage dans le Médoc où travaillent 25 personnes, sans oublier nos 17 commerciaux. »

POLITIQUE RSE

Outre l'innovation, Mure & Peyrot, qui vend 600 000 cutters par an et environ cinq millions de lames, a fait de la RSE un des axes de sa stratégie. « Nous avons investi dans des matériels nous permettant de recycler les "carottes" lors de la fabrication de nos produits, afin de les recycler pour les réintroduire dans notre production. Preuve de notre engagement en la matière, nous avons obtenu la médaille EcoVadis Silver », souligne Jean-Claude Peyrot. Cela dit, l'ADN de l'entreprise reste l'innovation. Et il faut reconnaître qu'elle n'a pas chômé ces derniers mois. « Nous avons lancé cette année plus d'une dizaine de nouveautés. Certaines ont été présentées en avant-première mondiale lors du dernier salon Préventica de Lyon. Notamment, un couteau électrique pour couper les triples câbles ou les cartons à triple cannelure dont le développement nous a demandé six ans de R&D. Ce type de solution est totalement inédit dans le monde. D'autres importantes nouveautés seront présentées lors d'Expoprotection, début novembre à Paris », conclut le dirigeant de Mure & Peyrot. ■



2 questions à

JEAN-CLAUDE PEYROT,

président de Mure & Peyrot

Comment vous est venue l'idée de concevoir votre couteau électrique Cestas ?

Ce premier couteau de sécurité électrique au monde est né du terrain. En visitant des ateliers, nos commerciaux se sont rendu compte que les manutentionnaires utilisaient un couteau de boucher et un marteau pour découper des cartons à triple cannelure. Ces emballages extrêmement résistants servent à transporter des objets très lourds, comme des moteurs de voiture. C'est en partant de cette feuille blanche que nous avons conçu le Cestas.

Quelles sont vos principales nouveautés ?

Nous avons travaillé sur une gamme ESD et ses cutters, conçus pour pouvoir être utilisés dans les zones EPA (ESD Protected Area) puisqu'ils empêchent les décharges électrostatiques au contact de composants électroniques. Nous avons aussi lancé les couteaux Alios. Ils se présentent sous la forme d'une bague qui se porte sur le doigt du technicien. Il intègre une lame rétractable qu'il suffit d'actionner pour ouvrir, en toute sécurité, les cartons. Toutes les nouveautés que nous avons lancées cette année seront présentées sur notre stand M16, lors d'Expoprotection à Paris, à partir du 5 novembre.

RETROUVEZ-NOUS SUR
EXPOPROTECTION STAND M052



CHAUSSURES

S7



[Modèle présenté : ALPHA]

S7

ÉTANCHE

SC - SURBOUT
ANTI-ABRASION

PS - RÉSISTANCE
À LA PERFORATION
POINTE FINE

LG - SYSTÈME GRIP
POUR ÉCHELLE

CI - ISOLATION
AU FROID

HI - ISOLATION
AU CHAUD

Les chaussures SOLIDUR au marquage S7
assurent une **étanchéité maximale**
dans les environnements les plus exigeants.

WWW.SOLIDUR.FR

SWISS AIR

protection respiratoire

ultraléger & ultraconfortable



reddot winner 2021



TH3
certified

TM3
certified



L'air le plus pur des Alpes Suisse – l'innovante protection respiratoire à ventilation assistée d'optrel

Ultra-légère grâce à son poids minime (550 g) et ultra-conviviale grâce à son panneau de commande spécial avec affichage de l'encrassement du filtre et de la capacité de la batterie.

Ultra-simple à utiliser grâce à sa compatibilité avec tous les équipements courants de protection individuelle (EPI) pour la tête, les oreilles ou les yeux.

Ultra-confortable grâce à un demi-masque spécial doté d'un système de surpression aux nombreux avantages: soutient la respiration, réduit la transpiration et la fatigue, favorise la concentration et l'efficacité. Également idéale pour le dos grâce au harnais ergonomique qui garantit une répartition parfaite du poids et une liberté de mouvement maximale.



optrel.com



PROTECTING
PROFESSIONALS



SWISS AIR
teste-le
à l'Expoprotection
hall 1, U55

sommaire



Magazine édité par TP Media -
8, Rue Martel 75010 Paris -
Tél.: +33 (0)1 45 23 33 78 -
Fax: +33 (0)1 48 00 05 03 -
info@pic-magazine.fr.
Tous droits de reproduction,
textes et illustrations, même
partiels, sont soumis à
l'accord préalable de la
publication.
Bimestriel de la Sécurité et
de la Santé au Travail.

Directeur de la publication:
Vincent PERROTTE,
E-mail: vp@pic-magazine.fr.
Commission Paritaire:
0325 T 79570 - ISSN 1629-
1603.

ÉDITION /
Direction de la rédaction:
Christophe LAPAZ -
Tél.: +33 (0)6 27 37 29 22 -
E-mail: cl@pic-magazine.fr.
Chef de rubrique:
Laurence Alemanni -
Tél.: +33 (0)6 49 05 83 73 -
la@pic-magazine.fr.

**Maquette originale
et réalisation:**
Éric MERKI - crédit photo
couverture: T2S.
Secrétariat de rédaction:
Frédérique Guitton-Danielo.

Publicité:
Jérôme PERROTTE -
Tél.: +33 (0)6 09 17 09 50
E-mail: jp@pic-magazine.fr.

Diffusion et Marketing:
Éric Bougeault
eb@tpmedia.fr

Service abonnement:
tbs group/pic
20 rue rouget de lisle
92130 issy les moulineaux:
Tél.: 01 76 41 05 88 -
Email: abopic@tpmedia.fr -
Abonnement
1 an France: 105€ TTC /
Étranger: 180€ TTC

Impression: Corlet
Imprimeur SA: ZI rue
Maximilien-Vox 14110
Condé-sur-Noireau.

Origine du papier:
ARTIPRESS O MATT
65grs certifié PEFC
Provenance papier: Hagen
(Allemagne) - % fibre recyclé:
0% - Origine de la fibre: PEFC
ET FSC -
Eutrophisation: Ptot 0.014
kg/T. Encart compris.

**Soucieux de notre impact
écologique, PIC utilise
à partir de maintenant
un nouvel emballage
100 % recyclable (papier
et encre à l'eau).**



2006

Fournisseurs P. 03

Actualités HSE P. 16



Interview
Christophe Métais, P. 32
responsable Prévention Santé
Sécurité groupe Onet

Dossier P. 37
SPÉCIAL EXPOPROTECTION
Les EPI connectés

**Équipements
de sécurité** P. 52
Choisissez des chaussures
qui accrochent!

**Prévention
des risques** P. 60
Vibrations:
réduire l'exposition est possible!

Focus P. 66
Sneakers et chaussures basses

Solutions métiers P. 70
Magasiniers...
des risques partout!

**Sommaire
management**
P. 77

Métier préventeur P. 78
Document unique: ce qui a changé

En pratique P. 80
SST: un label pour améliorer
les performances des entreprises

Actus juridiques P. 84
Harcèlement moral dans
l'entreprise: le CSE ne peut pas
se constituer partie civile

Veille juridique P. 85

Cas juridique P. 87
Pas de préjudice nécessaire
en l'absence de visite médicale
après une mise en invalidité
de 2^e catégorie

Ce numéro comprend
le Guide d'Achat Annuel PIC 2025



**AVEC
CE NUMÉRO,
LE GUIDE
D'ACHAT
2025!**

édito Le Mase évolue!

Ce dernier numéro de l'année est très riche. Salon Expoprotection oblige. D'ailleurs, à cette occasion, dans le cadre de nos dossiers sur « Les solutions numériques de prévention »*, nous faisons le point, dans cette seconde partie, sur les EPI connectés et leur apport en matière de prévention des risques. Utiles, sous certaines conditions, ils n'en requièrent pas moins, comme le soulignent les experts interviewés, le respect de certains prérequis lors de leur déploiement. Vous pourrez également lire avec intérêt l'entretien qu'a accepté de nous accorder Sébastien Boy, directeur qualité du groupe Onet. Il y revient, entre autres sujets, sur la nouvelle mouture du référentiel Mase. Instructif. À ne pas manquer aussi nos articles consacrés aux chaussures de sécurité, et plus particulièrement à leurs semelles antidérapantes, et à l'environnement hostile dans lequel évoluent les magasiniers. Sans oublier un risque souvent mal géré: les vibrations. Bonne lecture!

*La première partie de ce dossier, consacrée aux logiciels QHSE, est à retrouver dans PIC 148 (septembre/octobre 2024)



Christophe Lapaz cl@pic-magazine.fr



Calderys

SST Mobilisation générale chez Calderys

Le 20 septembre dernier, tous les sites de Calderys étaient mobilisés à l'occasion du « safe.day ». Objectif : renforcer la culture sécurité au sein de l'entreprise.

Basé à Paris, Calderys est un fournisseur mondial de premier plan pour les industries opérant dans des conditions de hautes températures. Il est spécialisé dans la protection thermique des équipements industriels et offre une large gamme de produits réfractaires, ainsi que des solutions avancées pour améliorer la coulée de l'acier, des flux métallurgiques et des processus de moulage. Présent dans plus de trente pays, Calderys emploie 5 800 collaborateurs et sous-traitants et compte cinquante usines partout dans le monde. La prévention des risques y est une préoccupation constante.

VIGILANCE PARTAGÉE

C'est pourquoi, pour la deuxième année consécutive, Calderys a organisé, le 20 septembre dernier, sur l'ensemble de ses sites industriels et bureaux, le « safe.day ». Une journée au cours de laquelle le groupe



À RETENIR

Le safe.day de Calderys porte le nom du programme de sécurité du groupe safe. Lancé en 2023 lors de la première édition du safe.day qui réunissait l'ensemble du groupe nouvellement combiné.

a interrompu ses activités pendant quelques heures afin de promouvoir et de renforcer une solide culture de la santé et de la sécurité dans l'ensemble de l'entreprise et de ses activités. Durant cette journée, dans le monde entier, ses employés et sous-traitants ont donc été invités à interrompre leurs activités et leurs tâches et à consacrer du temps pour réfléchir au thème retenu cette année : « la vigilance partagée » et la façon dont chacun peut contribuer à les risques et à préserver la sécurité au travail en restant vigilant. Partout, des activités et des ateliers ont été organisés pour les employés, les sous-traitants et parfois les clients.

LA SST : UN PROCESSUS CONTINU

Par ailleurs, et en sus de l'atelier sur la « vigilance partagée », les sites étaient invités à réaliser une activité autour de la « ligne de mire » et de la manière d'atténuer les risques et de se mettre en danger. Ils avaient ensuite la possibilité de proposer un troisième atelier adapté à leurs besoins locaux. Un webinaire interne global a



«Le safe.day
a été instauré pour
nous permettre
de renforcer
notre culture SST.»

2 questions à

MICHEL CORNELISSEN,
président-directeur général de Calderys,

Pourquoi la prévention des risques est-elle si importante au sein de votre groupe? Quel message souhaitez-vous faire passer?

Chez Calderys, notre engagement envers la santé et la sécurité fait partie intégrante de notre stratégie et se reflète dans chacune de nos actions. Notre valeur d'entreprise « Nous sommes responsables » parle d'elle-même. Nous sommes responsables de nos actions, de nos décisions et de leurs conséquences. Cela inclut notre santé et sécurité et celles de toutes les personnes impliquées

dans nos activités. Il s'agit d'un engagement absolu et d'une priorité essentielle au quotidien.

Quel est l'objectif du « safe.day »?

Le safe.day a été instauré pour nous permettre de réfléchir à notre approche de ces sujets afin de l'améliorer constamment et de renforcer notre culture de la santé et de la sécurité. C'est un événement majeur dans la vie de notre entreprise et j'ai été très fier de constater la mobilisation et l'enthousiasme des équipes le 20 septembre dernier.

également été organisé au cours de la journée pour tous les collègues qui ne pouvaient pas être sur place pour l'occasion. David Secret, Global Vice President, operations excellence, précise: « Nous avons conçu notre safe.day pour que chacun puisse consacrer un peu de temps à la santé et à la sécurité ce jour-là. Mais il est important de noter que la santé et la sécurité sont un processus continu; nous avons mis en place des procédures et des politiques rigoureuses en matière de santé et de sécurité, et nous nous efforçons de nous améliorer en permanence dans tous les domaines. Chacun est en droit d'interrompre son travail si les conditions de sécurité ne sont pas conformes à nos normes. Notre volonté est de créer des environnements de travail où nos employés se sentent bien et en sécurité, et où toutes les personnes qui travaillent pour nous ou qui visitent nos sites rentrent chez elles en bonne santé et en toute sécurité. » ■

PRÉVENTION UN LIVRE BLANC POUR ORGANISER VOS CAUSERIES



La tenue régulière de causeries sécurité est un levier essentiel pour sensibiliser et protéger vos collaborateurs sur les risques au travail. Mais il n'est pas toujours évident de structurer ces échanges collégiaux de manière efficace et engageante

pour l'ensemble de vos équipes. Pour vous aider sur cette problématique, Cikaba vous propose un livre blanc pour vous accompagner dans l'organisation de ces causeries sécurité. Vous y trouverez des conseils concrets pour structurer vos interventions, captiver votre auditoire, et maximiser l'impact de vos messages sur la prévention des accidents au quotidien.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

**CERTAINES PERSONNES FABRIQUENT
DU PAPIER, CERTAINES PERSONNES
AGISSENT POUR L'ENVIRONNEMENT.***



Renovelar
une marque du groupe MPH1865

renovelar.fr

* Et certaines personnes, comme nous, font les deux : nous prévoyons d'équilibrer les émissions carbone d'ici 2050.



Getty Images

LE CHIFFRE

1%

En cas d'absence au sein de votre entreprise d'un accord prévention, vous vous exposez à une pénalité de 1 % de votre masse salariale.

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Une ignorance généralisée !

L'ACMS, un des plus importants services de prévention et de santé au travail, a publié les résultats de son baromètre de la santé au travail. Les résultats ne sont pas bons.

En effet, trois ans après la réforme de la santé au travail, les employeurs, salariés et représentants du personnel méconnaissent l'offre des services de prévention et de santé au travail (SPST)... Par exemple, les employeurs, comme leurs salariés, ne connaissent pas les nouvelles visites réglementaires introduites par la loi de réforme n° 2021-1018 du 2 août 2021. La visite de mi-carrière n'est connue que par 35,28 % des employeurs et 28,03 % des salariés. Tandis que la visite post-exposition l'est par 30,27 % des employeurs et 20,79 % des salariés...

L'APPORT DES SPST TOTALEMENT IGNORÉ DES PATRONS !

Autre constat inquiétant du baromètre de l'ACMS : si la réforme de 2021 a mis l'accent sur l'enjeu de la prévention primaire en renforçant l'importance des actions sur les milieux de travail dans l'offre des services de prévention et de santé au travail (SPST), cette mission est méconnue de tout le monde (employeurs, salariés, représentants du personnel). Par exemple, 71,61 % des employeurs ignorent que les SPST mènent des actions de prévention des risques professionnels sur les lieux de travail. Plus grave dans l'optique de l'amélioration de la prévention des risques dans les entreprises : 83,64 % des employeurs n'ont jamais exprimé ou n'ont aucune intention d'exprimer à leur SPST un besoin en actions de prévention des risques professionnels ! Or, il est peut-être important de leur rappeler que faire appel à un SPST n'est pas inutile. Ne serait-ce que pour les accompagner dans l'élaboration et à la mise à jour du DU, ou pour l'organisation d'ateliers d'information et de prévention sur la prévention des TMS, RPS, etc. Comme souvent, et malheureusement, en France, si les ressources en matière de SST et de prévention des risques professionnels existent, elles sont, trop souvent, méconnues ou sous-exploitées. ■



Getty Images

CHAUSSURES DE SÉCURITÉ KIT GRATUIT

Pour vous aider à choisir vos chaussures, un kit d'information est disponible en ligne. Agrémenté de six fiches, il vous donnera aussi accès à deux vidéos.



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS



SST ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour prévenir les AT impliquant les nouveaux arrivants, les acteurs du Plan régional de santé au travail Hauts-de-France 2021-2025 vous proposent trois dépliants et une vidéo de 30 minutes.



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS



TRAVAIL DES SENIORS L'ANACT VOUS AIDE

L'Anact met à votre disposition un questionnaire et un guide contenant des pistes d'action pour faciliter le travail des salariés de 55 ans et plus dans de bonnes conditions et pour favoriser la prévention et les montées en compétences tout au long des parcours professionnels.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'OIT lance son observatoire

L'IA est de plus en plus présente dans le monde du travail. Et nombreux sont les organismes et experts qui s'interrogent sur ses effets sur les conditions de travail. Pour apporter sa pierre à l'édifice, l'Organisation internationale du travail (OIT) a lancé son Observatoire sur l'IA et le travail dans l'économie numérique. Objectif : « Devenir la principale source internationale de connaissances sur le sujet ».

Contenant des données, des analyses, des expertises et des perspectives politiques et réglementaires sur l'IA dans le monde du travail, quatre domaines principaux y sont traités : l'IA, avec l'analyse de ses effets sur l'emploi et la productivité ; la gestion algorithmique, comprenant l'utilisation d'algorithmes et de données suivies pour gérer et superviser le travail ; les plateformes numériques de travail, en augmentation depuis dix ans ; les données personnelles des travailleurs.



VOKKERO
GUARDIAN

ARRÊTEZ DE HURLER !



COMMUNIQUEZ LIBREMENT SUR LE TERRAIN

Sans fil et full-duplex, le talkie-walkie VOKKERO GUARDIAN établit la communication et améliore la coordination, le confort et la sécurité des équipes dans les environnements industriels et de travail les plus complexes. VOKKERO GUARDIAN convient particulièrement aux équipes terrain dans les secteurs BTP, Transports, Énergies, Industries Bruyantes et Sécurité.

new GAMME D'ACCESSOIRES BLUETOOTH

Avec un appairage instantané et une reconnexion automatique.

NOS CLIENTS EN PARLENT

Eiffage Construction a adopté le système VOKKERO GUARDIAN pour améliorer la communication sur ses chantiers et parcs matériels. Ce dispositif relie le grutier et les élingueurs au sol, via des talkies-walkies et casques bluetooth, permettant une communication fluide et sans fil. Le grutier, équipé d'une pédale « push-to-talk », peut recevoir des instructions via une enceinte dans sa cabine, tandis que les élingueurs gardent les mains libres grâce à leurs casques connectés. Ce système améliore l'efficacité, la précision, la productivité et surtout la sécurité des équipes sur le terrain.



EXPO
PROTECTION
5-7 NOV. 2024
Paris - Porte de Versailles

Du 5 au 7 novembre 2024, venez découvrir le système audio VOKKERO GUARDIAN et ses accessoires Bluetooth dans le fauteuil acoustique : effet « filtre de bruit » garanti !

VOKKERO
GO STAND
#T032



Pour Vincent Baud, le Projet4121 doit permettre d'influer sur les modes de management pour faire de l'écoute des travailleurs la nouvelle norme dudit management.

DR

LE CHIFFRE

1000

C'est le nombre d'entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité que veut mobiliser le Projet4121 autour du sujet de l'écoute des travailleurs.

PROJET 4121 Faire progresser la SQVT dans les entreprises

Après la publication de son livre *La QVT. En finir avec les conneries*, Vincent Baud et son équipe ont décidé de lancer le Projet4121. Objectif : faire de l'évaluation des risques un véritable outil de management.

« **A**vec notre fondation Projet4121, nous proposons à 1 000 entreprises de toutes tailles et de tout secteur d'activité d'intégrer une démarche d'écoute de leurs travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail et évaluer scientifiquement les bénéfices sur leur santé physique et mentale, celle des dirigeants, ainsi que sur l'attractivité et la performance économique des entreprises », explique Vincent Baud, fondateur du cabinet de santé au travail Master. Construit autour d'une approche globale de la santé physique et mentale et des situations de travail, ce projet repose sur une démarche en trois temps : écouter, évaluer, agir. Et demande à tous les niveaux de l'entreprise, du dirigeant aux managers de proximité, d'écouter leurs équipes, d'évaluer les priorités et de chercher des solutions ensemble. Pour transformer l'évaluation des risques en un véritable outil de management. « Il est gratuit et totalement transparent.



À RETENIR

De nombreuses entreprises, de tous horizons, ont manifesté leur intérêt. Et plus de 100 préventeurs ont proposé de les accompagner bénévolement.

Les engagements et actions menées dans chaque établissement seront consultables sur le site www.projet4121.org, renforçant la reconnaissance et l'attractivité des entreprises participantes », ajoute Vincent Baud.

PARTENARIAT AVEC LE CNAM

Le référentiel Projet4121 comprend dix blocs de compétences essentielles en santé et qualité de vie au travail (SQVT), avec objectifs précis, bonnes pratiques et outils pour les mettre en œuvre. Il permet aux établissements engagés de s'autodiagnostiquer avec leur CSE et de planifier une feuille de route SQVT sur un, deux et trois ans, rendue publique sur le site, tout comme son bilan annuel de réalisation.

« Nous avons noué un partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers pour que son effet sur les entreprises engagées soit scientifiquement évalué. Notre fondation s'est engagée à rendre publique, en open source, l'ensemble de ses données de recherche, pour faire progresser l'état des connaissances en SQVT », conclut Vincent Baud. ■

 **jalas**® T10

WALK ON AIR

NOUVELLE TECHNOLOGIE AVEC UNE SEMELLE
MICRO-AIR BUBBLE ET BOA® PERFORM FIT™ WRAP



Découvrez la révolution T10 : Trois couches innovantes pour une semelle d'exception.

Grâce à la technologie exclusive JALAS® ComSoft Air™, chaque pas devient une expérience de confort inégalé. Cette technique unique, enrichie de microbulles d'air, confère à nos chaussures une légèreté incomparable et une souplesse extraordinaire. Offrez à vos pieds la sensation ultime de légèreté et de confort, tout au long de la journée.

Le système innovant micro-réglable BOA® à trois bandes, également appelé BOA® PerformFit™ Wrap, assure à la fois stabilité et agilité sans compromettre la liberté de l'avant-pied. Il offre un verrouillage supérieur du talon, une connexion améliorée à la semelle intermédiaire. Cette configuration offre une stabilité essentielle aux professionnels travaillant dans des environnements exigeants.

La prochaine génération de chaussures de sécurité !

ejendals.com



BOA DIALED IN.
PRECISION FIT.

PerformFit™
Wrap



RETROUVEZ-NOUS AU SALON EXPO PROTECTION
STAND: PAVILLON/SALLE 1, R049
5-7 NOV 2024, PARIS

EXPO
PROTECTION



Getty Images

SST Sinistralité : résultats mitigés

À en croire un récent baromètre de BDO, les politiques publiques pour lutter contre la sinistralité seraient loin d'avoir les effets escomptés.

Le récent baromètre BDO des accidents du travail/maladies professionnelles fait apparaître, en matière de sinistralité, des résultats plus que mitigés... Il révèle également une inefficacité des politiques publiques destinées à réduire la sinistralité, qui ne baisse pas depuis 2020, ou à la marge. Ainsi, l'Assurance maladie continue à enregistrer plus de 600 000 accidents du travail et, plus préoccupant, 661 décès sur le lieu de travail en 2023. Par ailleurs, ce baromètre met en évidence – et c'est plus inquiétant – un manque d'investissement des entreprises en matière de prévention. Enfin, il pointe une incohérence entre la connaissance affichée des procédures et de la gestion administrative et financière des AT/MP et la mise en œuvre effective des actions et des recours qui pourraient alléger les sanctions encourues et préserver leur compétitivité. N'en jetez plus, la coupe est pleine ! En dépit d'améliorations notables sur les accidents de trajet et les maladies professionnelles, la sinistralité globale reste toujours trop importante pour les entreprises qui y sont le plus exposées. Plus de neuf entre-



À RETENIR

Les femmes moins touchées que les hommes par les AT /MP

> Sept hommes contre seulement trois femmes ont été victimes d'un AT.

> Sept hommes contre trois femmes ont été victimes d'un accident de trajet.

> Six hommes pour quatre femmes ont déclaré une MP.

prises sur dix (97 %) ont déclaré au moins un accident de travail en 2023, contre huit sur dix en 2022, et deux sur dix constatent l'implication d'un tiers dans un accident de travail, contre un sur dix en 2020...

PAS D'ACCORD PRÉVENTION DANS 60 % DES ENTREPRISES

Et ce chiffre n'a pas bougé depuis 2022, en dépit de l'obligation légale qui pèse sur les entreprises de plus de 50 salariés, et de conséquences non négligeables au plan financier... Car l'absence d'accord expose à une pénalité de 1 % de la masse salariale ! « La réglementation, très sévère et coûteuse pour l'entreprise accidentogène, s'avère impuissante à réduire la sinistralité. Cela interroge sur la pertinence même d'un système qui se veut pourtant extrêmement répressif, et révèle également un manque flagrant de connaissance des entreprises quant aux risques et aux conséquences financières encourus », conclut Xavier Bontoux. ■



« Notre système ne fonctionne pas. Il n'y a pas moins d'AT à ce jour en France... »

2 questions à

XAVIER BONTOUX,

avocat associé et directeur général de BDO RH

Quel bilan tirez-vous de votre récent baromètre des AT/MP ?

Force est de constater que le système ne fonctionne pas. Il n'y a pas moins d'accidents de travail et à ce jour, la France occupe la troisième place des pays européens confrontés à ce fléau. Il n'y a pourtant pas de fatalité. La question de l'utilisation de l'excédent de la branche ATMP - 1,4 milliard d'euros en 2023, et 800 millions d'euros en 2024 pour réduire la sinistralité doit être posée. Pourquoi ne pas investir cet argent en prévention, en formation, en achat

d'équipements de protection individuels ? On peut aussi imaginer la création d'écoles de prévention publiques. Ou encore, sur le modèle des visites médicales obligatoires, des journées, obligatoires elles aussi, de formation à la prévention.

Comment expliquez-vous ces mauvais résultats ?

Le système n'est-il pas trop complexe, notamment pour les petites entreprises qui ne sont pas dotées d'un responsable familial de ces questions ? On est, par exemple, incapable d'expliquer simplement le calcul du taux de cotisation. Enfin, nous constatons une augmentation de l'utilisation des tableaux Excel pour gérer les ATMP : sept entreprises sur dix y ont encore recours. Un risque de laisser passer des opportunités qui peut s'avérer très coûteux.

HECKEL
PERFORMANCE WITH STYLE

MACULTIMATE
3.0 RANGER GTX

GORE-TEX
MAC sole
ADVENTURE 3.0

UVEX HECKEL s.a.s | 44, rue d'Engwiller | La Walck | 67350 VAL DE MOER |
Tél. +33 388 07 61 08 | Fax +33 388 72 51 06 | E-Mail contact.france@uvex-heckel.fr
www.heckel.fr



Paul Duphil (à gauche), secrétaire général de l'OPPBT, et Christophe Possémé, président de l'Umgo.



TRAVAUX EN HAUTEUR GUIDE DE L'OPPBT

Spécifiquement élaboré pour les TPE et PME du bâtiment, ce nouveau guide de 76 pages propose des solutions concrètes pour prévenir les chutes de hauteur.



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS

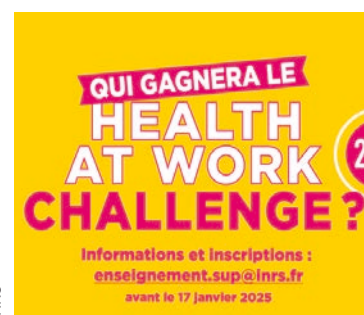
SST Prévention dans le gros œuvre

Un nouveau partenariat doit permettre de renforcer les actions de prévention à destination des salariés des métiers du gros œuvre, qui peuvent être exposés à des risques spécifiques.

Fin septembre, l'Umgo-FFB et l'OPPBT ont signé une convention nationale de partenariat pour une durée de quatre ans. Son but : mieux accompagner les entreprises de maçonnerie et de gros œuvre dans leur appréhension des risques et promouvoir la prévention auprès de tous, des chefs d'entreprise aux apprentis, en répondant à leurs besoins spécifiques et en diffusant les outils de sensibilisation adaptés.

FORMALISER UN ENGAGEMENT FORT

Les conditions de travail des métiers de la maçonnerie et du gros œuvre requièrent des compétences et une technicité particulière. Le partenariat travaillera à proposer des solutions mieux adaptées aux besoins singuliers des adhérents de l'Umgo-FFB, telles que : réfléchir à des pistes d'amélioration pour les dallagistes ; sécuriser l'usage des podiums par la vérification des équipements de travail ; réduire les risques autour de l'usage des préfabriqués par l'intégration de verrous de sécurité ; mener une réflexion sur l'emploi des nouveaux matériaux (bois) et matériaux biosourcés ; créer des modes opératoires génériques dans le cadre de Carto Silice ; mieux en prendre en compte et sensibiliser sur les phases de stabilité provisoire des ouvrages. Par ailleurs, ce partenariat doit aussi permettre d'accompagner les entreprises de maçonnerie gros œuvre dans leur conduite du changement en communiquant et en faisant connaître les innovations utiles sur le terrain. Il s'agira notamment de : relayer les campagnes ciblées de l'OPPBT auprès des adhérents de l'Umgo-FFB, par exemple la campagne TMS ; mettre à la disposition des entreprises des fiches de formalisation pour l'usage des grues ; partager les bonnes pratiques et diffuser les innovations, en accord avec les industriels ; promouvoir la prévention en formation initiale. ■



PRÉVENTION 2^e ÉDITION DU HEALTH AT WORK CHALLENGE

L'INRS a lancé la deuxième édition du Health at work challenge 2025 pour sensibiliser les étudiants de deuxième cycle (niveaux Bac + 4 et Bac + 5), inscrits dans de grandes écoles et universités françaises, aux défis de la santé et sécurité au travail. Objectif : permettre à ces futurs cadres et managers d'acquérir les fondamentaux de la prévention des risques professionnels en entreprise afin de préserver leur santé et celle de leurs futurs collaborateurs.



**DIALED IN.
PRECISION FIT.**

REDEFINIR LE FUTUR DES SYSTÈMES DE MAINTIEN DANS LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

FAIRE PROGRESSER LA PERFORMANCE HUMAINE GRÂCE À L'AJUSTEMENT.

Dans son Performance Fit Lab ultra moderne, BOA® Technology Inc. mène des études indépendantes et scientifiques qui mesurent l'impact biomécanique de l'ajustement. En développant de nouvelles configurations rendues possibles par le BOA® Fit System, BOA® Technology Inc. collabore avec des marques partenaires de premier plan, dans de multiples secteurs, afin de révolutionner la construction traditionnelle de la tige de la chaussure et d'améliorer l'expérience, la performance et la santé de l'utilisateur.



NOUS VEILLONS À CE QUE LE SYSTÈME BOA OFFRE UNE STABILITÉ, UNE EFFICACITÉ ET UNE DURABILITÉ OPTIMALES DANS LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET INDUSTRIELLES LES PLUS DIFFICILES, EN RÉDUISANT LA FATIGUE ET EN AMÉLIORANT LA CAPACITÉ D'UN TRAVAILLEUR À SE DÉPLACER QUEL QUE SOIT LE TERRAIN.

DAN FEENEY,

Ph.D., Senior Director du département « Développement et innovation Partner Product »



AJUSTEMENT ET MAINTIEN SUR MESURE.

Ajustement précis par micro-réglage.

VERROUILLAGE.

L'ajustement connecté bloque le talon pour une meilleure stabilité et un meilleur contrôle.

CONFIANCE.

Conçu et fabriqué pour fonctionner dans les conditions les plus difficiles.

LE BOA® PERFORMFIT™ WRAP PAR BOA® FIT SYSTEM

UNE PERCÉE DANS L'AJUSTEMENT DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ.

Le BOA® PerformFit™ Wrap est une conception innovante de la tige qui enveloppe l'avant du pied, offrant un verrouillage supérieur du talon, une connexion améliorée à la semelle intermédiaire et une plus grande liberté de l'avant-pied. Les principales conclusions scientifiques liées à la capacité du BOA® PerformFit™ Wrap à augmenter les performances comprennent :

STABILITÉ AMÉLIORÉE

- Augmentation de la tenue du talon et de la connexion à la semelle intermédiaire jusqu'à 3%, engendrant un ajustement supérieur et uniforme sans points de pression.
- Amélioration de la stabilité de la cheville jusqu'à 7%, améliorant la stabilité, l'uniformité et le contrôle.

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ENDURANCE :

- Vitesse de déplacement, jusqu'à 1,5% plus rapide avec le même niveau d'effort.
- Changement de direction, jusqu'à 9% plus efficace, permettant des accélérations et des décélérations rapides.

ECRASÉ, CONGELÉ, IMMÉRGÉ – VOUS L'AVEZ IMAGINÉ, NOUS L'AVONS TESTÉ.

Chaque élément du BOA® Fit System est conçu selon des normes de solidité précises et fabriqué dans une usine à la pointe de la technologie, ce qui nous permet d'affirmer en toute confiance : « Où que le travail vous mène, nous ne vous laisserons pas tomber. En fait, nous vous le garantissons. »

THE BOA® LIFETIME GUARANTEE

Le système BOA® Fit System est garanti pour la durée de vie du produit dans lequel il est intégré.

SCANNER POUR VISITER **BOAFIT.COM** ET EN APPRENDRE PLUS SUR L'INTÉRÊT DU MAINTIEN





DR

TRAVAIL EN HAUTEUR La SNCF choisit Audinnov

SNCF Réseau a choisi Audinnov pour concevoir une échelle double, isolante et robuste, en remplacement des équipements bois, et destinée aux équipes caténaires pour réaliser la maintenance, le contrôle et la surveillance des caténaires.

S NCF Réseau souhaitait remplacer ses échelles en bois par des solutions plus techniques et plus adaptées aux contraintes de ses techniciens. Car, comme le confirme Luc Malvé, expert outillages caténaire chez SNCF Réseau : « Il y avait une forte demande terrain pour harmoniser le parc actuel avec des échelles en fibres composites en remplacement des échelles bois existantes jusqu'à maintenant. » Dans le cadre de ce projet, SNCF Réseau a choisi de faire appel à Audinnov pour concevoir une échelle double, isolante et robuste, en remplacement desdits équipements bois, et destinée aux équipes caténaires pour réaliser la maintenance, le contrôle et la surveillance. Luc Malvé ajoute : « Nous travaillons avec la société Audinnov depuis plus de dix ans, aussi, nous avons souhaité faire appel à eux pour ce projet de développement car ils ont une forte capacité d'innovation et une bonne écoute client. » C'est ainsi qu'est né l'Emic composite (équipement mobile d'interventions caténaires). Conforme à la norme NF EN 50528, l'Emic a vite été validé par les agents caténaires de SNCF Réseau. Constitué d'une double échelle fibre coulissante montée sur un lorry type SNCF permettant les déplacements sur rails, il est adaptable aux équipements homologués Réseau SNCF. « Outre l'aspect réglementaire que représentent les échelles fibre conformes à l'EN 50528, le développement de ces échelles a permis de fabriquer de nouveaux équipements plus sécurisants, avec un gain de poids considérable. De l'ordre de 30 % par rapport aux échelles en bois, pour une charge admissible de deux fois 150 kg. Sans oublier ses deux plans en composite coulissants qui permettent une hauteur de travail située entre 4,43 m et 6,20 m (plus la hauteur des rails) », conclut Luc Malvé. ■



Getty Images

RPS
61 % DES FRANÇAIS STRESSÉS AU TRAVAIL
 Selon une étude d'ADP Research, plus de six salariés français sur dix subissent un stress régulier au travail. Les femmes (23 %) de tous âges déclarent un niveau de stress au quotidien plus élevé que les hommes (15 %). Les stagiaires et intérimaires (23 %) sont les plus touchés par le stress au quotidien.



DR

ADDICTIONS
UN OUTIL EN LIGNE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
 La Fédération Addiction a lancé la nouvelle version d'un outil en ligne et gratuit à destination des professionnels de santé : intervenir-addictions.fr. Il est conçu pour répondre aux besoins des médecins généralistes, médecins du travail... confrontés aux problématiques liées à l'usage de substances psychoactives, légales ou non.



DR

TRAVAIL EN HAUTEUR

Vinci, Multitel et Loxam : partenariat réussi !

Pour améliorer la sécurité des utilisateurs de nacelles élévatrices, ces trois entreprises ont uni leur expertise pour concevoir des nacelles plus sûres.

Utilisées quotidiennement dans le BTP, les nacelles élévatrices peuvent exposer l'opérateur à différents risques tels que les chutes de hauteur, le risque de collision ou de renversement de la nacelle. Afin d'assurer plus de sécurité à ses clients, Loxam, loueur leader de matériel, a développé en collaboration avec Vinci Énergies et Multitel, une nouvelle gamme de nacelles sur véhicule léger. Disponibles sur demande dans toutes les agences Loxam, ces nouvelles nacelles offrent une solution de travail en hauteur alliant mobilité, efficacité et sécurité. Leur conception est basée sur les retours d'expérience des utilisateurs et intègre des dispositifs innovants, qui répondent à différentes problématiques et risques inhérents à l'utilisation des nacelles sur véhicule léger. Elles complètent la gamme de matériels Loxsafe.

LE CHIFFRE
21%

Selon une récente étude réalisée par HP, un peu plus d'employé sur cinq, en France, déclare avoir une bonne relation avec son travail. Une proportion qui n'a pas évolué depuis l'an dernier.





GREEN HEART®



38 SNR

SUSTAINABLE BIO-BASED TECHNOLOGY

LES PREMIERS BOUCHONS D'OREILLE DURABLES ET BIOSOURCÉS AU MONDE

MEGA BULLET BIOSOFT



PINCH FIT BIOSOFT



COMPARAISON DE L'EMPREINTE CARBONE

Équivalence d'émissions de CO² pour 10 000 paires de bouchons d'oreille jetables

<p>MOUSSE PU BOUCHONS JETABLES</p>  <p>44,47 Kg</p>	<p>VS.</p>	<p>BioSoft BOUCHONS JETABLES</p>  <p>8,07 Kg</p>
--	------------	--

LES BOUCHONS D'OREILLE EN MOUSSE BIOSOFT™ ÉMETTENT 5,5X MOINS DE CO² QUE LES BOUCHONS D'OREILLE TRADITIONNELS EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE

Fabriqué à partir de 82% de matériaux biosourcés



SOURCE RENOUELABLE



MATÉRIAUX DURABLES



RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

pipeurope.com

Sans commentaire...



Un dessin ou une photo valent mieux qu'un long discours : puisse cette image éviter l'imprudence, l'inconscience... Si, comme le site <http://hsct.artio.fr>, vous tenez une bonne image illustrant une mauvaise pratique, envoyez-la à PIC magazine : elle sera peut-être publiée ici.



RISQUES BIOLOGIQUES WEBINAIRE DE L'INRS

Le 7 novembre prochain, à partir de 11 heures, l'INRS vous propose de participer à un webinaire sur un outil en ligne développé par l'institut pour vous aider à évaluer les risques biologiques. Le principe est simple : l'utilisateur répond à des questions, l'outil en déduit les risques, propose des mesures de prévention et fournit un support pouvant être intégré au document unique d'évaluation des risques professionnels.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

SYNQ[®]

WORKWEAR

VISITEZ-NOUS



Stand M056



IN SYNQ WORKS WELL

C'est un fait. Pas un slogan.
Chaque professionnel en est conscient :
si vous travaillez
avec une personne qui est parfaitement
synchronisée avec vous, tout sera plus simple.

C'est pour cette raison que SYNQ workwear fait
équipe avec des professionnels passionnés.
En offrant des vêtements de travail robustes et de
haute qualité avec la bonne coupe, les bonnes
fonctionnalités, le bon look et la bonne protection.

Découvrez la gamme complète sur :

SYNQWORKWEAR.COM



Marc Malenfer, responsable de la mission veille et prospective, à l'INRS.

DR

Conférence INRS

Pour faire le point sur les évolutions du travail

Le 14 novembre prochain, l'INRS organise, à la Maison de la RATP, à Paris, une conférence internationale, centrée sur les évolutions futures du travail et leurs implications sur la santé et la sécurité des travailleurs.

« Le monde du travail et l'environnement des entreprises ont beaucoup évolué ces dernières années. Qu'il s'agisse du développement constant de l'automatisation des process, de la généralisation de l'IA, du changement climatique... tout cela a évidemment un fort impact sur les environnements et les conditions de travail, explique Marc Malenfer, chargé de projet, mission veille et prospective, à l'INRS. Cette conférence, organisée en partenariat avec nos homologues des États-Unis (NIOSH) et d'Allemagne (IFA), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-Osha) et le réseau Perosh (Partnership for European Research in Occupational Safety and Health), a pour objectif, outre la restitution des travaux de nos confrères, de permettre d'échanger sur les résultats desdits travaux afin d'anticiper et de prévenir les risques professionnels liés aux transformations du monde du travail. »

Parmi les temps forts de cette journée, deux tables rondes : « Utilité de la prospective pour l'élaboration des programmes de recherche » et « Comment les partenaires sociaux, les gouvernements et les autorités peuvent-ils bénéficier des travaux de prospective pour faire évoluer le cadre de la SST? »



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS

FRANCE SÉCURITÉ

OUVREZ VOTRE COMPTE E-CATALOGUE
by France Sécurité

Devenez Freemium !
Accédez au catalogue complet de nos EPI **gratuitement**

Retrouvez chaque mois nos conseils et infos sur le marché des EPI

Profitez des offres promotionnelles de nos partenaires

Scannez-moi et accédez au e-catalogue France Sécurité !



SQVT

Priorité des salariés français

Selon le baromètre national 2024 de la RSE et de l'égalité des chances du Medef, publié à l'occasion de la 5e Semaine de l'entreprise responsable et inclusive, pour plus de trois-quarts de salariés français (77 % pour être exact), les deux priorités des entreprises devraient être la qualité de vie au travail (QVT) et la santé et sécurité au travail. À bon entendeur...

Salons et rendez-vous professionnels

NOVEMBRE 2024

EXPOPROTECTION 2024

DU 5 AU 7 NOVEMBRE 2024 - PARIS - www.expoprotection.com

MARS 2025

FORUM SOFHYT

DU 31 MARS AU 1 AVRIL 2025 - <https://sofhyt.fr>

JUIN 2025

PRÉVENTICA

DU 10 AU 12 JUIN 2025 - Paris - www.preventica.com

CARNET



LYRECO

BENOÎT BOCQUET

Benoît Bocquet a été nommé directeur supply chain France de Lyreco. Il succède à Daniel Dendievel. Benoît Bocquet aura sous sa direction les près de mille collaborateurs dédiés aux approvisionnements, à la logistique et à la livraison.



CENTURION SAFETY PRODUCTS

DAVID LE FLEM

David Le Flem a rejoint la force commerciale de Centurion Safety Products, fabricant anglais d'EPI dédiés à la protection de la tête et du visage, en tant que Field Sales Manager France.

OUVRY

LAURENT ROBERT

Ouvry, spécialiste mondial des systèmes de protection et de décontamination NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) de dernière génération, a annoncé la nomination du lieutenant-colonel Laurent Robert au poste de conseiller expert NRBC. Ingénieur de formation, avant de rejoindre Ouvry, Laurent Robert a développé son expertise NRBC au sein de l'armée française, puis auprès de l'OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) et du Comité international de la Croix Rouge.

LA RÉFÉRENCE FRANÇAISE SÉCURITÉ DEPUIS 1951

—OBX[®]—
AUBOUEIX

NOUVEAU | CASQUE DE PROTECTION

VOGH



NOUVEAU DESIGN, ÉQUILIBRÉ, LÉGER, ERGONOMIQUE ET CONFORTABLE
INDUSTRIE | BÂTIMENT | TRAVAUX PUBLICS

www.auboueix.com

Expo
PROTECTION
5-7 NOV. 2024
PARIS-PORTE DE VERSAILLES-PAV. 1

À DÉCOUVRIR
SUR NOTRE STAND
N020 - HALL 1

MADE IN
FRANCE

CONCEPTION,
CERTIFICATION,
ET FABRICATION,
100% FRANÇAISE

Christophe Métais,

responsable Prévention Santé Sécurité groupe Onet

« La santé-sécurité est inscrite dans notre feuille de route. »



Depuis trois ans, Christophe Métais est chargé de la santé-sécurité au travail des 80 000 collaborateurs du groupe Onet. Vaste mission tant lesdits collaborateurs sont amenés à intervenir dans des sites très variés, aux risques parfois lourds.

Pouvez-vous nous présenter le groupe Onet et ses activités ? Où vous situez-vous dans l'organigramme du groupe ?

Onet, groupe familial français, est un acteur international de l'ingénierie et des services qui déploie chaque jour des solutions innovantes et responsables pour créer des environnements plus sains, plus sûrs et plus fiables. À travers ses activités de Propreté, Sécurité, Accueil, Logistique, Services aéroportuaires, Ingénierie et Services Nucléaires, Maintenance, Conseil et Ingénierie en immobilier durable, nous sommes présents dans neuf pays et employons 80 000 personnes au service de plus de 23 000 clients. La santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos clients est une priorité pour Onet. Le comité exécutif du Groupe et les directions de métiers ont construit et partagé en 2023 une vision commune de la sécurité chez Onet. Elle est inscrite dans notre feuille de route à travers notre axe « Positionner la santé/sécurité au cœur de nos interventions et de nos environnements de travail ». Cela se traduit par la refonte de notre politique « Piloter Onet en Prévention » avec 3 engagements incontournables : un engagement fort de la Direction, un leadership managérial du sujet, l'implication de tous les collaborateurs. Pour ma part, j'ai rejoint le groupe il y a trois ans après avoir travaillé chez Veolia, et dans différentes activités industrielles. En tant que responsable prévention santé sécurité du Groupe, je dépends directement de la Direction du Développement Responsable, qui chapeaute tous les sujets RSE et est dirigée par Laurence Acerbo. Tout comme ma collègue Nathalie da Silva en charge du risque routier pour l'ensemble du groupe. Enfin, j'échange très régulièrement avec Sébastien Boy, directeur qualité, rattaché, quant à lui, à la Direction Performance du Groupe.

Comment se structure la fonction prévention santé et sécurité dans le Groupe ?

A mon poste, mon rôle est de définir une stratégie pour l'amélioration de la prévention dans le groupe Onet et d'identifier les actions prioritaires à mener avec le Comex et les directions des différents métiers du Groupe. Il n'y a pas, entre ces derniers

et moi, de rapport hiérarchique. Mon rôle consiste à animer, piloter les actions engagées par le Groupe et communes à tous nos métiers. Concrètement, mes interlocuteurs directs sont les directeurs QSE de chacun de nos métiers. Au total, le Groupe dispose d'un réseau de presque 150 QSE. Une structure particulièrement pertinente quand on doit mettre en place des actions de prévention dans des univers aussi divers que ceux de nos clients.

Comment définit-on une stratégie prévention des risques commune et surtout applicable par tous ?

Tous les ans, nous organisons notre rendez-vous annuel SST, la Journée Piloter Onet en Prévention. A l'occasion de celui d'octobre 2023, notre Comex avait décidé d'engager une nouvelle politique santé et sécurité pour l'ensemble du Groupe à la demande de la présidence du groupe. Dans ce cadre, il a été décidé d'articuler cette nouvelle politique autour de trois axes, en portant nos efforts sur des actions très structurantes. La première, par exemple, a consisté à lancer un vaste programme de formation de l'ensemble de notre ligne managériale. Soit environ 2 000 personnes. Depuis octobre 2023, nous avons donc travaillé sur le sujet pour définir un cahier des charges, préciser le contenu des formations, trouver un prestataire qui sera piloté en interne par le Campus Onet. Ce programme de formation, qui va durer trois ans, est très important. Il s'adresse à tous les managers. De la direction au chef d'équipe. Il doit nous permettre de renforcer toute notre culture sécurité en donnant aux managers les moyens et outils pour s'impliquer encore plus en matière de prévention : être capables de valoriser les bons comportements, les bonnes attitudes, de transmettre les consignes, d'effectuer des visites de sécurité plus efficaces... Afin que les managers deviennent une véritable force agissante en matière de santé et sécurité au travail.

Le groupe Onet a défini pas moins de 49 règles vitales. Pourquoi en avez-vous autant et, surtout, comment les avez-vous choisies ?

Définir ces 49 règles vitales a nécessité un long travail. Il nous a d'abord fallu définir ce qu'était un risque majeur. Dans un groupe aux activités si diverses, ce n'était pas si simple. Nous avons donc demandé à chacun de nos métiers de nous proposer une définition pour nous mettre tous d'accord sur celle-ci : « Un risque majeur est celui qui peut avoir un effet irréversible sur la santé ». Cela fait, il nous a fallu nous poser la question du « comment éviter ce risque majeur » et donc définir des consignes drastiques avec lesquelles on ne transige pas. Il faut



BIO EXPRESS

Depuis septembre 2021 :
Responsable Prévention Santé Sécurité Groupe Onet

2020-2021 :
Responsable Santé Sécurité Environnement chez Alteo Alumina

2018-2020 :
Directeur Qualité Sécurité Environnement, Chantier Naval de Marseille

2016-2018 :
Responsable QSE chez Veolia Industries Global Solutions



LA SANTÉ-SÉCURITÉ EST PRIMORDIALE POUR LA PÉRENNITÉ DU GROUPE, GARDER LA CONFIANCE DE NOS CLIENTS ET PROTÉGER NOS ÉQUIPES AU QUOTIDIEN.





comprendre que définir ces risques vitaux et les règles qui y sont associées est absolument nécessaires pour un groupe comme Onet. Cela nous permet de mettre à disposition de nos collaborateurs un « outil » qui leur donne le droit et le devoir de se mettre en retrait quand ils constatent que, pour telle ou telle mission, dans tel ou tel environnement, ils risquent de s'exposer à une situation allant à l'encontre des règles vitales qu'ils se doivent de respecter. Donner à nos collaborateurs ce « droit de retrait » est vital. Car, même si nos techniciens ne sont pas amenés à tous intervenir dans des environnements à haut risque, comme dans le secteur du nucléaire par exemple, tous nos métiers sont exposés à plusieurs risques majeurs. Le premier de tous étant le risque routier, y compris sur ses trajets domicile-travail. Un collaborateur d'Onet, quel qu'il soit, doit pouvoir penser avant tout à sa propre sécurité et savoir que, face à une situation qui semble aller à l'encontre de nos règles vitales, il pourra exprimer son refus de s'exposer et profiter du soutien de son manager.

Donner la possibilité aux collaborateurs d'exercer ce type de « droit de retrait » suppose qu'ils jouissent tous d'une bonne, voire excellente, culture sécurité...

Nous en sommes tout à fait conscients et fournissons de gros efforts pour les former, développer leur expertise en matière de prévention des risques et de sécurité au travail, afin qu'ils soient à même de penser à leur propre sécurité. Nous voulons les rendre plus pro-actifs en matière de sécurité et capables d'analyser telle ou telle situation de travail pour ne pas s'exposer. Mais, je le répète, cela passe aussi par l'implication des managers de terrain. Satisfaire le client ne peut se faire, en aucune manière, au détriment de la sécurité et de la santé des collaborateurs du Groupe.

Comment faites-vous pour que les collaborateurs du Groupe adhèrent à sa politique santé-sécurité et prennent une part active aux actions engagées ?

Il faut donner de la place à ce qui se fait sur le terrain. Par exemple, depuis trois ans, nous réalisons des reportages terrain qui nous permettent de mettre en avant des bonnes pratiques, de valoriser certaines actions et de les faire rayonner dans le Groupe... Pour susciter de l'adhésion, il faut valoriser ce que les collaborateurs mettent en place sur le terrain pour améliorer leur propre sécurité et, le cas échéant, celle de leurs collègues. Par ailleurs, il faut chercher à mettre en place de nouveaux supports, se doter de

nouveaux outils pour diffuser, au plus près du terrain, les consignes et les bonnes pratiques... Et faire en sorte que les collaborateurs puissent toujours avoir à leur disposition, à un instant t, la bonne information, le bon process à respecter pour assurer leur mission dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Jouer du référentiel Mase vous aide-t-il dans votre vaste mission de « préventeur » ? Par ailleurs, vous avez pu, avec votre collègue Sébastien Boy, vous pencher sur sa nouvelle mouture. Qu'en pensez-vous ?

Un référentiel comme le Mase est très structurant. Encore plus pour une entreprise comme le groupe Onet dont le métier est d'intervenir chez des entreprises utilisatrices. Le Mase nous permet aussi de remonter plus facilement des situations dangereuses, des presque-accidents... qui constituent, quand on sait les analyser et en tirer bénéfice, d'excellentes pistes d'amélioration des règles et process de sécurité. En ce qui concerne l'évolution du référentiel, il insiste beaucoup plus sur la notion de leadership dans le sens où il demande une plus forte implication du terrain pour vérifier que les actions décidées sont bien mises en place et appliquées. Par ailleurs, il contient un important volet RSE.

Qu'est-ce qui vous plaît dans le métier de « préventeur » ?

C'est un métier passionnant fait de relations humaines, d'échanges et d'écoute. On y découvre toujours de nouveaux métiers. On y est constamment confronté à de nouvelles questions, à de nouveaux risques. J'aime être au contact des divers métiers du Groupe pour les accompagner, les aider à résoudre tel ou tel problème, à intégrer la prévention dans leurs process. La prévention est un métier très opérationnel qui requiert de réelles qualités humaines, une appétence pour travailler sur les comportements, les collectifs de travail, leur organisation, leurs contraintes... On doit y trouver des stratégies pour adapter notre discours aux équipes auxquelles on s'adresse, à leurs habitudes, bonnes ou mauvaises... C'est un métier qui requiert des compétences techniques, scientifiques, logiques pour comprendre les choses. Une direction prévention des risques doit être pluridisciplinaire pour savoir s'adapter aux besoins de tous et leur apporter la bonne réponse, suggérer une bonne pratique, une nouvelle approche... On doit constamment être en éveil. C'est un métier passionnant, fait de beaucoup de remise en question pour réussir... ■



GRUPE ONET EN BREF

Onet, groupe familial français, est un acteur international de l'ingénierie et des services. Ses activités sont la Propreté, la Sécurité, l'Accueil, la Logistique, les Services aéroportuaires, l'Ingénierie et les Services Nucléaires, la Maintenance et le Conseil et l'Ingénierie en immobilier durable.

2,3 milliards d'euros de CA

Une présence dans 9 pays

80 000 collaborateurs

23 500 clients.



J'AIME

- > Aider de nouveaux préventeurs
- > Découvrir des innovations locales qui améliorent la sécurité.



JE N'AIME PAS

- > Comme tout le monde : communiquer sur des événements tragiques
- > Le manque de ponctualité



LA PRÉVENTION EST UN MÉTIER TRÈS OPÉRATIONNEL QUI REQUIERT DE RÉELLES QUALITÉS HUMAINES.



NEW

EXPAND YOUR COMFORT

ULTRA
LIGHT



FAD
FALITE
FLEXIBLE ANTI-PERFORATION

S
COMPOSITE

XPR.FOAM

SAFETY KNIT®

ULTRALIGHT

- » léger comme une plume et souple
- » XPR.FOAM® solution innovante pour un amorti maximal
- » résistance supérieure au glissement et à l'abrasion
- » combinaison parfaite de performance et de protection pour un confort durable



EXPO PROTECTION

Le salon international de la prévention
et de la maîtrise des risques



5-7 NOV. 2024
Paris - Porte de Versailles

SCANNEZ-MOI POUR RÉSERVER
VOTRE **BADGE GRATUITEMENT**



A worker in a yellow hard hat and safety vest is looking at a tablet. The image is overlaid with various digital icons and graphics, including gears, a network diagram, a house icon, and a funnel labeled 'AI'.

dossier

Getty Images

SPÉCIAL **Expo**
PROTECTION
5-7 NOV.24

Les solutions numériques de prévention

2^e partie: les EPI connectés

Le salon Expoprotection ouvrira ses portes le 5 novembre prochain, à Paris. À cette occasion, et après la publication de la première partie – consacrée aux logiciels QHSE dans notre précédent numéro – de ce grand dossier, *PIC* fait le point sur les EPI connectés et leurs possibles usages.

SOMMAIRE

EPI connectés : à utiliser avec prudence!

Capteurs et système embarqué	page 39
L'épi connecté: en dernier recours	page 40
Identification des besoins et respect des principes de prévention	page 42
Les fabricants innovent	page 44



EPI connectés : à utiliser avec prudence !

Les EPI connectés ne sont plus de simples gadgets ou des vitrines technologiques pour leurs concepteurs. Ils peuvent, lorsqu'ils sont bien conçus et répondent à un réel besoin, constituer un vrai plus en matière de prévention des risques. Mais ils restent avant tout des EPI et doivent être traités comme tels !

Si certains EPI dits connectés existent depuis plus d'une dizaine d'années, à l'instar des badges intégrés dans des gilets pour lutter contre le risque collision engin/piéton, les solutions les plus abouties – telles que celles qui permettent d'échanger et de mesurer des données – sont bien plus récentes et ne sont apparues sur le marché qu'au cours des cinq dernières années.

Cela dit, bien que l'offre ne soit pas encore pléthorique – loin de là – l'arrivée sur le marché d'un certain nombre d'EPI connectés pose évidemment des questions quant à leurs performances réelles, leur utilité, c'est-à-dire leur capacité à améliorer la sécurité

et la protection de leurs utilisateurs et, surtout, ce que l'on entend réellement par « EPI connecté. » Pour Virginie Govaere, chercheur en prévention des risques à l'INRS, « on entend par "EPI connecté" un équipement de protection individuelle dans lequel est intégré un ou des capteurs afin de capter des informations, ou émettre une alarme. Cela dit, il faut également préciser que, bien que "connecté", l'EPI doit rester un EPI, c'est-à-dire que sa vocation première est la protection de son porteur. Qu'il soit connecté ou non. »

Du côté du Synamap (Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection), la définition d'un EPI connecté est la suivante : « Un EPI connecté est un équipement de protection individuelle

qui est capable de communiquer avec son environnement ou un autre équipement. Certains peuvent être dotés d'un système capable de collecter des données à l'aide de capteurs afin de prévenir l'utilisateur d'un danger ou d'alerter en cas d'accident. Le principe des EPI connectés repose sur l'intégration de capteurs, de systèmes de géolocalisation, de dispositifs de communication et autres fonctionnalités intelligentes. Ces technologies permettent de recueillir des informations pour améliorer la protection des travailleurs (surveillance en temps réel de l'environnement de travail, alerte instantanée en cas de danger, etc.) ou permettre d'augmenter la sécurité de la personne en la rendant active (LEDS par exemple). »



Getty Images

Expo
PROTECTION
5-7 NOV.24



DÉTECTION GAZ ET ANTICHUTE CHEZ MSA SAFETY **STAND: U104**

À découvrir sur le stand, plusieurs solutions représentatives de l'offre MSA Safety. Tout d'abord, l'Altair io 4, un détecteur de gaz intelligent et sécurisé, doté d'une connectivité prête à l'emploi, au design ultra-robuste, avec technologie de capteurs XCell. Ou, côté antichute, la longue rétractable V-TEC PFL, une des longues à rappel automatique les plus légères et compactes de sa catégorie. Ses principaux points forts : 3 m de longueur (10 ft), boîtier en polycarbonate disposant d'une grande résistance aux impacts, point d'ancrage rotatif à 360° pour une totale flexibilité, composants en acier inoxydable, poids de l'utilisateur jusqu'à 140 kg.



À RETENIR

L'année prochaine, à Paris, une Journée nationale sur les « Les EPI de demain » au cours de laquelle fabricants et utilisateurs finaux du BTP pourront échanger.

CAPTEURS ET SYSTÈME EMBARQUÉ

Le premier secteur à avoir réfléchi aux apports possibles de ce qu'on appelle aujourd'hui les EPI connectés est le BTP. « Depuis, on peut qualifier ce marché de foisonnant, souligne Mohamed Trabelsi, responsable domaine EPI à l'OPPBTB. On parle aujourd'hui d'EPI connecté, intelligent, "smart"... Au sein de l'OPPBTB, nous avons essayé d'y voir plus clair, notamment en matière de vocabulaire. Il n'existe pas actuellement de définition précise, ni de norme précisant ce qu'est un EPI connecté. Toujours est-il qu'on peut tout de même considérer qu'un EPI connecté est un équipement de protection augmenté, en général grâce à des capteurs et/ou un système embarqué. L'EPI devient ainsi une plateforme qui peut capter des données et/ou apporter une assistance au porteur. » Mohamed Trabelsi abonde également






L'art de manipuler avec zéro effort !




ARTCP-014 (03/02) - Crédit Photos: DALMECC



des solutions ANTI-TMS sur-mesure pour des manipulations précises de charges jusqu'à 1500 kg en absence totale de poids.

www.dalmecc.com



« Si ces EPI captent des données, il faudra obtenir l'accord du porteur. »

2 questions à

VIRGINIE GOVAERE,

chercheur en prévention des risques à l'INRS

Comment ont évolué les EPI connectés ces dernières années ?

En matière d'EPI connectés, tout a commencé il y a une quinzaine d'années avec l'intégration de badges dans des gilets. Depuis quatre ou cinq ans, on voit apparaître des solutions un peu plus sophistiquées, notamment des Epi connectés qui échangent des données entre des capteurs et récepteurs, ou qui mesurent des données. Il s'agit de technologies récentes, pour lesquelles nous n'avons pas assez de recul sur les usages. Tout cela est très intéressant si cela vient en complément des mesures de prévention mises en place et non pour se substituer à elles. Par ailleurs, il faut être prudent car ces EPI qui communiquent supposent que l'entreprise dispose d'un personnel compétent pour gérer les informations. Il faut donc mettre une organisation idoine et se donner des objectifs clairs : que fait-on des données ? Combien de temps les garde-t-on ? Cette utilisation rentre-t-elle dans le cadre du RGPD, notamment pour des solutions qui capteraient des données

personnelles telles que la température corporelle ou le rythme cardiaque du porteur ? Si oui, l'accord de ce dernier est nécessaire.

Quelles sont les autres précautions à prendre pour déployer ce type d'équipement ?

Comme pour tous les dispositifs utilisés dans la prévention des risques, on doit garder à l'esprit que tout équipement, même individuel, sera aussi utilisé dans un collectif, au sein d'une équipe. Il faut donc prévoir une démarche d'accompagnement du collectif pour lui expliquer la raison de cette démarche, d'une part, et d'autre part, faire en sorte que la fourniture d'un EPI connecté à un membre de l'équipe ne soit pas perçue comme une remise en cause de son identité professionnelle ou qu'il ne le dévalorise pas aux yeux de ses collègues.



dans le sens de l'experte de l'INRS, Virginie Govaere : « Tout l'enjeu, en matière d'EPI connecté, est de trier le bon grain de l'ivraie, de distinguer entre ce qui ressort du gadget ou d'une solution à réelle valeur ajoutée pour l'équipement en lui-même et ses utilisateurs. Car certaines solutions relèvent plus du marketing que de la réelle prévention des risques et de la santé et sécurité au travail. »

En somme, ajouter un composant électronique, un capteur ou un calculateur dans un vêtement de travail, une paire de chaussures ou des lunettes ne suffit pas toujours, loin de là pour en faire un EPI connecté... « Car, ajoute Virginie Govaere, on doit toujours se poser la question de l'utilité réelle de ce type de solution. Je le rappelle, quelle que soit la technologie, cela reste un EPI. Il doit donc protéger son porteur. »

L'EPI CONNECTÉ : EN DERNIER RECOURS

La technologie associée aux EPI doit aussi amener à se poser une autre question très importante : la technologie, qu'on pourra à tort considérer comme infaillible ou plus efficace que des moyens de prévention « traditionnels » peut susciter chez le porteur un faux sentiment de sécurité, une croyance erronée dans l'infailibilité de la « déesse technologie ». Parallèlement, du côté des équipes en charge de la prévention, trop croire en l'apport de la technologie peut amener à se montrer moins diligent en matière de prévention des



CONNECT2SAFETY DE T2S

Ce système d'alerte bidirectionnelle permet de lutter contre le risque collision engin/piéton. Chaque piéton doit être équipé d'un badge RFID pour travailler en toute sécurité. Pour augmenter sa visibilité, il peut également porter le gilet LED RGB connecté. Lorsque le piéton pénétrera dans la zone de danger, le gilet et sa batterie sonneront, vibreront et les douze LED clignoteront en rouge.



POUR LES HOMMES ET LES FEMMES STAND : N22

Le fabricant de chaussures Gaston Mille présentera son modèle Hot Eris (gamme Félicie), une chaussure montante femme, associant esthétique, souplesse, confort et sécurité. Caractéristiques : dessus en textile technique micro injecté, sans couture ; doublure Coolmax (séchage rapide + traitement antibactérien) ; embout en fibre de verre (léger, amagnétique et athermique).

À découvrir aussi la gamme de surchaussures de sécurité Millenium et les rangers de sécurité MasterFusion Grip pour hommes.



la parole à

LIONEL BRUNNENGREBER,

président-directeur général de My Angel PTI-Dati

« Protéger les techniciens contre le risque électrique. »



Nous avons mis en place un partenariat avec Adresys afin d'intégrer dans notre offre PTI-Dati leur solution Angel React. Il s'agit d'un système qui permet de protéger les techniciens intervenant dans les environnements industriels et qui subissant le risque électrique ont besoin d'une solution adaptée et spécifique. Il leur offre une excellente

protection en cas d'électrifications. Ainsi, le système d'Adresys détecte immédiatement les incidents électriques et peut activer aussi bien la chaîne d'alerte pour une intervention rapide (en local ou avec le service My Angel) que les équipements de mise en sécurité automatique du travailleur (système optionnel Watchdog). Des mesures préventives peuvent alors être prises. Ces solutions s'adaptent aussi bien aux personnels qui interviennent en équipe qu'aux travailleurs isolés.

EXPLOREZ NOS DERNIÈRES SOLUTIONS EPI

Paris - Porte de Versailles - Pavillon 1
5 - 7 Novembre 2024

STAND U104

WE KNOW WHAT'S AT STAKE.

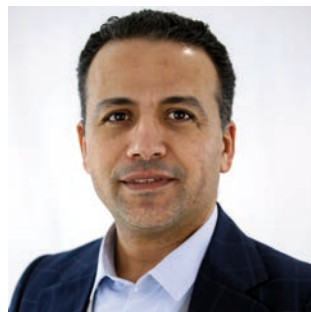


risques. C'est d'ailleurs un comportement que dénonce l'expert de l'OPPBTB : « Certaines entreprises sont parfois plus soucieuses d'acquiescer un EPI connecté, plutôt que de se demander en quoi il correspond au risque qu'il est censé réduire ou éliminer. On doit donc rappeler que, comme lors de toute démarche de prévention, il est impératif de prendre les mesures liées à l'organisation du travail et aux modes opératoires, ainsi que de mettre en place les protections collectives qui s'imposent. Recourir à un EPI connecté ne devrait se faire que lorsqu'on a "épuisé" les mesures de prévention organisationnelles, collectives et individuelles... »

IDENTIFICATION DES BESOINS ET RESPECT DES PRINCIPES DE PRÉVENTION

Virginie Govaere tient à souligner : « Comme pour n'importe quel dispositif dédié à la prévention, il faut rappeler certaines choses, notamment que le déploiement d'un EPI, quel qu'il soit, doit se faire en respectant un processus précis : après avoir identifié les risques et les mesures à mettre en place, on commencera, toujours, par supprimer le danger, pour ensuite mettre en place des mesures de protection collective, puis les équipements individuels, enfin, et s'ils répondent à un réel besoin, les EPI connectés. »

On s'attachera donc, si on souhaite se doter d'un EPI connecté, à respecter un certain nombre de prérequis. Tout d'abord, il faudra donc identifier les besoins. Ensuite, comme le souligne l'experte de l'INRS, « on devra



« L'IA peut être une piste intéressante pour lancer des alertes en cas de situation à risque. »

2 questions à

MOHAMED TRABELSI,

responsable organisations, méthodes et équipements à l'OPPBTB

Comment accompagnez-vous les entreprises du BTP qui souhaitent s'équiper avec des EPI connectés ?

Tout d'abord, nous assurons un gros travail de veille technologique, notamment via notre « Accélérateur Santé Prévention », qui permet de donner de la visibilité, entre autres, aux EPI innovants. Nous sommes aussi très attentifs pour garder toujours à l'esprit que ces équipements doivent participer à la prévention des risques et apporter une vraie valeur ajoutée en matière de SST. Dans cette optique, nous accompagnons les entreprises pour faire le tri entre les gadgets et les solutions réellement pertinentes.

Quelles sont les technologies qui vous paraissent les plus intéressantes pour les EPI connectés ?

Les bonnes données (data), et traitées par l'IA, optimisées que les EPI connectés peuvent collecter, pourraient réduire les accidents et améliorer les conditions de travail... Elles constituent donc intéressante pour, par exemple, lancer des alertes en cas de situation à risque ou prévenir des zones dangereuses. Afin de déclencher une alerte en cas de situation à risque pour éviter l'accident. L'analyse de ces données pourrait permettre aussi de mesurer l'efficacité de mesures de prévention mises en place et les ajuster en cas de besoin. Un autre avantage : certains fabricants proposent des solutions d'identification de l'EPI (RFID, QR code, etc.), pour assurer un suivi des EPI de catégorie 3 et faciliter leur vérification et traçabilité. Sans oublier, dans le domaine des protections respiratoires, des technologies qui permettent d'adapter la protection au rythme respiratoire du porteur afin d'améliorer son confort. Autre exemple, dans l'antichute, on trouve des choses intéressantes comme des technos qui permettent de savoir si l'opérateur est connecté à son point d'ancrage.



NOUVELLE VESTE HARDSHELL SYNQ QLOUD STAND : M56

La nouvelle marque de vêtements de travail, Synq workwear, présentera plus de 20 nouveaux produits au salon Expoprotection. Parmi eux, la nouvelle veste hardshell haute performance Synq Qloud. Cette veste de pluie moderne au design asymétrique est extensible, ultraspirante et très légère (170 g/m²). Déjà disponible dans la collection Synq & Safe dans des couleurs HV, mais vu son succès, elle intègre la collection Synq & Stretch dans les six coloris Synq non HV.

Innover pour un avenir plus propre et plus durable



MPH1865, acteur incontournable dans le domaine de l'hygiène professionnelle, continue de se positionner comme un leader de l'innovation durable avec le lancement de sa nouvelle machine à papier sur son site de Pupil, en Ardèche. Cet investissement stratégique de 26 millions d'euros, au sein d'un projet global de 75 millions d'euros, témoigne de la volonté de l'entreprise de répondre aux enjeux environnementaux tout en renforçant sa capacité de production locale.

Leader français de la fabrication d'essuyages papier, MPH1865 dessert les secteurs de la santé, de l'industrie, de l'hôtellerie-restauration et des collectivités.

L'entreprise se distingue également par sa nouvelle gamme Renovelar, qui propose des produits d'hygiène écoresponsables fabriqués avec une empreinte carbone réduite. Grâce à sa nouvelle machine, équipée d'une technologie hybride unique fonctionnant à l'électricité, au gaz et à l'hydrogène, MPH1865 continue de réduire son impact environnemental et d'optimiser ses procédés de fabrication en faveur de pratiques plus durables. Cette avancée majeure permet également la fabrication de produits à partir de fibres recyclées, démontrant l'engagement fort de l'entreprise en faveur de l'économie circulaire.

Renovelar : La première gamme avec affichage de l'impact carbone.

Avec Renovelar, MPH1865 devient la première entreprise à proposer une gamme de produits d'hygiène professionnelle affichant l'impact carbone à l'utilisation. Chaque produit de la gamme intègre un indicateur clair de son empreinte carbone, permettant aux utilisateurs de mesurer leur impact environnemental feuille par feuille. Cette innovation unique répond à la demande croissante des entreprises pour des solutions d'hygiène plus durables et responsables.

La gamme Renovelar a été développée dans une démarche de déconsommation intelligente, avec l'utilisation de matières premières recyclées et une optimisation des processus de fabrication pour réduire l'empreinte écologique. Par exemple, les essuie-mains Renovelar consomment 29 % moins de matières premières et génèrent 29 % de déchets en moins par rapport aux produits standards, tout en maintenant une efficacité optimale. Cela s'inscrit dans la vision à long terme de MPH1865 de continuer à réduire ses émissions et son empreinte écologique, tout en contribuant activement à la lutte contre le changement climatique.



Des solutions d'hygiène complètes pour les professionnels :

- Essuyages non-tissés : Conçus pour les environnements industriels exigeants, ces produits garantissent un nettoyage efficace et résistant. Fabriqués dans un souci de durabilité, les essuyages non-tissés sont idéaux pour les usages multiples et notamment pour l'industrie et la santé.

- Savons et solutions de désinfection : MPH1865 fabrique des savons et des gels hydroalcooliques conformes aux normes de sécurité les plus strictes. Ces produits, certifiés Origine France Garantie, offrent une protection complète, notamment dans les environnements de soins de santé.

- Équipements de protection individuelle jetables (EPI) : La gamme d'EPI de MPH1865 assure la sécurité des professionnels dans les secteurs sensibles, tels que la santé et l'industrie, tout en respectant les normes en vigueur.

Une production française écoresponsable et innovante.

Entreprise familiale depuis 1865, MPH1865 continue d'allier innovation, performance et respect de l'environnement. Avec cinq sites de production en Ardèche et dans la Drôme, l'entreprise emploie près de 300 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros en 2023. MPH1865 s'engage fermement dans une démarche de production locale écoresponsable, avec des produits labellisés Origine France Garantie et EcoLabel.

Avec Renovelar, MPH1865 prouve que performance, durabilité et transparence peuvent coexister, en offrant aux entreprises des solutions d'hygiène professionnelles qui réduisent leur impact environnemental, tout en garantissant une efficacité irréprochable.



MPH1865
119 rue de Soras
07430 DAVÉZIEUX

mphygiene1865.com



«La solution doit être simple à utiliser pour s'intégrer à chaque niveau de l'organisation.»

2 questions à

PATRICK COURRIER,

conseiller sécurité usine chez Aluminium Dunkerque

Dans quel cadre utilisez-vous un EPI connecté ?

Nous avons la solution Proxipi en place depuis plusieurs années pour lutter contre le risque de collision engin/engin et/ou engin/piéton dans notre parc métal où nous stockons nos produits finis. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de cette solution à de nouveaux engins, il est apparu que cette extension ne serait pas possible car Proxipi ne pouvait pas assurer la maintenabilité de son système. Après avoir effectué une veille technologique globale, nous avons décidé en accord avec les utilisateurs et les représentants CSSCT, de faire confiance à T2S. Leur solution Connect2Safety nous permet de lutter contre le risque collision avec l'énorme avantage de mettre à notre disposition des badges piétons ne nécessitant pas de rechargement et dont la durée de vie était bien plus longue que notre système précédent ainsi qu'un mode d'utilisation très proche de la précédente solution. Des études sont en cours avec T2S pour envisager de déployer la solution dans d'autres secteurs de l'usine.

Déployer un tel système est-il complexe ?

Basé sur des badges pour les piétons et une interface engin, il est assez simple à mettre en place et n'a pas nécessité pas une démarche des gestions du changement poussée car la solution précédente était basée sur le même fonctionnement. Nous avons mis à jour nos standards de sécurité pour intégrer cette solution à chaque niveau de l'organisation. Il est possible, à partir d'un simple téléphone, de régler les distances de détection. L'interface de la solution étant assez simple, il nous a été facile de briefier les utilisateurs des engins à son fonctionnement.



obligatoirement se demander s'il est compatible et intégrable avec ce qu'on a déjà déployé. Sans oublier de se demander si les informations transmises sont fiables et le resteront malgré les variations et perturbations possibles de l'environnement de travail. Une fois cela fait, on devra aussi s'interroger sur la finalité de l'usage dudit EPI connecté, sur l'autonomie des connecteurs, de la communication... Sans négliger des questions plus basiques : se nettoie-t-il facilement ? Se recharge-t-il tout aussi aisément ? Est-il capable de fournir des informations sur son état de fonctionnement ? Etc. Une fois cela fait, on peut alors, et seulement alors, tester l'EPI puis envisager son déploiement.

LES FABRICANTS INNOVENT

Certains fabricants se sont saisis, depuis plusieurs années, du sujet. Et les EPI connectés sont désormais bien plus que de simples vitrines technologiques ou des gadgets sans lendemain. D'une manière générale, les concepteurs de ces solutions empruntent deux voies pour les développer : soit en intégrant des caractéristiques supplémentaires à des équipements de protection individuelle dits « classiques », soit en cherchant à rendre les EPI plus « intelli-



RISQUE ÉLECTRIQUE ET VÊTEMENT CONNECTÉ

Lauréat d'un trophée de l'Innovation lors du dernier salon Préventica Lyon, le système Angel React d'Adresys est composé d'un vêtement connecté capable de détecter la moindre électrisation. En cas d'accident électrique une alerte est envoyée vers My Angel (pour les travailleurs isolés par exemple), pour effectuer une levée de doute immédiate et l'envoi des secours si nécessaire. Ce système permet également de mettre en sécurité immédiate des machines avec un boîtier de sécurité Watchdog optionnel.

Expo
PROTECTION
5-7 NOV.24



EXPOPROTECTION DU 5 AU 7 NOVEMBRE PORTE DE VERSAILLES PAVILLON 1

- > Mardi 3 et mercredi 4 octobre de 9 heures à 18 heures
- > Et jeudi 5 octobre de 9 heures à 17 heures

Badge gratuit :
www.salon-aps.com/fr-fr/participer.html
www.salon-aps.com



À RETENIR

CONFÉRENCE OPPBT

Le mardi 5 novembre, à partir de 15 h 30, l'OPPBT vous invite à sa conférence :
Les EPI adaptés : prévenir le risque d'éjection et de chutes lors de l'utilisation des PEMP (nacelles).
> Espace conférences 2.



la parole à

FRANÇOIS BARONNIER,

chef de marché solutions connectées,
Connect2Safety by T2S

« Ces solutions doivent être développées au plus près du terrain. »



Notre gamme Connect2Safety a pour objectif de proposer des solutions dédiées à la SST tout en permettant de générer des données qui permettront aux services de prévention d'affiner leurs process. Si certains utilisateurs finaux font preuve d'une réelle appétence pour ce type de solutions, il faut garder à l'esprit qu'elles doivent

être développées en étroite collaboration avec eux. Il faut les écouter, les comprendre et analyser ce qu'ils ont déjà pu mettre en place en matière de prévention collective et individuelle, pour ensuite leur proposer la solution la plus adaptée à leur problématique. Actuellement, deux familles d'EPI connectées suscitent un réel intérêt. D'une part, les solutions permettant de lutter contre le risque collision engin/engin et engin/ piéton et, d'autre part, les EPI qui permettent d'assurer la sécurité des techniciens en cas de très forte chaleur pour, par exemple, grâce à un bracelet connecté, détecter la survenue d'un éventuel coup de chaleur. Sujet que suit de très près l'OPPBT!



DELTAPLUS

EOS NOCUT VV909

FLEXIBLE FACE AUX IMPACTS



Le nouveau gant **EOS NOCUT VV909** est le gant idéal pour des travaux lourds. Grâce à ses renforts **PVC flexible en nid d'abeille**, il possède une grande maniabilité tout en garantissant une **haute protection face aux impacts**.

enjoy safety.

www.deltaplus.eu
f @ in



Getty Images



gents» pour les intégrer dans un plus vaste écosystème: celui de l'internet des objets. Tout avec un seul objectif en tête: faire en sorte que les nouvelles technologies, les capteurs... apportent quelque chose de plus en matière de prévention des risques et de santé et sécurité au travail, afin d'accroître le niveau de protection des utilisateurs.

DÉVELOPPER DES OFFRES COHÉRENTES

Chez T2S, François Baronnier, chef de marché solutions connectées, explique: «Depuis plusieurs années, nous nous sommes engagés dans le développement de solutions connectées afin de concevoir et de développer une offre cohérente, répondant à certaines problématiques rencontrées par les préventeurs et les besoins exprimés par les équipes sur le terrain. Le résultat concret de cette démarche est l'existence, depuis huit ans, de notre gamme Connect2 safety qui ne cesse de grandir et se compose désormais de trois solutions dédiées à la lutte contre le risque collision et deux solutions pour les coups de chaleur. Avec cette offre, notre objectif est simple: proposer des solutions dédiées à la sécurité de l'homme au travail, dans son environnement. Tout cela, en étant au plus proche du terrain. C'est-à-dire en accompagnant les équipes, en discutant avec elles, afin de comprendre quels sont leurs risques, les identifier de manière précise, pour trouver la solution à mettre en place.» Lionel Brunnengreber, président-directeur

général de My Angel PTI-Dati, ajoute: «Si on ne veut pas qu'un EPI connecté soit un simple accessoire, ou reste au vestiaire comme le serait tout EPI inadapté aux personnels sur le terrain, il faut leur proposer une solution ergonomique qui leur apporte une réelle plus-value en matière de sécurité et de prévention des risques. C'est le cas par exemple de la solution Angel React qui permet de détecter les courants électriques qui peuvent impacter le corps du porteur à l'aide d'un boîtier connecté directement intégré au vêtement de travail; il permet ainsi de lancer une alerte si nécessaire, puis de mettre en place une prévention efficace.» ■



À SCANNER
 POUR EN SAVOIR PLUS

LES TEMPS FORTS DU SALON

À NE PAS MANQUER CETTE ANNÉE:

Le Village start-up et ses entreprises prometteuses comme Tekalp, Rampada, Urban Circus ou FastPoint.

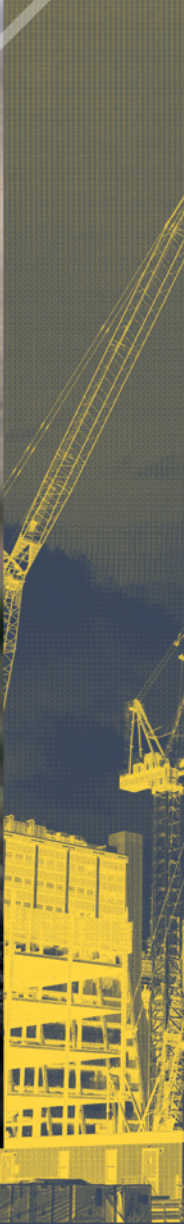
AUTRES TEMPS FORTS:

- > Les trophées Expoproprotection 2024, le mardi 5 novembre à 16 heures.
- > Les Oscars de la FFMI, le mercredi 6 novembre à 18 heures.
- > Retrouvez aussi tout le programme des conférences et ateliers pendant le salon: voir QR code ci-dessus.

MASCOT®
WORKWEAR



TESTED
TO
WORK



Scannez le code QR et
découvrez notre gamme de
chaussures de sécurité !



EXPO
PROTECTION

Découvrez nos solutions de travail
innovantes à Expoprotection !

Rendez-nous visite au stand K066
et échangez avec nos experts.

5-7 Nov. 2024, Paris - Porte de Versailles



«*De nouvelles problématiques ont des impacts sur les stratégies QHSE des entreprises.*»

2 questions à

JEAN-FRANÇOIS SOL DOURDIN,
 directeur du salon Expoprotection

Quelles sont, selon vous, les grandes tendances du vaste univers de la gestion des risques ?

Les entreprises et les organisations ne peuvent plus se contenter de limiter leur stratégie gestion des risques à tel ou tel risque. De nouvelles problématiques ont évidemment un impact sur les problématiques QHSE des entreprises et des organisations. On pense évidemment au changement climatique. Mais il ne faut pas oublier la généralisation de certaines technologies, comme l'IA et la numérisation des outils..., qui changent et vont profondément bouleverser le monde de la prévention des risques et de la SST.

Quels seront les grands thèmes du salon ?

Nous avons résolument choisi de faire d'Expoprotection un salon lui aussi « transverse » pour permettre aux exposants et aux visiteurs d'avoir une vision à 360° de la prévention et de la gestion des risques. Ainsi, cette édition abordera cinq grandes thématiques déclinées via un certain nombre de conférences et d'ateliers animés par des experts reconnus : La gestion du risque et le digital, le développement d'une culture de la prévention, Les nouveaux acteurs et nouveaux métiers, Gestion du risque en environnement instable, Gestion du risque et RSE.

LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS CHEZ PETZL **STAND K 22**

A l'occasion d'Expoprotection, Petzl présentera, sur son stand et en avant-première, sa nouvelle gamme de harnais AVAO. L'AVAO version européenne est un concentré d'innovations, il est spécialement conçu pour s'adapter aux spécificités du positionnement au travail et de la descente sur corde. Petzl a soigné le confort du porteur grâce aux mousses préformées et la construction semi-rigide de la ceinture et des tours de cuisse. Enfin, la ceinture, avec ses points d'attache latéraux métalliques, ses porte-matériel et ses passants porte-outils, permet d'organiser tout le matériel nécessaire à une journée de travail. Petzl proposera aussi, toujours sur son stand, des présentations exclusives des nouveautés 2025, des démonstrations produits et conseils techniques, et sa nouvelle application ePPEcenter dédiée au contrôle et au suivi des EPI.



Expo
 PROTECTION
 5-7 NOV.24

GANT POUR TRAVAUX COUPANTS DE LONGUE DURÉE **STAND : M37**

EOS Nocut VV909 de Delta Plus est un gant impact pour travaux lourds, très flexible et léger grâce à ses renforts en PVC en forme de nid d'abeille. Ces renforts flexibles garantissant une protection accrue contre les impacts et les pincements. Son enduction en nitrile permet aux personnes travaillant en milieu huileux/graisseux d'avoir une excellente préhension des objets manipulés. Norme: EN 388:2016+A1:2018.



À RETENIR

Outre le Village start-up, ne manquez pas de visiter à Expoprotection, les villages :

> TMS & logiciels et plateformes HQE.

> Gestion de crise.



GANTS ET CHAUSSURES CHEZ EJENDALS STAND: R49

Ejendals présentera le Tegera 457, nouveau gant de protection anticoupures souple et polyvalent (résistance à la coupure de niveau C/ ANSI A3) en polyester recyclé et fibre bio Dyneema : une innovation qui réduit la dépendance aux matières premières fossiles.

À ne pas manquer aussi la nouvelle génération des chaussures Exalter, modernisées avec plusieurs matériaux biosourcés et recyclés sans compromettre la combinaison supérieure de durabilité, de confort et de légèreté.

rossini.
Your workwear since 1969

LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL QUI FONT LEUR TRAVAIL.

Pour le travail de chaque professionnel, il y a **Rainold**, le pantalon **hydrofuge**, **respirant** et **extensible** pour une liberté de mouvement maximale.



EN SAVOIR PLUS



«Les chaussures connectées Parade Connect permettent de géolocaliser la personne.»

2 questions à

LUC PEZRON,

responsable environnement hygiène sécurité & facilities, L'Oréal

Quel type d'EPI connecté utilisez-vous ?

Sur nos sites de production de Vichy et La Roche-Posay, les techniciens de maintenance utilisaient des téléphones PTI avec bouton d'alarme à déclenchement manuel ou perte de verticalité. Cela fonctionnait mais n'était pas fiable dans tous les cas, en particulier lors de certaines opérations de maintenance. En effet, le téléphone peut être encombrant ou se déclencher lorsque le technicien réalise des opérations de maintenance dans des postures contraignantes (couché ou incliné sous des équipements). Certains ne portaient plus le PTI. La solution ne permettait pas non plus de localiser la personne en détresse sur nos sites de 15 hectares et 45 000 m² construits. La nouvelle solution retenue, après des tests, est celle des chaussures connectées de Parade Connect, équipées d'un module pour géolocaliser la personne et détecter les chutes. Associées à un smartphone et son application, l'alerte est donnée via toute une chaîne de contacts en cascade. Ce matériel est conforme aux directives RGPD.

Avez-vous déployé d'autres solutions ?

Certaines tâches ou situation nécessitent la protection de la personne avec un PTI. Les populations concernées étant variables, nous mettons à disposition une flotte de boîtiers Dati au niveau du poste de garde: le VigieLink de Neovigie. Il détecte les chutes, déclenche les alarmes et géolocalise la personne. C'est l'agent qui possède un écran pour la géolocalisation, qui reçoit l'alarme et permet ainsi de déclencher les secours.



la parole à

ROBERT NEF,

EdelWise Solutions

«Les solutions doivent être simples à déployer et utiliser!»



Les entreprises qui recherchent des EPI connectés veulent avant tout des solutions simples à utiliser. À l'instar de la solution dédiée à la protection des électriciens d'Adresys. Si on prend le cas particulier de la PTI, un sujet éminemment complexe

à traiter par les entreprises car nécessitant de modifier les process de travail, un EPI connecté qui viendrait ajouter de la complexité à cet environnement sera évidemment très vite délaissé par ses utilisateurs. Donc, en matière d'EPI connectés, il faut absolument s'astreindre à travailler près des équipes sur le terrain, leur expliquer l'apport de la solution, les accompagner dans le cadre de leurs missions, leur proposer de tester les systèmes... Sans cela, on risque fort d'être totalement hors sujet!



LANCEMENT OFFICIEL DE LA VESTE EVEREST PAR ROSSNI STAND : K90

Le fabricant italien va profiter du salon Expoprotection pour lancer officiellement sa veste Everest, fabriquée à partir de 52 % de matériaux recyclés et offrant une protection de haut niveau contre la pluie et le froid. Elle est dotée d'une doublure thermique respirante avec des points argentés pour la rétention de la chaleur et d'un revêtement extérieur imperméable en polyester recyclé. Certifiée E 343 et EN 14058.

Ansell

UNE PROTECTION CONTRE LES COUPURES QUE VOUS NE VOUDREZ JAMAIS ENLEVER

20% plus léger*

2 à 12 fois plus de résistance
à la coupe**

INTERCEPT™
Cut Resistance Technology

FORTIX™
Abrasion Resistance Technology

**Compatible avec les
écrans tactiles**

* Par rapport aux gants standard EN CUT ISO C/D/F

** Par rapport aux gants similaires en fil (HPPE) standard

Voici notre gamme de protection contre
les coupures HyFlex®, LA PLUS FINE et
LA PLUS LÉGÈRE

2x
Niveau de
coupeure
ISO C

HyFlex®
11-561

3x
Niveau de
coupeure
ISO D

HyFlex®
11-571

6x
Niveau de
coupeure
ISO F

HyFlex®
11-581

12x
Niveau de
coupeure
ISO F+

HyFlex®
11-591

Scannez le code QR pour
découvrir notre gamme complète



et recevoir votre échantillon gratuit !

Pour en savoir plus, consultez www.ansell.com

Ansell ainsi que les noms de produits suivis des symboles ™ et © sont des marques commerciales ou déposées d'Ansell Limited ou d'une de ses filiales. © 2024 Ansell Limited. Tous droits réservés.



Heckel

Choisissez des chaussures qui accrochent!

Terrains caillouteux, boueux, meubles, ou encore lisses et glissants... chaque surface exige une adhérence adaptée pour prévenir les chutes de plain-pied. Pour une stabilité optimale, au-delà des simples normes, le choix de la chaussure de sécurité doit intégrer les performances de la semelle face aux spécificités du terrain.

En 2022, l'Assurance maladie - Risques professionnels soulignait que la chute de plain-pied était la deuxième cause d'accidents du travail après les manutentions. Ces accidents affectent tous les secteurs, avec une incidence particulière dans le secteur médico-social, l'intérim, le transport, la construction, le commerce de proximité et la restauration. Ils représentent 13 % des accidents du travail. En 2018, elles ont causé 46 décès et près de 7 000 nouvelles incapacités permanentes, selon l'Assurance Maladie - Risques professionnels. Les séquelles peuvent être irréversibles, nécessitant des aménagements spécifiques, comme l'indemnisation et des ajustements dans la vie quotidienne et professionnelle. En France, en 2018, plus de 99 000 arrêts de travail de plus de quatre jours ont été enregistrés à la suite de ces chutes, représentant plus de neuf millions de journées non travaillées. Les mesures de protection collective, comme le maintien de sols secs et dégagés, sont prioritaires, mais dans certains environnements extérieurs ou hostiles, elles ne suffisent pas. Le choix de chaussures de sécurité, avec des semelles antidérapantes, peut être décisif pour éviter les glissades.



À RETENIR

Choisir sa chaussure en fonction du terrain d'évolution (sol humide, huileux, irrégulier, chaud, etc.).

Vérifier les normes additionnelles.

Porter une attention particulière au design des crampons.

2022 : LA NORME ÉVOLUE

Désireux d'améliorer la sécurité et l'adéquation des chaussures de protection aux besoins des travailleurs ainsi que de préciser les niveaux d'exigence des différents marquages, la norme EN 20345 a été révisée en 2022. Les principales modifications par rapport à la version précédente (EN ISO 20345:2011) sont l'introduction de deux nouveaux niveaux de protection : S6 pour des chaussures imperméables sans semelle anti-perforation (équivalent à S2 + WR), et S7 pour des chaussures imperméables avec semelle anti-perforation (équivalent à S3 + WR). La norme compte désormais quinze catégories et près de vingt exigences supplémentaires pour des niveaux de protection renforcés. Deux nouvelles exigences ont été introduites : le marquage LG pour les talons répondant à des critères spécifiques, et SC (pare-pierres) pour la protection contre les petits débris.

ATTENTION, ÇA GLISSE!

Les critères de résistance au glissement ont également évolué avec la suppression des marquages SRA, SRB et SRC. Désormais, le test sur sol en céramique avec détergent est obligatoire (SB), et un nouveau test avec





la parole à

NICOLAS MILLE,

président de Gaston Mille

« Le design des crampons et la densité de la semelle sont tout aussi importants que la matière. »



Si on considère que le caoutchouc présente une meilleure performance face à la glisse par rapport au PU et au TPU, il ne faut cependant pas s'arrêter à la matière. Le design des crampons est tout aussi important. Il faut s'assurer de l'absence de bulles d'air qui réduisent l'adhérence, que le drainage des liquides sur un sol mouillé ou huileux est optimal,

et que par exemple, sur un terrain boueux, la boue ne va se bloquer dans les crampons les rendant inefficaces. Le dessin en 3D de nos crampons n'a pas une valeur esthétique, mais a pour objectif d'évacuer facilement tous les résidus qui pourraient amoindrir la capacité d'adhérence de la chaussure. C'est tout un savoir-faire ! Notre nouvelle semelle FusionGrip, se compare à un pneu 4 saisons. En mix PU (dont 15 % recyclés) - caoutchouc, elle dispose d'un cramponnage très carré qui reste très seyant. Elle présente une résistance à la glisse sur sol carrelé remarquable, ce qui en fait une référence de choix pour les métiers de la restauration, de l'agroalimentaire, de la chimie, etc.



MASTER DE GASTON MILLE : FAITES POUR DURER !

Les chaussures Master en cuir pleine fleur sont équipées des semelles brevetées FusionGrip à la résistance et au confort exceptionnels. Ces semelles fabriquées en polyuréthane expansé ultraléger possèdent une haute capacité de restitution d'énergie (64 %), favorisant le confort au quotidien. La semelle de finition, quant à elle, est dotée d'une couche d'usure de 4 mm, résistante à l'abrasion, aux coupures, ainsi qu'aux hydrocarbures et produits chimiques. Avec des crampons tranchants et des stries, elle améliore l'adhérence sur tout type de sols, tout en intégrant un système de drainage pour éviter l'aquaplaning. Le design antitorsion et les caractéristiques d'amortissement des chocs contribuent à réduire la fatigue.



NAGARA DE PARADE... POUR RESTER AU SEC !

La chaussure Nagara de la gamme Nebraska de Parade est spécialement conçue pour les professionnels du BTP évoluant en environnement extérieur humide grâce à sa membrane imper-respirante Stay Dry qui offre une protection contre la pénétration de l'eau pendant sept heures, soit cinq fois plus que les exigences standards. Confectionnée en cuir Buffalo, la Nagara est équipée d'un pare-pierres résistant à l'abrasion (SC) et d'un talon décroché pour une meilleure adhérence sur les échelles (LG). Norme EN ISO 20345 : 2022

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE VOTRE PROFESSION ET RESTER INFORMÉ, RECEVEZ GRATUITEMENT LA E-NEWSLETTER BIMENSUELLE DE PIC

- Toute l'actualité sur les risques
- Veille juridique
- Infos people
- Nouveaux équipements
- Actu business
- Agenda

... Pour recevoir tous les 15 jours la e-newsletter de PIC, inscrivez-vous d'un simple clic sur pic-magazine.fr

PIC • e-NEWSLETTER
LETTRE BIMENSUELLE • N°130 • 20/01/2022
Toute l'actualité de la Sécurité et de la santé au travail

Le 1^{er} Salon Online sur la Sécurité-Santé au Travail
Toute l'offre du marché accessible en un clic

actus

Compte pénalités suppression de la fiche de profession et report de certaines mesures
Saisie de données et usage
51 allocations - Horaires prolongés
Méthodes de la réglementation de la fiche de profession des responsables des risques de prévision et de report de l'année de départ de certains secteurs - 10/11

• Actualités
• Equipements
• Sécurité et prévention
• Salaires Sécurité au Travail
• Actu business
• Agenda des risques

équipements de sécurité

Choisissez des chaussures qui accrochent !



glycérine sur céramique a été ajouté (SR). Le test sur sol en acier a été jugé obsolète et retiré. « Intégrer un niveau minimum de résistance à la glisse est une grande avancée pour la sécurité du porteur, reconnaît Jean Doyen, chef de produit chez Heckel. Le test à glycérine est tout à fait pertinent, car il correspond bien à des environnements que l'on peut retrouver dans l'agroalimentaire, la restauration ou l'hospitalier. » De plus, les tests se font désormais sur le talon et l'avant du pied, au lieu du talon et du plat de la semelle. « Ce test se rapproche plus de la montée ou de la descente d'un escalier, ce qui est tout à fait cohérent », remarque Jean-Pierre Boutonnet, directeur commercial chez Lemaitre Sécurité. Les deux versions de la norme coexisteront jusqu'en 2029, mais toutes les nouvelles chaussures de sécurité devront désormais se conformer à la norme de 2022.

POLYURÉTHANE OU CAOUTCHOUC ?

Le choix de la semelle de sécurité doit prendre en compte l'environnement de travail et les besoins spécifiques. Le polyuréthane (PU), léger et résistant à l'abrasion, est idéal pour les métiers extérieurs comme la construction, grâce à sa capacité à absorber les chocs et à ses propriétés antidérapantes. Le caoutchouc, naturel ou synthétique, offre une durabilité et une résistance à des températures élevées (jusqu'à 300 °C), en le rendant adapté aux métiers de la métallurgie ou aux



EN SAVOIR PLUS

La norme EN ISO 20345, quels changements ?
Synomag 10 -
<https://www.synomag.fr/>

Chutes de plain-pied : ce qu'il faut retenir
<https://www.inrs.fr/>

Chutes et glissances
<https://carsat-hdf.fr/>



X-CLAW DE COVERGUARD : À L'AISE EN TERRAIN HOSTILE

X-Claw de Coverguard est une nouvelle gamme composée de trois modèles conçus pour les environnements de travail extérieurs les plus difficiles, comme ceux du BTP, des espaces verts et de l'industrie. X-Claw Protect offre une protection essentielle avec une tige en cuir et une protection acier (embout et semelle anti-perforation). X-Claw Robust se distingue par sa robustesse avec une tige en cuir pleine fleur et une protection carbone et textile. Enfin, le modèle X-Claw Proof ajoute une membrane étanche au modèle Robust, garantissant une résistance accrue à l'eau. Tous les modèles partagent une semelle extérieure X-Claw en PU2D avec crampons larges pour une adhérence tout-terrain, ainsi qu'un indicateur d'usure.



PILOTAGE SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ



EN TOUTE SIMPLICITÉ

www.acciline.com

- ✓ Créez et mettez à jour votre DUERP
- ✓ Pilotez vos plans d'action en temps réel
- ✓ Signalez les incidents via l'app mobile
- ✓ Suivez les formations et certifications
- ✓ Automatisez le contrôle des équipements

acciline+
by ayiming digital

Une suite logicielle complète pour maîtriser la sécurité et réduire les risques.

Capterra 4.4
GetApp 4.4
Software Advice 4.4



la parole à

JEAN DOYEN,

chef de produits chaussures, uvex Heckel

« Le choix d'une semelle est toujours un compromis entre adhérence, longévité, confort et coût. »



Les principaux matériaux pour les semelles de chaussures de sécurité sont le polyuréthane (PU) ou TPU et le caoutchouc. Si sur le plan de l'adhérence, le caoutchouc l'emporte aisément, d'autres critères sont à prendre en compte. Tout d'abord le poids, le caoutchouc est beaucoup plus lourd et

rigide – ce qui peut s'avérer pénible en fin de journée. Le caoutchouc a une meilleure durée de vie que le PU et sur les terrains humides, il offre une meilleure isolation thermique et à l'humidité. Le PU quant à lui est plus léger et flexible, ce qui le rend plus confortable. Sur le plan de l'écoresponsabilité, certaines semelles PU intègrent une part de plastique recyclé. Le caoutchouc est plutôt destiné aux terrains extérieurs difficiles et le PU/TPU pour les personnes qui marchent beaucoup à l'intérieur. Un choix à faire en fonction du terrain d'évolution du porteur !



EVA DE LEMAÎTRE: LA CHAUSSURE DE SÉCURITÉ AU FÉMININ

La chaussure Eva haute S3S comporte une semelle Carbon, en polyuréthane mono-densité, dotée de propriétés antistatiques qui a été développée pour assurer une excellente adhérence sur des surfaces industrielles et urbaines. Cette semelle garantit une excellente résistance à la glisse avec des coefficients d'adhérence supérieurs aux normes requises grâce à ses crampons sculptés. De plus, sa conception légère et souple favorise le mouvement, tandis que sa structure permet une absorption efficace des chocs, protégeant ainsi les articulations et le dos de l'utilisatrice. Norme EN ISO 20345:2022

EXPO
PROTECTION

Du 5 au 7 Nov. 2024
Paris, Porte de Versailles
HALL 1, R039



PUMA
SAFETY

CLASSIC
GOES
SAFETY



THE NEW HERITAGE
SAFETY LINE



LES SNEAKERS VINTAGE
LÉGENDAIRES MAINTENANT EN
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ.

- Éléments d'amorti idCELL dans la zone du talon et de l'avant-pied
- Semelle en caoutchouc antidérapante grâce à son design et au point de rotation

puma-safety.com



« Il nous faut parfois protéger les porteurs malgré eux ! »

3 questions à

JEAN-PIERRE BOUTONNET,
directeur France chez Lemaitre Sécurité

Quelles tendances observez-vous en termes de chaussures de sécurité ?

Dans les demandes de certains clients, l'esthétique et le look sportif priment sur la sécurité. Or, il ne suffit pas qu'une chaussure soit normée. Pour donner un exemple, une chaussure avec 2 mm de crampons sur un sol sec, propre et ferme pourra parfaitement convenir, en revanche dès qu'on va passer sur un sol glissant, de l'herbe mouillée légèrement en pente, la chaussure n'apportera plus l'accroche nécessaire pour prévenir une glissade. De même, sur un sol meuble, il faudra considérer un autre chaussant. La norme ne dispense pas d'une analyse de poste : « dis-moi où tu marches, et je te dirais quelles chaussures choisir ! »

Comment voyez-vous l'évolution de la norme ?

Pour schématiser, dans l'ancienne version, il suffisait d'un embout pour être considéré comme chaussure de sécurité. On ne peut que se féliciter de l'intégration d'un niveau minimum à atteindre pour le test de glisse, avec une attaque de l'avant vers l'arrière pour simuler un escalier. Il ne faut pas oublier qu'un

tiers des accidents avec arrêt sont dus à des chutes de plain-pied. De même, l'exigence LG qui concerne les utilisateurs d'échelles, clarifie les attentes, tout comme la définition du pare-pierres SC.

Quelles sont vos préconisations en termes de semelles extérieures ?

Selon le terrain, il faut être vigilant au cramponnage et parfois se tourner vers des semelles plus épaisses avec des crampons plus profonds. En tant que fabricants, nous recherchons le meilleur équilibre possible entre légèreté, longévité, résistance à la glisse et amorti, tout en travaillant l'esthétique. À ce titre, notre nouvelle gamme Eagle, que nous dévoilerons prochainement, s'annonce comme une véritable innovation.



longues marches. L'EVA (éthylène-acétate de vinyle) combine légèreté, souplesse et bonne absorption des impacts, ce qui en fait un choix privilégié pour le secteur de la santé. De nombreuses chaussures de sécurité associent ces matériaux, avec une semelle intermédiaire en EVA ou en PU pour le confort, et une semelle extérieure en caoutchouc pour la résistance et l'adhérence. Enfin, les motifs de semelle, les crampons et les rainures jouent un rôle crucial en permettant de disperser les liquides et d'offrir une meilleure traction sur des surfaces glissantes. ■



TRITON S3 DE WÜRTH MODYF... LÉGÈRES ET ADHÉRENTES !

Fabriquées en Europe, les Tritons S3 de Würth Modyf sont des chaussures ultralégères particulièrement adaptées aux secteurs de la logistique, de la menuiserie et du transport. Grâce à leur semelle en caoutchouc normée, elles garantissent une excellente antidérapance sur tout type de surfaces, y compris humides et glissantes. La coque en fibre de verre et la semelle anti-perforation en textile recyclé assurent une protection renforcée contre les chocs et les objets pointus. Sans métal, les Triton S3 sont conformes aux normes S3 SRC FO E A HI HRO.



STRIKER DE BLAKLADER : CONFORT ET HAUTE PROTECTION

Les chaussures de sécurité basses Striker sont adaptées aux environnements de travail exigeants tels que la construction, le transport et la maintenance. Conçues avec une tige textile renforcée aux orteils et au talon, elles offrent un embout Nano sans métal et une protection contre la perforation grâce à une semelle textile résistante aux pointes de 3 mm. Leur système de fermeture Freelock permet un ajustement rapide et précis. La semelle extérieure en caoutchouc nitrile est antidérapante, tandis que la semelle intermédiaire en PU garantit une absorption des chocs optimale. Légères (620 g en pointure 42), elles sont certifiées EN ISO 20345:2022 S3S FO SR SC. Disponibles du 35 au 48.

SKECHERS HANDS FREE **Slip-ins**

**PLUS BESOIN DE SE BAISSER.
PLUS BESOIN DE TOUCHER À
SES CHAUSSURES.**



SKECHERS
WORK
FOOTWEAR



**SLIP
RESISTANT**



**PLUS BESOIN
DE SE BAISSER**

**VOUS N'AUREZ PLUS JAMAIS À
TOUCHER VOS CHAUSSURES !**



ENFILEZ-LES ET C'EST PARTI.

Skechers vous présente les nouvelles Skechers Hands Free Slip-ins®. Enfiler ses chaussures n'a jamais été aussi facile. Plus besoin de se baisser. Plus besoin de les tirer. Il suffit simplement de les enfiler et c'est parti.

**LE COUSSIN HEEL PILLOW™ MAINTIEN
VOTRE PIED EN PLACE!**



THE COMFORT TECHNOLOGY COMPANY™

équipements de sécurité

Choisissez des chaussures qui accrochent !



la parole à

ANNA AUBERY,

chef de produit, France Sécurité

« Nos clients veulent des chaussures confortables et au design sportif. »



En tant que distributeur, nous avons une vision très large de l'offre fabricants et de la demande clients. La tendance des baskets qui a émergé il y a quelques années se confirme, mais avec une demande de plus en plus marquée au niveau de la légèreté, de la respirabilité et de la souplesse. Pour les références Securitop Mika et Treka, nous avons pris en compte

ces demandes tout en respectant les exigences de la réglementation révisée en 2022. La norme SR pour l'antiglisser et le WR pour l'imperméabilité totale de la tige offrent une réelle valeur ajoutée aux professionnels travaillant dans des environnements humides. Enfin, nous nous sommes tournés vers une semelle en EVA et HRO, avec un insert médian anti-torsion pour une meilleure adhérence et stabilité, pour assurer au porteur protection et confort maximum.



TREKA ET MIKA DE SÉCURITOP : TENDANCE SPORT

Conçues pour des applications variées dans les secteurs de la logistique, du bâtiment, de l'industrie et des collectivités, les chaussures Mika (basses) et Treka (hautes) se distinguent par leur look résolument sportif. Avec une tige en microfibre et PU, elles présentent des renforts en KPU, ainsi qu'une doublure imper-respirante. Elles offrent une protection renforcée des malléoles, un embout aluminium, et un insert anti-perforation composite. Légère, leur semelle en EVA/latex est antidérapante et résistante à la chaleur.
Norme EN ISO 20345 : 2022 S7S HRO CI HI FO SR.



NORMES

EN 20347 :2022 définit les exigences de base et les caractéristiques pour les chaussures de travail sans embout de protection.

EN 20345 :2022, norme générale pour les chaussures de sécurité disposant d'un embout de protection résistant à 200 joules.

EN 20345 :2011 est valable jusqu'en 2029 pour les chaussures mises sur le marché avant novembre 2024.

EN 20345 inclut toutes les exigences de la norme EN 20347, plus des protections supplémentaires.



ICONIC SUEDE NAVY LOW DE PUMA : UN CONCENTRÉ DE TECHNOLOGIES

Les Iconic Suede Navy Low de Puma bénéficient de plusieurs technologies innovantes comme la semelle evercushion Relief, qui s'adapte à la forme du pied et renforce le soutien, ou la semelle extérieure à chevrons antidérapante Heritage, résistante à des températures jusqu'à 300 °C. Les innovations telles que idcell pour absorber les chocs ou le Rotation Point qui réduit la friction lors de la marche, optimisent la performance et le confort sur la durée. Équipées d'embouts fibre de verre et de semelles anti-perforation FAP souples. Norme EN ISO 20345 - S1PL ESD FO HRO SR

MACTRACK 3.0 GTX ET MACULTIMATE 3.0 RANGER GTX EN CONDITIONS EXTRÊMES

Heckel étend sa gamme outdoor avec deux modèles équipés de la technologie Gore-Tex Mactrack 3.0 GTX et Macultimate 3.0 Ranger GTX. Ces chaussures, adaptées aux conditions extrêmes, combinent robustesse, confort et polyvalence grâce à la semelle en caoutchouc Macsole et à la technologie Macabsorb pour un meilleur amorti. Ces produits répondent aux besoins des professionnels de la construction, du transport, de l'agriculture et d'autres secteurs nécessitant une protection optimale.



RESTEZ AU CHAUD ET AU SEC

Pour rester à l'aise dans le froid, vos pieds doivent être au chaud et au sec. Nos nouvelles bottes de sécurité d'hiver JALAS® sont équipées de systèmes de ventilation pour garantir chaleur et confort.

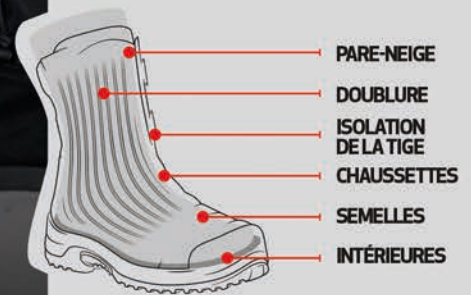
JALAS® C2 CLIMATE CONTROL

JALAS® C2 La doublure JALAS C2 Climate Control est conçue pour garder vos pieds au chaud et au sec en évacuant efficacement l'humidité par ses canaux d'air. La doublure est également très souple et s'adapte facilement à la forme individuelle de votre pied pour plus de confort.

Pour garder vos pieds au sec et au chaud, la ventilation est cruciale. Les semelles intérieures respirantes et perforées permettent d'évacuer l'humidité et de dégager les canaux d'air dans la doublure. Avec la doublure de la chaussure JALAS® C2 Climate Control, vos pieds restent au chaud et au sec, ce qui en fait un choix idéal pour ceux qui travaillent dans des environnements humides ou froids.

Choisissez un modèle de chaussure avec JALAS® C2 Climate Control pour garder vos pieds au sec et au chaud, tout en évacuant l'humidité et en retenant la chaleur à l'intérieur.

UN SYSTÈME DE VENTILATION COMPLET



Les chaussettes mérinos respirantes, les semelles intérieures et l'isolation conservent la chaleur et évacuent l'humidité. Le matériau hydrofuge de la tige et le pare-neige empêchent la pénétration de la neige et de l'humidité. Tous les composants se combinent pour garder vos pieds confortablement au chaud et au sec.



NOUVEAU

JALAS® ZENIT 2718

Chaussure haut de gamme conçue pour garder les pieds au chaud et au sec avec la semelle intérieure Thinsulate et Climate.



Conformité EN 20345:2022: S3, SR, CI, FO, SC, LG



NOUVEAU

JALAS® ZENIT HIGH 2728

Botte haut de gamme conçue pour garder les pieds au chaud et au sec avec la semelle intérieure Thinsulate et Climate.



Conformité EN 20345:2022: S3, SR, CI, FO, SC, LG



Thinsulate
INSULATION

CHAUSSETTES RECOMMANDÉES

Les fibres naturelles de la laine mérinos sont respirantes pour gérer l'humidité et en même temps capables de piéger l'air pour isoler et conserver la chaleur.

Les chaussettes en laine mérinos JALAS® sont recommandées pour les bottes d'hiver et sont disponibles en différentes épaisseurs et longueurs.



jalas®



Getty Images

VIBRATIONS Réduire l'exposition est possible!

La réduction des risques induits par les vibrations passe par l'adaptation des matériels fournis aux techniciens, la mise en place de mesures organisationnelles et la sensibilisation au risque.

Les salariés exposés n'ont pas toujours conscience des risques induits par les vibrations. Or, ces dernières peuvent avoir des effets délétères sur la santé des salariés exposés. En préalable, il est nécessaire de rappeler que les risques vibrations peuvent être générés par deux sortes d'expositions : les vibrations transmises au système main/bras, par des machines portatives, par exemple, telles que les marteaux-piqueurs ou les tronçonneuses, ou les vibrations transmises au corps par des machines mobiles ou vibrantes.

ÊTRE EXPOSÉ À DES VIBRATIONS PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE PATHOLOGIES

Les expositions aux vibrations peuvent avoir des effets délétères sur l'intégrité et la santé physiques des salariés exposés. Et être à l'origine de pathologies que vous pourrez retrouver sur le site du ministère du Travail (à

l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/les-risques-lies-aux-vibrations-mecaniques>). C'est pourquoi il est nécessaire de ne pas prendre ce risque à la légère et de se livrer à une véritable évaluation dont l'objectif est d'identifier les postes ou les situations de travail nécessitant l'utilisation de machines tenues ou guidées à la main (meuleuses, burineurs, plaques vibrantes...) ou de pièces tenues à la main (torets à meuler...) exposant à des vibrations.

Sans oublier, comme le rappelle le site du ministère du Travail, que « la démarche de prévention ciblée sur les vibrations s'inscrit dans une démarche plus générale de prévention des risques professionnels. Elle se traduit par des actions sur quatre niveaux : supprimer ou réduire les vibrations à la source (action prioritaire) ; réduire l'effet de transmission des vibrations résiduelles (Ex : siège ou poignée anti-vibratile) ; réduire la durée de l'exposition ; réduire les cofacteurs (ex : réduire les efforts et protéger du froid). »



À RETENIR

On distingue deux modes d'exposition : les vibrations transmises à l'ensemble du corps, notamment lors de la conduite d'engins, et les vibrations transmises aux membres supérieurs, lors de l'utilisation de machines portatives.





« Le risque vibrations est parfois sous-estimé. »

3 questions à

MICHAËL HERNANDEZ,

ingénieur spécialiste acoustique facteurs humains, ingénierie du matériel - Agence d'essai ferroviaire (AEF), SNCF

Dans quel cadre intervenez-vous pour lutter contre les risques induits par les vibrations ?

Les préventeurs des établissements SNCF font appel à notre équipe pour effectuer des mesures d'expositions aux vibrations. Qu'il s'agisse de vibrations transmises à l'ensemble du corps dans le cas de conducteurs, des contrôleurs ou des agents des technicentres qui conduisent des chariots de manutention, ou des vibrations transmises aux membres supérieures (mains et bras). Ces dernières touchent principalement les opérateurs utilisant de l'outillage électroportatif, aussi bien dans nos ateliers de maintenance que pour l'entretien du réseau ferré.

Quelles mesures sont déployées pour traiter le risque vibrations ?

En fonction des résultats, nous agissons à la source en tentant, autant que possible de nous équiper avec du matériel moins vibrant, en travaillant sur les suspensions et les sièges de véhicules... Nous essayons aussi de fournir des EPI adaptés mais il faut reconnaître que nous n'avons pas encore trouvé de solution

particulièrement satisfaisante. Qu'il s'agisse de chaussures ou de gants supposés antivibrations qui ont plus un effet psychologique que réellement protecteur...

Le risque induit par les vibrations est-il, selon vous, bien perçu par les personnels exposés ?

À l'inverse du bruit par exemple, l'exposition cesse quand on quitte le poste concerné ou quand on n'utilise plus l'outil vibrant. C'est pour ces raisons que ce risque est parfois sous-estimé par les opérateurs qui font la balance entre la gêne occasionnée par les vibrations et l'apport, par exemple en gain de temps, de l'outil vibrant. C'est pourquoi il faut sensibiliser les personnels concernés et tenter, autant que possible, de leur permettre de réduire leurs périodes d'expositions.



GANTS COVERGUARD

Le gant Eurostrong Vibe, pour la manutention générale et lourde, protège des impacts grâce à ses renforts TPR au dos de la main et des doigts, tout en jouissant d'une adhérence en environnement sec et humide. Il permet aussi de réduire les vibrations (niveaux antivibration : T[M] 0,738 - T[H] 0,577). Autres caractéristiques : tricot noir sans couture à base de polyester, jauge 7, enduction palmaire en latex 4 plis, renforts TPR sur le dos de la main et des doigts, poignet tricot.

SHOWA
Always Innovating. Never Imitating.

MFT PRO
PERFORMANCE BY DESIGN

UN CONFORT SANS COMPROMIS
UNE PREMIÈRE DANS LA TECHNOLOGIE DES MICROFIBRES

- FLEXIBLE**
- RESPIRABLE**
- LEGER**

SHOWA® MFT PRO 264

SHOWA® MFT PRO 344

SHOWA® MFT PRO 374

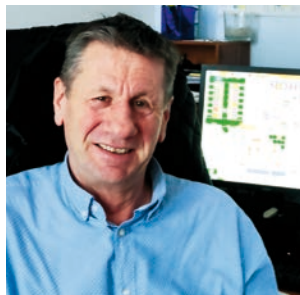
SHOWA® MFT PRO 381

NOUVEAU

VOIR SUR NOTRE STAND **M31**

SHOWAgroup.com

EXPO PROTECTION
5-7 NOV. 2024
Paris - Porte de Versailles



« Certaines vibrations peuvent être ressenties jusqu'à dix mètres de distance... »

3 questions à

BERNARD LOULIER,
Blanchisserie hospitalière d'Orléans

Le risque vibrations est-il très présent sur votre site ?

Pour traiter les volumes très importants de linge hospitalier qu'on nous confie, nous utilisons divers matériels : des tunnels de lavage, des laveuses essoreuses, des séchoirs, des presses... dont les différents éléments transmettent d'importantes vibrations au sol. Pour soulager nos techniciens, nous avons équipé les postes de travail avec des tapis carrés en mousse alvéolée afin de réduire leur fatigue - ils travaillent debout - et les vibrations créées par les machines.

Travaillez-vous en amont avec les concepteurs des machines afin de réduire, à la source, les vibrations qu'elles produisent ?

Nous avons essayé mais même avec l'ajout de certaines solutions techniques, dès la fabrication de la machine, certaines laveuses qui tournent à plus de 23 G vont, de toute manière créer de très fortes vibrations, qu'on pourra ressentir au sol jusqu'à dix mètres de distance. Nous avons le même problème avec les presses qui nous servent à essorer le linge. Elles lui appliquent des pressions

de 23 à 27 bars. Cela crée aussi d'importantes vibrations qu'on ne peut pas éliminer... Compte tenu de toutes ces contraintes, les tapis restent le meilleur moyen de prévention de ce type de risque.

Avez-vous mis en place des mesures organisationnelles pour limiter l'exposition aux vibrations de votre personnel ?

Nous l'avons formé et sensibilisé afin que tous nos techniciens utilisent les tapis. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de rotation au poste de travail pour que, toutes les deux heures, les opérateurs changent de poste pour ne pas être exposés trop longtemps aux vibrations.



ÊTRE ATTENTIF EN MATIÈRE DE MATÉRIEL

Il sera très important de bien choisir les machines. Et ce, en fonction de la tâche à effectuer ou du terrain pour les véhicules et autres engins mobiles. Autre facteur à ne pas prendre à la légère : l'entretien du matériel. On veillera aussi à former les opérateurs sur les méthodes de travail à appliquer.

Lors de l'achat du matériel, on pourra vérifier la valeur vibratoire déclarée par le fabricant dans la notice technique et sélectionner les machines les moins vibrantes dans leur catégorie.

Les actions techniques et collectives pourront aussi passer, autant que possible, par la réduction des irrégularités des surfaces sur lesquelles doivent se déplacer les engins mobiles, tout en veillant aux vitesses de déplacement. Le ministère du Travail souligne sur son site que pour les camions, on pourra « préférer les cabines équipées avec une suspension souple basse fréquence. À la différence des voitures et des camions, la plupart des véhicules tout-terrain, des tracteurs agricoles et des chariots industriels sont dépourvus de suspension : c'est le siège du conducteur voire la cabine qui comporte des dispositifs de suspension. » Pour le matériel électroportatif ou guidé à la main, il existe sur le marché des solutions conçues pour réduire les vibrations grâce, par exemple, à des poignées suspendues pour les brise-béton ou les dameuses, des



GAMME COMPLÈTE CHEZ WATTELEZ

Parmi les solutions conçues, développées et fabriquées par Wattlez, les systèmes Gripso et Surosol offre une bonne réponse à la problématique posée par les vibrations. Gripso présente sous la forme d'une plaque de 500 x 500 dans laquelle on vient découper des plots qui seront placés sous la machine et qui, une fois écrasés, absorberont une partie des vibrations. Il a par ailleurs l'avantage d'être auto-scellant. Surosol, quant à lui, se présente sous la forme de pieds qui remplaceront les pieds d'origine de la machine pour réduire les vibrations provoqués par cette dernière.

timons anti-vibratiles pour les plaques vibrantes...).

À noter : Les revêtements viscoélastiques de faible épaisseur ne peuvent pas atténuer les vibrations de fréquences dominantes sur la plupart des machines vibrantes. En conséquence, les équipements de protection individuelle du type gants anti-vibratiles, sauf exception, sont en règle générale inefficaces...

AGIR SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

À ces premières mesures, doivent s'ajouter des actions collectives et organisationnelles. Ainsi, on formera les opérateurs pour les sensibiliser aux risques induits par les vibrations et aux mesures de prévention mises en place. Il faudra évidemment former les conducteurs d'engins et de véhicules pour qu'ils sachent utiliser et régler au mieux les équipements ergonomiques et de confort dont sont dotés leurs engins : par exemple, bien régler le siège adapté à leur morphologie et à leur poids... Enfin, comme le rappelle le ministère, « on peut dans certains cas éliminer ou réduire les vibrations en adoptant une organisation du travail différente (par exemple pour couper un revêtement de chaussée : utiliser une pelle équipée d'un brise-roche ou une scie de sol plutôt qu'un brise-béton tenu manuellement), choisir des techniques de production moins génératrices de vibrations (par exemple le polissage chimique), entretenir régulièrement et selon les préconisations des constructeurs les machines et les outils. » Sans oublier de limiter les temps d'exposition en agissant sur l'organisation du travail (rotation des opérateurs aux postes les plus exposés) et de mettre en place un suivi des salariés exposés afin de détecter les signes précoces de maladies dues aux vibrations mécaniques. Et engager le plus vite possible les actions de prévention nécessaires. ■

Valeurs d'exposition

C'est la combinaison de l'intensité et de la durée des vibrations qui caractérise le risque. Pour chaque mode de transmission, le Code du travail (article R. 4441-2) définit des valeurs d'exposition journalière aux vibrations rapportée à une période de référence de huit heures au-delà de laquelle l'employeur doit déclencher des actions de prévention et une valeur limite à ne pas dépasser. En cas de dépassement des valeurs, l'employeur doit prendre des mesures techniques ou organisationnelles visant à réduire au maximum l'exposition.

VIBRATIONS

	vibrations transmises aux mains et aux bras	vibrations transmises à l'ensemble du corps
Valeur d'exposition journalière déclenchant l'action de prévention	2,5 m/s ²	0,5 m/s ²
Valeurs limites d'exposition (VLE)	5 m/s ²	1,15 m/s ²

Source: ministère du Travail

CHATARD 
TRAVAILLER PROTÉGÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

blouson **KUHMO**
pantalon de travail **HUGO**

Des vêtements techniques pour une intersaison confortable, lookée, toute en haute visibilité



KUHMO : blouson mixte, bi-matière. Chaleur et liberté de mouvements.

HUGO : pantalon de travail stretch multimatières pour un confort optimal.

Vêtements à base de polyester recyclé de notre gamme

GREEN
SOLUTION **TECH**

271 route de Roanne - 42720 Pouilly-sous-Charlieu
Tél : 04 77 69 02 09 - contact@chatard-france.com

<https://chatard-france.com>



Choisir la machine la moins vibrante

Pour choisir la solution la moins « vibrante », on peut se servir de la valeur déclarée qui doit figurer sur les machines et que se doit d'afficher le fabricant de ladite machine. Il faut en effet savoir que beaucoup de machines sont traitées contre les vibrations. Et retenir celle jouissant de la valeur déclarée la plus faible. On peut aussi ajouter des systèmes anti-vibratiles qui sont proposés en option par certains fabricants de machines. Il faut, en revanche, veiller à toujours les choisir chez le fabricant de la machine qu'on souhaite équiper.

À ne pas oublier pour un véhicule

- > Informer le conducteur pour qu'il puisse exploiter tous les réglages prévus et appliquer les consignes de maintenance.
- > Prendre en compte tous les composants (suspension, sellerie, réglages) pour les adapter aux caractéristiques de l'opérateur et de la cabine.



EN SAVOIR PLUS

INRS,
Réduction
des vibrations
au poste de conduite
des engins
de chantier. ED 6130

INRS,
Vibrations plein
le dos. ED 6283

INRS,
Vibrations
mains/bras.
ED 6342



Getty Images



ZOOM SUR

OSEV

L'Outil simplifié d'évaluation des expositions aux vibrations (Osev) de l'INRS permet d'évaluer le risque vibratoire auquel est soumis un conducteur qui utilise un ou plusieurs engins mobiles au cours d'une journée de travail.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS



VOUS AVEZ LE SAVOIR-FAIRE.
NOUS FOURNISSONS LE RESTE.

NOTRE OFFRE EPI NE CESSE DE GRANDIR !

De 20 000 à 40 000 références
disponibles en seulement 1 an !

Nos experts vous accompagnent
dans le choix de vos EPI.

Retrouvez-nous

HALL 1
R085



À découvrir ici

fr.rs-online.com



Sneakers et chaussures basses

Ces types de chaussures basses s'adaptent à tous. Pour hommes ou femmes, ultrarésistantes et adhérentes, en matériaux recyclés, antistatiques, ultralégères..., chacun trouvera chaussure à son pied!



CIMA – DELTAPLUS DESIGN SPORTIF ET CONFORT

Très stables, les chaussures de sécurité CIMA S1PS offrent un excellent confort tout en garantissant une performance durable. Elles présentent une semelle antidérapante à double densité, un embout de sécurité composite, un insert anti-perforation textile et une tige en textile et microfibre respirante. Elles conviennent pour diverses industries comme l'automobile, la maintenance ou l'artisanat. Le confort est assuré par une absorption des chocs, une stabilisation du pied et une réduction de la fatigue grâce à la flexibilité de la semelle. Certifiées EN ISO 20345 S1PS CI FO A E ESD SR.



3-HYBRID – GIASCO TRIPLE EFFET AMORTISSEUR

Les chaussures à semelles 3D (3 densités) de Giasco se caractérisent par leurs trois couches différentes de polyuréthane injectées directement dans la tige. Cette technique permet de procurer le maximum de confort et de stabilité au pied grâce à la combinaison des trois densités différentes qui caractérisent les différentes couches de la semelle. La ligne 3-Hybrid, avec ses douze modèles, garantit un maximum de confort et des performances d'amortissement pendant toute la durée de vie de la chaussure. La forme « fenêtrée » de la semelle permet un effet amortisseur élevé à chaque pas tandis que les composés polyuréthanes spécifiques (étudiés ad hoc pour cette ligne) assurent un « retour d'énergie » constant.



TRAINER LSG – LEMAITRE SÉCURITÉ ECOCONÇUE ET ASSEMBLÉE EN ALSACE

La gamme de chaussures de sécurité Trainer LSG a été conçue et est assemblée sur le site de production 4.0 d'Uberach (67). La gamme Trainer LSG est initialement composée de sept modèles mixtes allant de la chaussure basse (Eden, disponible en bleu, gris ou noir et Planet, en bleu ou noir) à haute (Planet, en bleu ou noir) et de la pointure 35 à 50. Ces chaussures sans compromis avec la sécurité, se caractérisent aussi par leur look sneakers et leur confort. Par ailleurs, les chaussures de la gamme répondent à la dernière norme concernant les EPI chaussures de sécurités (EN ISO 20345: 2021, en cours de publication) tout en étant composées de 25 % à 30 % de matières recyclées, évalués selon la norme internationale concernant les marquages et déclarations environnementaux (EN ISO 14021: 2016).

CARBON 290 – WÜRTH MODYF ULTRALÉGÈRE

Carbon 290 de Würth Modyf pèse moins de 350 grammes (340 g en 42), ce qui en fait, selon son fabricant, la chaussure de sécurité S1P la plus légère du marché. Légèreté qui rime aussi avec sécurité puisque la Carbon 290 se caractérise par une coque de protection en fibre de carbone, une semelle anti-perforation légère en PET 100 % recyclé, une semelle d'usure antidérapante SRC et une conception sans métal. Normée ESD, elle jouit d'une taille Mondopoint 11 pour plus d'espace au bout de la chaussure. Sa tige est en textile respirant et permet d'évacuer l'humidité vers l'extérieur de la chaussure, pour maintenir les pieds au sec. Disponible pour homme comme pour femme, du 35 au 48.



DELTA PLUS

CAMPIONE S1PS SR

UNE CHAUSSURE ESD AU DESIGN SPORT



La nouvelle **CAMPIONE S1PS SR** est la chaussure idéale pour se sentir à l'aise dans ses baskets tout en étant protégé. **La semelle innovante** a été conçue pour assurer un **confort et une adhérence optimale**, en particulier dans les milieux industriels et logistiques.

enjoy safety.

www.deltaplus.eu

f @ y in



F1680-704 – MASCOT AVEC SYSTÈME BOA FIT

Cette nouvelle chaussure est dotée d'une tige déperlante et résistante à l'usure en microfibrés denses. Sur le côté, Mascot y a ajouté le Boa Fit System qui permet de l'ajuster rapidement et facilement. La technologie Carbon Plate intégrée dans la semelle intermédiaire permet d'assurer un retour d'énergie plus élevé au porteur. Autres caractéristiques : semelles intérieures amovibles, semelle intérieure en TPU et Eva, enveloppe protectrice TPU au talon et à l'extrémité avant, semelle extérieure en caoutchouc avec motif imprimé en 3D, etc. Certification ESD, EN IEC 61340-4-3: 2018, EN61340-5-1: 2016.



RUN-R PLANET – UVEX EN POLYESTER RECYCLÉ

Les chaussures de sécurité Run-R Planet de Heckel sont constituées de matériaux recyclés à hauteur de 25 % selon la norme EN ISO 14021 et de matériaux biosourcés. La tige de la nouvelle Run-R Planet est composée à 100 % de polyester recyclé à partir de bouteilles en PET. Les lacets et la semelle anti-perforation sont également fabriqués entièrement à partir de matériaux recyclés. Dotées d'une doublure composée à 18 % de fibres de bambou, elles intègrent un embout de protection, une semelle anti-perforation et une semelle extérieure antidérapante SRC. Certifiées ESD (décharge électrostatique).



HÉRITAGE – PUMA SAFETY ADHÉRENCE OPTIMALE

Cette gamme se compose de deux modèles : Iconic et Frontcourt. Ils sont tous les deux basés sur une semelle extérieure en caoutchouc résistante à la température maximale de 300 °C et dotée d'un profil extrêmement antidérapant. Le motif à chevron de la semelle garantit une adhérence optimale. Un point de rotation intégré minimise les frottements, réduisant ainsi les symptômes de fatigue de son porteur. Il est intégré dans la zone du métatarse, zone supportant au quotidien les plus fortes charges et sollicitations durant les mouvements et déplacements. Une semelle intermédiaire en caoutchouc souple assure l'amorti. L'assise plantaire Evercushion Relief garantit une absorption supplémentaire des chocs.



AER55 – ALBATROS SNEAKERS DE SÉCURITÉ ULTRALÉGERS

Ce modèle d'Albatros (ISM Europa), AER55, de la ligne Dual Impulse, jouit d'une tige en Safetyknit, textile aux couleurs contrastées. Des boucles textiles facilitent le chaussage et déchaussage. La coque de protection en fibre de verre, contribue à la légèreté. Des renforts TPU situés au niveau de l'avant et des talons protègent les chaussures d'une usure prématurée. La semelle exclusive Dual Impulse à retour d'énergie, constituée de deux couches Impulse Foam, restitue à chaque pas jusqu'à 55 % de l'énergie au porteur. Elle assure aussi une excellente stabilité et un confort longue durée. Sans métal, ces chaussures conviennent pour les activités logistiques, en entrepôt, dans la production industrielle, etc. Normes : EN ISO 20345 – Classe S1P – résistantes à la chaleur (HRO) et antidérapante (SRA), antistatiques (ESD).





L'ÉCO

CONCEPTION

JUSQU'À VOS PIEDS !

Complétant notre gamme éco-conçue TRAINER LSG, les baskets de sécurité EVA S3S sont imaginées pour les femmes et disponibles en trois coloris, en modèles hauts ou bas. Éco-conçues avec plus de 25% de matières recyclées ou récupérées, les EVA S3S répondent aux normes les plus strictes en matière de durabilité. Enfilez une paire et faites un pas vers l'avenir.



LEMAITRE
La Sécurité depuis 1974

lemaitre-securite.com





Getty Images

LE CHIFFRE
70 %

860 000 journées de travail sont perdues chaque année au titre des AT dans la logistique. Les arrêts pour AT sont à 70 % liés à une lombalgie ou une dorsalgie. Source: Assurance maladie.

Magasiniers... des risques partout !

Manutention, utilisation de chariots et autres engins motorisés, zones de stockage, stress, préparation des commandes... tout, dans l'environnement de travail des magasiniers, les expose à des risques. Aménager les locaux en conséquence est la première des protections.

Les magasiniers-caristes et autres préparateurs de commandes interviennent dans des environnements particulièrement à risques. En effet, les centres de distribution (ou plateformes logistiques) sont souvent de vastes entrepôts où sont gérés les flux de marchandises depuis leur lieu de production jusqu'aux magasins de détail ou aux clients finaux. Les techniciens qui y opèrent sont exposés à de nombreux risques : manutentions manuelles, déplacements dans les magasins, risques induits par la conduite de chariots automoteurs ou l'utilisation de transpalettes, rayonnages métalliques permettant le transport et le stockage des palettes. Sans oublier le stress de la préparation des commandes, notamment



À RETENIR

Les principaux risques pour les magasiniers sont : les manutentions manuelles, les risques liés à la circulation interne et la collision engin/piéton.

lorsque celle-ci se fait avec le système du « voice picking »... Il sera donc nécessaire de mettre en place des mesures préventives. À savoir :

- > L'analyse des flux de circulation interne et la mise en place d'un plan de circulation qui limite les risques de collision entre véhicules et heurts avec des personnes ou des obstacles, de chutes de charges, etc.
- > L'éclairage, la signalisation et l'entretien des voies de circulation.
- > L'ergonomie, la vérification du bon état des engins de manutention et de la formation de leurs conducteurs.
- > La bonne conception et installation, l'entretien régulier des équipements de stockage (racks ou palettiers) et l'usage adapté aux charges stockées pour préserver la sécurité des personnes, piétons ou conducteurs

«Manutention,
réception des colis,
conduite d'engins...
nos risques sont
nombreux!»

3 questions à

ÉMILIE SAGNE,

gestionnaire de stocks, acheteur et magasinier
chez Delvert

Quels risques pour vous et vos collègues induisent-elles?

Les manutentions nous exposent évidemment à des TMS. La réception des colis et leur ouverture induisent des risques de coupures. Par ailleurs, lorsque je dois utiliser un chariot élévateur, je dois aussi être très vigilant pour ne pas percuter des objets et, surtout, ne pas mettre en danger un collègue.

Quels sont les EPI à votre disposition?

Nous utilisons évidemment des gants anti-coupures lorsque nous ouvrons les cartons. Tout comme des cutters à lame rétractable. Ces cutters sont dotés d'un système qui nous oblige à appuyer sur un bouton pour sortir la lame et d'une sécurité qui rétracte la lame automatiquement si nous appuyons trop fort sur le cutter.

En ce qui concerne le risque collision engin/piéton, disposez-vous d'une solution technique spécifique pour éliminer ce risque?

Delvert et son équipe prévention, nous ont fourni des badges KGis de Still. Ils permettent aux chariots d'identifier un piéton dans le secteur, grâce à l'installation de stations de badge à chaque entrée de zones dangereuses.

Les piétons, pour y pénétrer doivent prendre le badge. Ce système permet d'alerter le conducteur et le piéton d'un éventuel risque grâce à des spots lumineux, des bips et des vibrations, même si la règle au sein de la zone indique que l'engin en mouvement est prioritaire.

d'engins, qui travaillent près de ces structures.

- > L'utilisation d'outils adaptés (dérouleurs de filmage, cutters anti-coupures).
- > La réduction de l'intensification et la répétitivité des tâches, laisser une latitude décisionnelle aux opérateurs, formation aux bons gestes et postures.

UNE COACTIVITÉ NÉFASTE

Dans ces sites, la circulation des engins de manutention (transpalettes, chariots élévateurs) est quasi omniprésente. Les collisions entre véhicules ou les chutes de charges peuvent causer des accidents graves. Il est donc impératif de définir des zones de circulation clairement signalées et de former les travailleurs sur la sécurité des engins de manutention et de l'utilisation



BOUCLIER ANTI-ABRASION CHEZ PARADE

Rallye et Rando (gamme Racing) sont dotées de la technologie Xtra Shield One, un revêtement hydrofuge résistant jusqu'à 36 000 cycles d'abrasion. Marquées S3S, elles apportent flexibilité, légèreté et confort et excellente résistance pour accompagner au quotidien les professionnels de la logistique, de la maintenance, etc. Elles sont certifiées comme le reste de la gamme Racing, EN ISO 20345 2022.



SILHOUETTE WORK'R

éco-pensée de la tête aux pieds

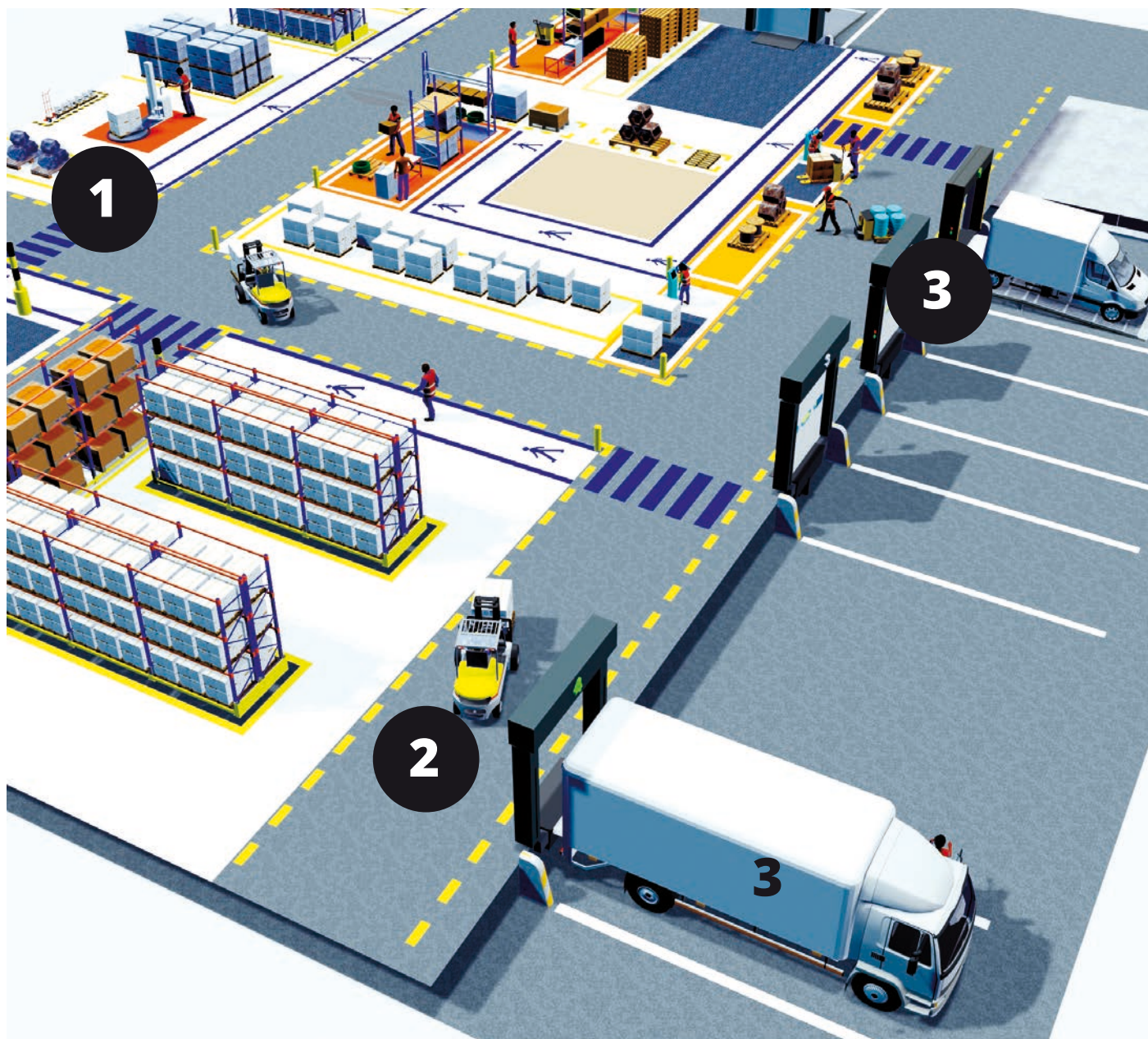


<p>Lunettes LIMELUXVR 6LIMC8R</p>	<p>86% de matière biocirculaire certifiée ISCC plus</p> <p>0.05Kg CO₂e</p>
<p>Veste Softshell BANJO 5BAN010</p>	<p>94% polyester recyclé</p> <p>29Kg CO₂e</p> <p>Global Recycled Standard 94% polyester recyclé GRS certifiée par Ecocert Greenlife 267872</p>
<p>Pantalon TELICA II 5TLP01R</p>	<p>65% polyester recyclé</p> <p>29Kg CO₂e</p> <p>Global Recycled Standard 65% polyester recyclé GRS certifiée par Ecocert Greenlife 267872</p>
<p>Chaussures CLAW FLEX 9FLEL1R</p>	<p>21% polyester recyclé + 7% TPU recyclé</p> <p>36Kg CO₂e</p> <p>RECYCLED BLENDING 21% polyester recyclé RCS 7% TPU recyclé RCS Certifiées par Ecocert Greenlife 267872</p>



Pour en savoir plus sur notre gamme WORK'R
SCANNEZ LE QR CODE

coverguard-safety.com



→ appropriée de ceux-ci. Notamment via le Caces. Par ailleurs, les chariots élévateurs peuvent se renverser en cas de virage trop rapide ou s'ils rencontrent des obstacles. La circulation du personnel en interne peut aussi entraîner de nombreux risques. Des véhicules peuvent entrer en collision, un freinage brusque peut faire chuter les produits sur d'autres employés ou une inattention peut entraîner le heurt de l'un des membres du personnel. Les voies de circulation, souvent étroites, et l'état général des véhicules contribuent à augmenter le nombre d'accidents et de risques.

Les engins de manutention peuvent également représenter des dangers pour les personnes travaillant sur les plateformes logistiques. Une collision avec une structure de stockage ou un renversement de palettes peut avoir de lourdes conséquences. Enfin, les équipements de stockage, tels que les rayonnages, peuvent représenter des dangers s'ils sont mal entretenus ou même mal conçus.

1 On veillera à réduire au maximum les manutentions manuelles, notamment lors du filmage des palettes ou de la réception des marchandises.



2



3



JALPYTHON : SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR LES STATIONS DEBOUT PROLONGÉES

Ces chaussures de Jallatte sont idéales pour les travailleurs contraints d'effectuer les longues stations debout. Elles sont équipées de la technologie antifatigue Maxi-Soft Duo, d'une tige en Putek Plius et d'une semelle PU/PU de BASF. Elles sont également ESD/Dissipatrices, avec un embout polymère type B et une protection anti-perforation non métallique. Sans oublier leur système de fermeture sans lacets.

2 On pourra équiper les chariots élévateurs avec un système de détection du risque collision engin/piéton.

3 Les quais devront être sécurisés pour éviter les chutes d'un technicien ou d'un engin mobile, écrasement par camion, etc.

MARQUER SON TEMPS 2024

Création du **CESTAS**
le premier couteau électrique de sécurité

Intégrer l'énergie électrique dans le couteau permet d'obtenir la force et la constance dans les coupes, mêmes les plus difficiles : carton épais, à 6 cannelures, caoutchoucs épais jusqu'à 2 cm d'épaisseur...

Le capot de protection sur la lame est obligatoirement et automatiquement rabaisé lors de la fin de la coupe.

Vous découvrez, avec le CESTAS, un couteau qui n'existe nulle part ailleurs.



1904 / 2024
MP 120 ANS
MURE & PEYROT



1^{ER} FABRICANT FRANÇAIS DE COUTEAUX DE SÉCURITÉ ET DE LAMES INDUSTRIELLES



MURE-PEYROT.COM



la parole à

PIERRE-CHARLES LAFOND,

gérant de VBL Pro, adhérent EPI Center

« Les vêtements inspirés du sportwear sont très demandés. »



De besoins souvent basiques, les logisticiens recherchent aujourd'hui des vêtements de travail plus inspirés du sportwear pour leur personnel. La personnalisation des vêtements est un incontournable.

On nous demande d'ailleurs

de plus en plus de les personnaliser avec des codes couleur ou des numéros pour identifier les techniciens devant être présents dans telle zone ou à telle porte. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les magasiniers peuvent être amenés à travailler dans de très vastes entrepôts où il peut vite faire froid car ils sont très rarement chauffés. Il faut donc leur fournir des vêtements adaptés, notamment des trois couches. Avec la généralisation de l'automatisation, les magasiniers effectuent moins de tâches salissantes. On peut donc les équiper avec des vêtements sportwear, plus légers, plus agréables à porter. Par ailleurs, le vêtement de signalisation est de plus en plus utilisé dans les grands entrepôts, notamment, avec l'offre de vêtement classe 1 qui est de plus en plus large, moins salissant et aussi les solutions alternatives avec les vêtements répondant à la norme EN 17353. Pour les EPI, les chaussures et les gants sont l'équipement de base. Certains donneurs d'ordres n'hésitent plus à s'équiper avec des solutions plutôt haut de gamme.



EN SAVOIR PLUS

INRS,
Conception et aménagement des plateformes et entrepôts logistiques.
ED 6350

INRS,
Entrepôts du commerce et de la grande distribution
Guide pour la prévention des risques du métier de préparateur de commandes.
ED 6039

INRS, TutoPrév'
Pédagogie : la logistique.
ED 4460



DES MESURES PRÉVENTIVES TECHNIQUES

On veillera à dimensionner correctement les aires de circulation : délimitées et dégagées de tout encombrement et obstacle, et de largeur suffisante. L'entretien du sol est également primordial dans ces zones (revêtement au sol à la résistance adaptée aux sollicitations, antidérapant, sans trous...), éclairage, marquage au sol, équipements d'aide à la visibilité, comme les miroirs, pour les zones aveugles, élimination des obstacles, rectification des virages...

Il faudra aussi être exigeant en matière d'équipement des engins : avertisseur sonore et/ou lumineux de recul, freins, moyens de calage, ceinture et arceaux de sécurité, bouclier, dossierer protège-tête adapté... sans oublier l'ergonomie du poste de conduite.

Autre mesure : mettre en place des pictogrammes de signalisation ou des panneaux pour délimiter des cheminements sécurisés en attirant l'attention ou en signalant un danger spécifique à certains endroits (produits dangereux stockés, signalement des obstacles, etc.). On fera en sorte qu'ils soient identiques au Code de la route pour les cas les plus courants. Cette signalisation devra évidemment être placée de manière à être vue et bien éclairée.

SOIGNER LES ZONES DE STOCKAGE

Pour faciliter le travail des techniciens, l'accès entre les rayons doit être suffisant (largeur supérieure à 80 cm) pour la manutention des produits et l'inspection des stocks. On les équipera aussi avec des butées de palettes pour prévenir les chutes de palettes, des cloisons grillagées anti-chutes, des filets de protection pour rayonnages, des barrières et des rambardes de sécurité et des balustrades garde-corps, des bandes de signalisation et des bandes antidérapantes pour sécuriser les entrepôts et les aires de passage. Sans oublier des étiquettes adhésives pour indiquer au magasinier la charge admissible par niveau de stockage. ■



G TEK, 3RX : UN ANTI-COUPURES TACTILE À PARTIR DE BOUTEILLES RECYCLÉES

Le gant 16-133R de la gamme G Tek, 3RX de PIP Europe, est un gant anti-coupures (niveau C) qui allie confort, dextérité et respirabilité. Son support en PET recyclées, Polykor et élasthanne est sans couture. Composé de plus 55 % de matières recyclées, il bénéficie du label Global Recycled Standard (GRS). L'enduction polyuréthane sur la paume et le bout des doigts offre une excellente résistance à l'abrasion. Le gant est compatible avec les écrans tactiles.

DOUBLURE

Haute respirabilité
et séchage rapide

FERMETURE SANS LACET

Pour un maintien
et une stabilité optimale

TIGE

Respirante et antiabrasion

SEMELLE

PU/PU de BASF[®]

PREMIÈRE DE PROPRETÉ

Compensée et maxi-confort
Pour les métiers à position debout prolongée

ACCÉLÉRATION.

+50 000
visiteurs

1300
exposants

400
prises
de parole

**PRIX DE
L'INNOVATION
TERRITORIALE**
avec 8 catégories
de prix

9
secteurs
d'exposition

2
salons tenus
conjointement

Événement majeur pour les décideurs territoriaux, le **SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS** éclaire les territoires autour des enjeux auxquels ils sont confrontés. C'est un espace de rencontres, d'échanges et de partage qui propose des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Cette édition sera tenue conjointement avec le **SALON DES SPORTS ET PARASPORTS** et accueillera un nouveau salon : le **SALON DE LA BIODIVERSITÉ ET DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE**. Face au dérèglement climatique, les solutions par la nature sont un levier essentiel pour l'adaptation du territoire !

Alors que la fin du mandat approche, c'est le moment de finaliser les projets et programmes menés par les communes et intercommunalités. L'édition 2024 marquera donc le temps de **L'ACCÉLÉRATION**.

**DÉVELOPPEMENT & ATTRACTIVITÉS TERRITORIALES | SANTÉ, SOCIAL, ENFANCE & VIVRE ENSEMBLE
NUMÉRIQUE & CONNECTIVITÉ | ÉNERGIE & CLIMAT | CULTURE, LOISIRS & ÉVÉNEMENTS
SÉCURITÉ, PRÉVENTION & PROTECTION | ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE | CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENT
SPORTS & PARASPORTS | BIODIVERSITÉ & GÉNIE ÉCOLOGIQUE**

19-21 NOVEMBRE 2024
Paris – Porte de Versailles
Plus d'informations sur :
www.salondesmaires.com





Getty Images

management juridique

management

métier préventeur	p.78
en pratique	p.80
boîte à outils	p.82

juridique

actus	p. 84
veille juridique	p. 85
cas juridique	p. 87

management métier préventeur

DUERP Document unique : ce qui a changé

Depuis un décret de 2022, certaines obligations ont changé quant au DUERP. Notamment en matière de mise à jour et de conservation. Petit rappel.

Un décret du 18 mars 2022, pris en application de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 contient diverses précisions quant au Duerp ou document unique d'évaluation des risques professionnels. Rappelons donc que le Duerp est un document qui doit répertorier tous les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs. Par ailleurs, il doit aussi contenir les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs mise en œuvre par l'employeur. Enfin, comme le précise depuis 2022 l'article L. 4121-3-1 du Code du travail, il doit aussi « assurer la traçabilité collective de ces expositions. Ladite évaluation doit comporter un inventaire des risques identifiés dans « chaque unité de travail » de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. » Comme le précise l'INRS sur son site, « l'unité de travail doit être comprise au sens large afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail. Ce n'est pas nécessairement un poste de travail, une fonction, une activité, un processus mais bien une situation de travail dans laquelle des salariés, avec une ou des fonctions différentes et en charge d'activités différentes, sont exposés à un même risque. À titre d'exemple, certains risques ou nuisances (bruit, vapeurs...) dépassent le périmètre du « poste de travail » et peuvent concerner d'autres salariés proches de celui-ci. Dans ce cas, l'unité de travail pourrait être la totalité de l'atelier de production considéré. »



EN SAVOIR PLUS

INRS, Le document unique d'évaluation des risques professionnels. Réf. TS841.

INRS, Évaluation des risques professionnels. Réf. ED 840.

INRS, Évaluation des risques professionnels. Dossier 10/2023.



MISE À JOUR DU DUERP

Jusqu'au 31 mars 2022, les entreprises, quel que soit leur effectif, avaient obligation de mettre à jour leur DU, au moins une fois par an. Depuis, les entreprises de moins de onze salariés ne sont plus concernées par cette obligation. Cela dit, comme le rappelle l'INRS, il faut mettre à jour le Duerp, tout comme la liste des actions de prévention ou le Papripact (Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) :

- « - lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur. Cette nouvelle formulation souligne le fait que, si l'employeur a connaissance de quelque information que ce soit, qui puisse avoir un impact sur l'évaluation d'un risque ou qui en crée un nouveau, le Duerp doit alors être mis à jour. »

ARCHIVAGE ET SANCTIONS

Il doit être archivé *a minima* pendant quarante ans. Archivage qui concerne toutes ses versions. Le document et ses différentes mises à jour devront être tenus à la disposition des travailleurs, des anciens travailleurs et de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès. L'employeur qui ne le met pas à la disposition du CSE risque une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 3750 € d'amende. ■



Getty Images

54 % des établissements n'ont pas de DU

DANS LE PRIVÉ, seules 41,1 % des entreprises ou associations de moins de dix salariés ont réalisé ou actualisé leur Duer. Contre 69,4 % pour les entreprises de 10 à 49 salariés et 82,6 pour les entreprises ou associations de 50 à 249 salariés. Même les grandes entreprises ont des mauvais élèves puisqu'un peu moins de 10 % des entreprises de 250 à 499 salariés n'ont pas réalisé ou actualisé leur DU et seules 92,8 % des entreprises de plus de 500 salariés l'ont réalisé ou actualisé.

DANS LA FONCTION PUBLIQUE, les chiffres sont tout aussi inquiétants puisque :
Fonction publique territoriale : 46,5 % des établissements ont réalisé ou actualisé leur DU.
Fonction publique d'État : 59,8 %
Fonction publique hospitalière : 70,4 %.

>À noter : le pourcentage des entreprises ayant nommé et formé leur référent santé et sécurité au travail, pourtant obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2012 (Art. L. 4644-1 du Code du travail) n'atteint même pas les 8 %...
Source : Igas.

**CERTAINES
PERSONNES
FABRIQUENT
DU PAPIER,
CERTAINES
PERSONNES
AGISSENT POUR
L'ENVIRONNEMENT.***

*Et certaines personnes, comme nous, font les deux : nous prévoyons d'équilibrer les émissions carbone d'ici 2050.

Renovelar
une marque du groupe MPH1865



renovelar.fr 



SST Un label pour améliorer les performances des entreprises

Les progrès arriveront en SST si les dirigeants d'entreprises comprennent que la SST est une opportunité de business, et que ce domaine est en partie constituante de la façon de produire et de travailler.

Cet axe de progrès, que bon nombre de préventeurs appellent de leurs vœux, au-delà des pratiques déjà mises en œuvre dans les grands groupes et certaines PME, est d'instituer un label qualitatif SST, notamment pour les TPE. En gardant à l'esprit que 80 % des salariés travaillent en France et en Europe dans des TPE, et que c'est prioritairement cette population d'entreprises, et leurs responsables, qu'il faut donc convaincre, si l'on veut crever le plafond de verre des résultats SST en France.

UN LABEL QUI TRANSFORME LA SST EN OPPORTUNITÉS

Partant du constat démontré aujourd'hui que la performance SST reflète le niveau de maîtrise des activités et donc des risques liés (travaux DVConseils, INRS), une labellisation qualitative favorable en SST signifie que l'entreprise maîtrise ses risques SST et par élargissement tous ses autres risques. C'est donc un gage de confiance. Confiance pour le banquier s'il doit prêter à l'entreprise. Confiance pour l'assureur qui doit chiffrer le risque qu'il prend à assurer l'entreprise. Confiance pour le fournisseur qui attend des contrats clairs et respectés. Idem pour les prestataires. Confiance pour les organismes de contrôle qui peuvent augmenter les périodes entre deux contrôles. Confiance pour les clients qui en faisant appel à de telles entreprises prennent moins de risques sur les délais, sur la qualité etc. Bref, un label qualitatif fait passer la SST d'un statut de contraintes à un statut d'avantage concurrentiel.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'APPROCHE

La démarche est volontaire : c'est l'entreprise qui décide de se faire labelliser. Son intérêt réside dans la recon-



À RETENIR

Un label apporte donc une approche qualitative des pratiques en vigueur, ce que ne permet pas une certification qui elle est binaire : je suis certifié ou pas (sans données qualitatives ce qui fait dire « qu'être certifié » n'est surtout pas synonyme de « je suis performant »).
L'approche « Label » challenge donc mieux le principe d'amélioration continue.

naissance par tierce partie externe de sa performance et de sa maturité à travailler et produire ses produits et/ou services de façon responsable. Cette reconnaissance, lorsqu'elle est positive, pourrait signifier :

- > de réduire son niveau de cotisation AT/MP par anticipation de ses bons résultats, voir, notamment pour les petites entreprises, de financer pour tout ou partie des actions de maîtrise des risques SST ;
- > de communiquer auprès de ses parties prenantes (c'est déjà le cas en matière de RSE : indicateurs non financiers au Dow Jones Sustainable Index par exemple), notamment actionnaires, banques, salariés, prestataires, et bien sûr clients et prospects pour en faire un atout commercial ;
- > le temps d'initier le processus, de primer le prospect devenu client pour avoir retenu une entreprise responsable, au sens global du terme (économiquement, environnementalement et socialement, notamment humainement parlant).

UN LABEL, PLUSIEURS RÉFÉRENTIELS DE MESURE

En tenant compte de l'expérience des préventeurs contributeurs à la promotion d'une telle démarche, il apparaît pertinent d'utiliser des référentiels adaptés à la taille et au secteur de l'entreprise, en privilégiant le côté opérationnel : les branches professionnelles ont sûrement un rôle de leadership à assurer.

En effet, si les grands principes demeurent, les démarches et les actions engagées ne sont pas de même niveau selon qu'il s'agit d'un grand groupe, d'une PME ou d'une TPE. Les référentiels disponibles sur la place mondiale se font l'écho de cette conviction.

Certains items des référentiels retenus doivent probablement avoir un statut de « socle essentiel » et doivent



Audit et labellisation

L'AUDIT

Dans le cadre de l'audit en vue de la labellisation, il nous semble falloir éviter une relation commerciale trop forte entre auditeur et entreprise auditée.

La gratuité n'est pas souhaitable (ce qui n'a pas de prix n'a souvent pas de valeur...), par contre, cela pourrait mobiliser un corps d'audit interne aux branches professionnelles ? En prenant garde de différencier les acteurs en charge de l'audit de ceux en charge des recommandations et conseils. Il pourrait être mis en place un processus s'inspirant des pratiques mises en place par le Mase, permettant à l'auditeur de venir présenter ses résultats d'audit devant une instance *a minima* tripartite :

- > Les instances régaliennes (inspecteur du travail et/ou Carsat, OPPBTP, INRS, etc.).
- > Les représentants de l'employeur.
- > Les représentants du personnel. Pour les TPE, au moins un salarié volontaire.

Cette approche permettrait un partage et une homogénéisation des résultats, tout en maintenant un dialogue social positif autour des questions de santé sécurité au travail. Les organismes auditeurs comme les auditeurs devraient disposer *a minima* d'une reconnaissance, voire d'une qualification sur cette démarche (accréditation ?)

Il peut être également intéressant de creuser l'approche « certification de compétence » (une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles – RNCP), qui permettrait de justifier de la qualité de l'auditeur, ainsi reconnu par l'État.

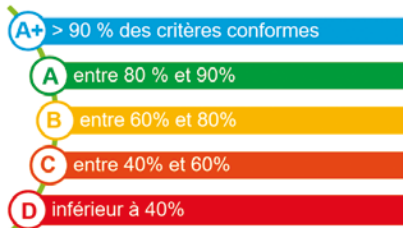
LA LABELLISATION

Le passage de l'audit au label se fait par une grille de correspondance entre résultat de l'audit et niveau obtenu du label. Cette grille conduit à identifier le socle de pratiques, de critères, nécessaires pour chaque niveau du label, pour pouvoir prétendre être labellisé dans ce niveau. Cela revient à décrire le référentiel du label, niveau par niveau. L'expérience montre qu'une transposition est relativement simple, quel que soit le référentiel d'audit retenu, pour passer à un label. Le label doit : reconnaître la vertu (A+ à A), encourager les efforts fournis (B), pointer également les nécessités de progrès (C à D).

donc être très pénalisants si absents, afin d'éviter un label très positif atteint uniquement par la présence d'items plus « secondaires ».

En conclusion, la création de ce label s'inscrirait dans une démarche vertueuse, quelle que soit la taille de l'entreprise, mais sans nul doute avec un intérêt fort pour les TPE, car elles pourront en faire un élément de différenciation lors des consultations ou des réponses à appel d'offres. Ce label permettrait d'éclairer les décideurs pour les aider à choisir parmi les mieux-disants, et non les moins-disants au détriment de la santé et de la SST. Le label pourra ainsi jouer un rôle de locomotive pour les démarches d'amélioration continue. *In fine*, une approche simple, très visuelle et déjà présente dans l'imaginaire collectif, qui assurément interpelle le client, le donneur d'ordres, l'entreprise utilisatrice (en facilitant la mission de ses acheteurs) pour plutôt privilégier la vertu que le manque, voire l'absence, de gestion des risques, dont SST, et au final un manque dans l'exercice de la responsabilité d'entreprise. ■

UN LABEL PEUT ÊTRE STRUCTURÉ DE LA FAÇON SUIVANT



“ LE LABEL POURRA AINSI JOUER UN RÔLE DE LOCOMOTIVE POUR LES DÉMARCHES D'AMÉLIORATION CONTINUE. ”
 Dominique Vacher, président de DVConseils.

management

boîte à outils

Check Chantier



EPI COMMENT RETIRER VOS GANTS SANS RISQUE?

L'INRS a publié un dépliant « Comment retirer des gants de protection sans risque » (Référence ED 6169) dans lequel il présente, en images, la marche à suivre pour retirer ses gants de protection réutilisables, en évitant toute contamination. Ce dépliant contient également un rappel des règles d'utilisation des gants de protection. À noter : le dépliant ED 6168 traite, quant à lui, des gants à usage unique.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

PRÉVENTION Nouvelle version de l'application Check Chantier

Avec plus de 43 000 téléchargements depuis son lancement en fin d'année 2022, Check Chantier a rencontré son public. Conçue avec et pour les professionnels du BTP, l'application vise à les accompagner sur les chantiers pour simplifier les processus de vérifications quotidiens, faciliter l'accueil de nouveaux arrivants et contribuer plus globalement à un environnement de travail sécurisé. Pour encore mieux répondre aux besoins des utilisateurs et ainsi devenir un outil véritablement incontournable sur les chantiers, l'OPPBT lance une nouvelle version offrant une expérience encore plus intuitive et personnalisée. Grâce aux retours des utilisateurs, les parcours de vérification du matériel (échafaudage, engin et véhicule) ont été simplifiés et raccourcis au maximum et chaque étape a été explicitée pour rendre les inspections plus compréhensibles. De plus, lorsque l'utilisateur réalise une nouvelle vérification, les données qu'il a déjà renseignées sur l'application sont désormais automatiquement suggérées afin de fluidifier son parcours et de gagner du temps sur chaque contrôle. L'export et le partage des rapports au format PDF sont également facilités. De plus, le module permettant de formaliser l'accueil d'un nouveau collaborateur et améliorer son intégration peut être paramétré par l'utilisateur en fonction de son métier, de ses tâches, pour une personnalisation adaptée à chaque chantier. Afin de faciliter la collaboration avec les compagnons étrangers, une traduction automatique a également été intégrée. Ainsi, l'appli est désormais disponible en sept langues (anglais, espagnol, arabe, turc, portugais, italien, polonais). Disponible en téléchargement gratuit sur iOS et Android.



Formations 2025
Santé et sécurité au travail

FORMATIONS CATALOGUE 2025 DE L'INRS

Comme tous les ans, l'INRS a publié son catalogue formations. L'édition 2025 propose près de 60 formations en présentiel ou en distanciel. Parmi les nouveautés : un stage destiné aux préventeurs exerçant en entreprise ou en service de prévention et de santé au travail qui propose de décrypter les nouveaux modes de management et d'organisation des entreprises et les liens avec les facteurs de santé et de sécurité : « Accompagner les mutations du travail et des organisations du point de vue de la santé et de la sécurité au travail (réf. JJ1234). » Par ailleurs, plusieurs épreuves de certification des formateurs en échafaudages roulants ou en échafaudages de pied sont également organisées par l'INRS, en distanciel. Rappelons que les formations de l'INRS s'adressent, entre autres, aux préventeurs et aux spécialistes de la prévention en entreprise, aux services de prévention et de santé au travail (médecins et infirmiers du travail, ergonomes, psychologues du travail, etc.), aux salariés du régime général de la Sécurité sociale, etc. > Pour consulter le catalogue : www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED 1472



Cikaba

GESTION DES RISQUES POUR TOUT SAVOIR SUR L'ISO 31000

Le livre « Comprendre l'ISO 31000. Mettre en place une gestion globale et intégrée des risques » propose des outils simples pour mettre en place un programme complet de gestion des risques, via la norme ISO 31000.
 > www.boutique.afnor.org/fr-fr/livres.



DR

PRÉVENTION PETOCASK: UNE APPLI POUR SENSIBILISER LES APPRENTIS

Pour s'adresser aux apprentis avant leur arrivée en CFA, l'OPPBT a lancé le 20 septembre dernier une application ludique et éducative sans en avoir l'air. Conçu avec l'agence NaturalPad, Petocask propose une série de mini-jeux rapides, accessibles sur le téléphone portable.

DUERP

Un focus juridique de l'INRS

L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs est une étape cruciale de la démarche de prévention. Les résultats de cette évaluation sont à retranscrire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). Sur son site internet, l'INRS vous propose « Focus juridique » pour faire le point sur les obligations relatives au Duerp. Son utilité, les informations qu'il contient, ses modalités de conservation, d'accès, etc.



Getty Images



À SCANNER
POUR EN SAVOIR PLUS

PELI PROJECTEUR 9050

Équipé d'un double système de piles lithium-ion/alkalines

Expo PROTECTION
5-7 NOV. 2024
Paris - Porte de Versailles

VISITEZ-NOUS AU STAND:
R022

OBTENIR UN DEVIS

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- + Rendement lumineux maximal de 3 369 lumens
- + Mode Spot, Faisceau large, Spot/Faisceau large et Clignotant
- + Lampes arrière avec interrupteur dédié et couleurs réglables (vert, bleu, rouge)
- + Système de batterie flexible avec blocs-piles Li-ion, piles AA alcalines ou piles AA NIMH
- + 4 compartiments à piles pour prolonger l'autonomie de la lampe ou réduire son poids

PELI.COM

management

**actus
juridiques**



Getty Images

HARCÈLEMENT MORAL DANS L'ENTREPRISE

Le CSE ne peut pas se constituer partie civile

Lorsqu'un salarié est accusé de harcèlement moral et qu'il est poursuivi au pénal devant le tribunal correctionnel, le comité social et économique ne peut pas se constituer partie civile.

À

l'occasion de poursuites pénales engagées contre une directrice d'hôpital, accusée de harcèlement moral, le CHSCT de l'hôpital décide de se constituer partie civile devant le tribunal correctionnel. L'affaire suit son cours.

La constitution du CSE, qui a entre-temps remplacé le CHSCT, est jugée recevable et la directrice de l'hôpital, reconnue coupable, est condamnée à cinq mois d'emprisonnement avec sursis. Pour les juges de la cour d'appel, les faits pour lesquels la directrice a été déclarée coupable « relèvent de la mission expresse du CSE, en ce sens que les faits de harcèlement retenus ont directement affecté les conditions de travail de plusieurs agents de cet établissement ».

> Remarque : la constitution de partie civile permet de faire entendre sa voix lorsque des poursuites pénales sont engagées et de demander des dommages et intérêts. D'après le Code de procédure pénale (article 2), l'action civile en réparation du dommage causé par un crime, un délit ou une contravention appartient à tous ceux qui ont personnellement souffert du dommage directement causé par l'infraction.



À RETENIR

En cas de poursuites pénales contre l'employeur pour délit d'entrave, le CSE peut évidemment se porter partie civile car il est victime de l'infraction pénale. Forcément, il subit un préjudice direct et personnel.

LA COUR DE CASSATION NE VOIT PAS LES CHOSES AINSI

Ainsi, il est à nouveau jugé que le CSE « n'a pas pour mission de représenter les différentes catégories du personnel, ni les intérêts généraux de la profession, et ne tient d'aucune disposition de la loi le droit d'exercer les pouvoirs de la partie civile sans avoir à justifier d'un préjudice personnel découlant directement des infractions poursuivies, y compris en matière de conditions de travail ». Autrement dit, pour pouvoir se constituer partie civile, le comité social et économique doit prouver que l'infraction commise lui a causé un préjudice personnel et direct. La règle n'est pas en soi nouvelle. Par le passé, il a été jugé que le comité d'entreprise ne pouvait se constituer partie civile en cas d'infraction en matière de sécurité au travail qu'en justifiant d'un préjudice personnel découlant directement des infractions poursuivies (Cass. soc., 28 mai 1991, n° 90-83.957). De même, à l'époque de l'effondrement du terminal 2E de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, la constitution de partie civile du CHSCT a été déclarée irrecevable en l'absence de préjudice direct et personnel découlant des infractions poursuivies (Cass. crim., 11 oct. 2005, n° 05-82.414).

Cass. crim., 25 juin 2024, n° 23-83.613 ■



AT/MP

Responsabilité du fait des choses : illustration dans un accident du travail

L'entreprise cliente, propriétaire des locaux et gardienne des substances pouvant en émaner, est responsable des dommages causés aux salariés de l'entreprise prestataire. De plus, le principe de l'immunité de l'employeur en vertu des dispositions du Code de la sécurité sociale est d'ordre public, y compris vis-à-vis des tiers. Alors qu'ils effectuaient une ronde de surveillance dans les locaux d'une entreprise cliente, des salariés d'une agence de sécurité ressentent divers symptômes nécessitant leur évacuation à l'hôpital. L'enquête judiciaire diligentée plus tard montre que, lors de leur ronde de surveillance, ils ont inhalé une substance toxique nécessitant leur prise en charge médicale immédiate. L'accident est normalement pris en charge au titre de la législation professionnelle des accidents du travail. Mais ces salariés recherchent la responsabilité de cette entreprise, en

présence des organismes sociaux, sur le fondement des dispositions de l'article 1384, alinéa 1, du Code civil; celle-ci appelle en cause l'employeur des victimes. Au fond, il est fait droit à cette demande, et l'entreprise obtient recours et garantie envers l'employeur. D'une part, relevant que les premiers symptômes sont apparus immédiatement après l'exposition des intéressés à une substance toxique, les juges du fond en déduisent que cette circonstance met en évidence le lien de causalité entre la survenance des troubles et l'inhalation survenue dans les locaux de l'entreprise, « peu important l'absence de détermination certaine de la substance d'origine et les causes de son émanation ». D'autre part, les mêmes juges constatent qu'une convention conclue entre l'entreprise cliente et l'employeur des salariés victimes prévoit la responsabilité de ce dernier des agissements de son personnel dans le cadre des missions qui lui sont confiées, et garantit le client de toute action contre lui du fait de ses propres salariés sauf la faute lourde. Il est stipulé en outre que l'employeur devra relever et garantir son client de l'ensemble des condamnations mises à sa charge au profit des victimes. Celui-ci est de ce fait, condamné à relever et garantir l'entreprise cliente des condamnations mises à sa charge. Tant l'entreprise que l'employeur forment pourvoi contre cette décision. La première fait notamment valoir que, malgré plusieurs expertises, la ou les substances à l'origine des symptômes présentés par les victimes n'ont pu être identifiées.

Mais il ressort de l'arrêt critiqué que les premiers symptômes sont apparus immédiatement après l'incident, mettant en évidence le lien de causalité entre la survenance des troubles et l'inhalation survenue dans les locaux de la société. En l'absence de preuve de l'extériorité des substances inhalées, l'entreprise avait la garde du nuage toxique à l'origine des symptômes présentés par les victimes, et engage, à ce titre, sa responsabilité. Ce pourvoi est donc rejeté. En revanche, cette décision est partiellement cassée au visa des articles L. 451-1, L. 452-5 et L. 482-4 du Code de la sécurité sociale, sur le pourvoi de l'employeur. Selon ces dispositions, le tiers étranger à l'entreprise employeur, qui a indemnisé la victime d'un accident du travail pour tout ou partie de son dommage, n'a pas de recours contre l'employeur de celle-ci, sauf l'hypothèse de la faute intentionnelle de l'employeur; ce dernier ne peut renoncer à son immunité, d'ordre public, si bien que la convention passée entre l'entreprise prestataire et son client est nulle de plein droit comme contraire à la loi. La décision critiquée est cassée sur ce point.



**À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS**



PREVISOFT

La solution SaaS modulaire pour la prévention des risques professionnels et environnementaux.

- **Fiabilité** : un logiciel conforme et évolutif qui intègre les normes et réglementations en vigueur.
- **Sécurisation** : des dispositifs d'alertes mails, des tableaux de bord... pour piloter vos processus.
- **Gain de temps** : des fiches éditables, des statistiques et un reporting en quelques clics.



Scannez le QR Code
ou contactez-nous
au 01 83 10 10 10.

Lefebvre Dalloz
Logiciels & Services



management

actus juridiques

rubrique en collaboration avec

EL EDITIONS
LEGISLATIVES

Lefebvre Dalloz



Inaptitude

La proposition de reclassement conforme est présumée loyale

Lorsque l'employeur a proposé un emploi conforme à un salarié déclaré inapte, l'obligation de recherche de reclassement est réputée satisfaite et il appartient au salarié de démontrer que cette proposition n'a pas été faite loyalement. L'employeur peut licencier pour inaptitude et impossibilité de reclassement un salarié déclaré inapte s'il justifie du refus par celui-ci d'un emploi proposé dans les conditions prévues à l'article L. 1226-2 (inaptitude non professionnelle) ou L. 1226-10 (inaptitude professionnelle) du Code du travail et conforme aux préconisations du médecin du travail. Dans ce cas, l'obligation de reclassement est réputée satisfaite en application de l'article L. 1226-2-1 ou L. 1226-12 du Code du travail (Cass. soc., 13 mars 2024, n° 22-18.758) (Cass. soc., 26 janv. 2022, n° 20-20.369). Toutefois la Cour de cassation a toujours précisé que cette présomption ne joue que si l'obligation de reclassement a été exécutée loyalement (Cass. soc., 26 janv. 2022 n° 20-20.369). Mais sur qui pèse la charge de la preuve du caractère loyal de la proposition de reclassement ? La Cour de cassation vient de répondre clairement

que cette preuve incombe au salarié. En l'espèce, un salarié contestait son licenciement pour inaptitude pour non-respect de l'obligation de reclassement. L'employeur lui avait proposé neuf postes au sein du groupe, conformes aux préconisations du médecin du travail mais tous éloignés géographiquement du domicile du salarié, raison pour laquelle celui-ci les avait refusés. La cour d'appel lui fait droit après avoir relevé qu'il existait de nombreux autres postes à pourvoir et que la société ne produisait pas le registre unique du personnel de ses établissements situés en région Normandie. Elle en avait déduit qu'à défaut de rapporter la preuve qu'il n'existait pas en Normandie de postes disponibles compatibles avec les qualifications et les capacités physiques restantes du salarié, l'employeur n'avait pas respecté son obligation de reclassement dans des conditions suffisamment loyales et sérieuses. La Cour de cassation n'est pas de cet avis. Elle considère que la cour d'appel a inversé la charge de la preuve en s'appuyant sur l'article 1354 du Code civil selon lequel « la présomption que la loi attache à certains actes ou à certains faits en les tenant pour certains dispense celui au profit duquel elle existe d'en rapporter la preuve ». Il en résulte que lorsque l'employeur a proposé un emploi conforme, l'obligation de recherche de reclassement est réputée satisfaite et il appartient au salarié de démontrer que cette proposition n'a

pas été faite loyalement. À titre d'exemples, l'obligation de reclassement est déloyale lorsque :
- l'employeur propose certains postes préconisés par le médecin du travail mais pas celui qui avait été pourtant déjà occupé par le salarié, pour lequel il était demandeur et qui était disponible (Cass. soc., 26 janv. 2022, n° 20-20.369) ;
- l'employeur ne propose pas le poste en télétravail préconisé par le médecin du travail même si le télétravail n'était pas mis en place dans l'entreprise (Cass. soc., 29 mars 2023, n° 21-15.472).
> Remarque : en conséquence, le salarié aura tout intérêt à échanger avec le médecin du travail, ainsi qu'avec le CSE, s'il existe, sur ses desiderata sur le poste de reclassement pour orienter les recherches de reclassement de l'employeur. Si un tel poste est disponible, répond aux compétences du salarié et qu'il a été préconisé par le médecin du travail, l'employeur devra le proposer en priorité pour exécuter loyalement son obligation de reclassement.



À SCANNER
POUR EN
SAVOIR PLUS

Pas de préjudice nécessaire en l'absence de visite médicale après une mise en invalidité de 2^e catégorie

PAR M^{me} EMMANUELLE POHU,
AVOCATE AU BARREAU DE LYON
www.cde-avocats.fr

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION,
CHAMBRE SOCIALE, DU 4 SEPTEMBRE
2024, N° 22-23.648



LES FAITS :

Une salariée employée en qualité de gardienne d'immeuble depuis le 1^{er} juin 1984, est victime d'un accident du travail le 21 octobre 2002. Elle est ensuite déclarée en invalidité de 2^e catégorie en 2008. Elle est déclarée inapte à son poste par le médecin du travail dans un avis du 7 mars 2014. Elle est finalement licenciée pour inaptitude, prononcée en une seule fois pour danger immédiat, et impossibilité de reclassement le 26 mai 2014. La salariée va contester devant les juridictions prud'homales son licenciement l'estimant sans cause réelle et sérieuse et va solliciter diverses indemnités, dont une indemnité pour absence de convocation à un examen par la médecine du travail à la suite de son classement en invalidité de 2^e catégorie. Cette dernière demande est rejetée par la cour d'appel de Paris, et la salariée forme un pourvoi notamment sur ce point.

LA DÉCISION :

La Cour de cassation confirme l'arrêt d'appel en ce qu'il a rejeté la demande de dommages et intérêts pour absence de convocation à un examen par la médecine du travail à la suite de son classement en invalidité de 2^e catégorie. La Cour de cassation relève que la cour d'appel ayant estimé que la salariée ne justifiait d'aucun préjudice né du retard dans la constatation de son inaptitude, a, à bon droit, rejeté sa demande de dommages et intérêts. Cette décision se place dans le sillage de l'arrêt du 13 avril 2016 (n° 14-28.293) qui admet que le manquement de l'employeur à une de ses obligations n'ouvre pas droit automatiquement au salarié un droit à réparation.

LA MOTIVATION :

La Cour de cassation rappelle les dispositions de la directive 89/391/CE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. Les États membres doivent prendre les mesures pour assurer la surveillance appropriée de la santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur

sécurité et leur santé au travail. La Cour de cassation rappelle toutefois que tant les dispositions de la directive que les textes nationaux visés au pourvoi ne confèrent au salarié de droits subjectifs, clairs, précis et inconditionnels en matière de suivi médical. Elle en déduit donc que le salarié doit démontrer l'existence d'un préjudice en cas de manquement de l'employeur à ses obligations.

LE COMMENTAIRE :

En 2016, la Cour de cassation a posé le principe selon lequel « l'existence d'un préjudice et l'évaluation de celui-ci relèvent du pouvoir souverain d'appréciation des juges du fond » (Cass. soc., 13 avr. 2016, n° 14-28.293). Ainsi, en cas de manquement de l'employeur à l'une de ses obligations, le salarié ne peut invoquer un préjudice automatique mais doit prouver l'existence d'un préjudice. Depuis, la Cour de cassation admet régulièrement des exceptions à ce principe, en reconnaissant que certains manquements causent nécessairement un préjudice. Le 4 septembre 2024, la Cour a rendu plusieurs arrêts aux termes desquels elle pose des exceptions au principe posé dans son arrêt de 2016 qui reste toutefois d'actualité. Ainsi, l'absence de pause quotidienne ouvre automatiquement droit à réparation (Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 23-15.944), de même que le manquement de l'employeur à l'interdiction de faire travailler le salarié pendant son arrêt maladie (Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 23-15.944) ou à son obligation de suspendre toute prestation de travail durant le congé de maternité (Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 22-16.129). Par contre, l'absence de convocation à un examen par la médecine du travail à la suite de son classement en invalidité de 2^e catégorie n'ouvre pas un droit automatique à réparation, et c'est l'objet de l'arrêt commenté, pas plus que lors d'un retour de congé maternité (Cass. soc., 4 sept. 2024, n° 22-16.129).

De manière générale, les exceptions posées par la Cour de cassation au principe général d'avoir à démontrer un préjudice, concernent des situations dans lesquelles une disposition légale prévoit l'indemnisation en cas de manquement, ou qu'il incombe aux juges d'assurer l'effectivité de la réparation de l'atteinte à des droits garantis par une disposition européenne ou internationale. Concernant l'absence de visite médicale, la Cour de cassation rappelle bien qu'il existe une directive 89/391/CE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, mais souligne que ces mesures sont fixées conformément aux législations et/ou pratiques nationales. Ainsi, aucun texte ne confère au salarié de droits subjectifs, clairs, précis et inconditionnels en matière de suivi médical, et il ne peut y avoir de « préjudice nécessaire » en la matière. ■



LES POINTS CLÉS

Par principe les manquements de l'employeur n'ouvrent pas droit à une réparation automatique.

Des exceptions sont toutefois posées régulièrement par la jurisprudence.

Le manquement en matière de suivi médical ne cause pas nécessairement un préjudice.

Guide ANNUEL d'Achat

e-securitetravail.fr

Retrouvez plus de prestataires,
leurs équipements et services sur :
e-securitetravail.fr

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique,
merci de nous contacter sur :
info@pic-magazine.fr
ou au 01.45.23.33.78

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
INDUSTRIAL SCIENTIFIC
www.indsci.com
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

ERGONOMIE

ADEOS
www.adeos-office.com
BIBUS FRANCE
www.bibusfrance.fr
BIMOS
www.bimos.fr
ERGOFRANCE GROUPE LÖW
www.ergofrance.com
E.T. ERGONOMIE
www.etergonomie.com
GIROFLEX
www.giroflex.com
NOVODESIGN
www.novodesign.fr

PREMIERS SECOURS

CARDIAC SCIENCE FRANCE
www.cardiacscience.fr
DEFIBTECH
www.defibtech.fr



Le professionnel
des Premiers secours
Tél. : 01 39 81 91 61
contact@esculape.fr
www.esculape.fr



FARMOR
www.ifarmor.com
FRANCE NEIR
www.franceneir.com
HUGUES FRANCE DOUCHES DE SECURITE
www.douche-de-securite.fr
PLUM
www.plum.eu
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr

SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SECURIGAZ DOUCHES
www.securigaz-douches.com

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

3M
www.3m.com/fr/securite
ALVIS AUDIO (AB SOLUTIONS)
www.alvis-audio.com
ENVVEA
www.envvea.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INTERSON PROTAC
www.interson-protac.com
PELTOR
peltorcomms.3m.com



10 rue Soddy – 94000 Créteil
Tel : 01 55 97 02 65
Fax : 01 55 97 00 53

infos@prodembout.com
www.prodembout.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

APPI TECHNOLOGY
appl-technology.com/appl-com-solutions
DEISTER ELECTRONIC
fr.deister.com
MAGNETA
www.magneta.fr
SECURITAS
www.securitas.fr/alert
SYSOCO
www.sysoco.fr
VIGICOM
www.vigicom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA MAIN

ANSSELL HEALTHCARE
www.ansell.com
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DIFAC
www.difac.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
EJENDALS
www.ejendals.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
LEBON PROTECTION
www.lebonprotection.com
NITREX
www.nitrex.es
ROSTAING
www.rostaing.com
SHOWA BEST GLOVE
www.showabestglove.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA TÊTE

3M
www.3m.com/fr/securite
ARC PROTEC
www.arc-protec.fr
BEAL
www.beal-planet.com
BOLLE SAFETY
www.bolle-safety.fr
CENTURION
www.centurionsafety.eu/fr/

CleanSpace®

RESPIRATORS

www.cleanspacetechnology.com
sales@cleanspacetechnology.com
Tel: +61 2 8436 4000



DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ESAB
www.esab.fr
ESSILOR
www.essilor-pro-safety.fr
GROUPE RG
www.groupe-rg.com
GROUPE RG
www.groupe-rg.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INFIELD
www.infield-safety.fr
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

SURFLEX®
PROTECTION MANUFACTURER

VICTOIRE ET COMPAGNIE
2 TER place de la paix
59420 Mouvaux

Tel: +33972459960
contact@surfex.fr
www.surfex.eu

UNIVET FRANCE
www.univet-optic.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/
WUITHOM
www.wuithom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DES PIEDS

ABEBA
www.abeba.com
BEKINA
www.bekina.be
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DICKIES
www.dickiesworkwear.com/fr/
DIFAC
www.difac.com
DIVISION ANATOMICOS
www.dian.com
GROUPE JLF
www.jlf-pro.com
HAIX FRANCE
www.haix.fr

JALLATTE
www.jallatte.fr/fr/
KIPLAY
www.kiplay.com
LEMAITRE SECURITE
www.lemaitre-securite.com
NETCO SAFETY
www.netcosafety.com
PARADE
www.paraide-protection.com



PUMA SAFETY
PUMA ISM HEINRICH KRÄMER
 Jérôme Bobinet
 Tél. : 0033-699390407
j.bobinet@ism-europa.de
www.puma-safety.com

TIGER GRIP
www.tigergrip.com
TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

TRAVAIL EN HAUTEUR

AUDINNOV
www.audinnov.fr
CAMP
www.camp-France.fr
COURANT CORDES
www.cordescourant.com
COVEPRO
www.covepro.fr
DANI ALU
www.danialu.fr



GARDE-CORPS, LIGNES DE VIE, MOYENS D'ACCÈS
ZAC du Baconnet – 298 Allée des Chênes 69007 Montagny
 Tél. : 04.72.30.09.90
info@ajuva.fr
www.ajuva-safety.com

GANTS



Concepteur & fournisseur d'EPI de la tête aux pieds
 120 rue Michel Girer - 01390 MIONNAY
 T : +33 (0)4 72 26 23 23
contact@coverguard-safety.com

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
ÉPICURE
www.EPICure-protection.com
FORTAL
www.fortal.fr
FRENEHARD & MICHAUX
www.frenehard-michaux.fr
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



689, Chemin du Buclay
 38540 Heyrieux
 Tél. : 04 72 48 78 27
info@kratossafety.com
www.kratossafety.com

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com



PETZL DISTRIBUTION
 ZI Crolles, Cidex 105 A
 38920 Crolles
 Tél. : 04 76 92 09 00
info@petzl.fr
www.petzl.com

PROTECMAN
www.rodeostop.com
TRIAx
www.triax-securite.com

WORKWEAR

3M
www.3m.com/fr/securete



150, ancienne route de Beaujeu
 Gleizé - BP 90421
 69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
 Tél. : 04 74 62 47 00
 Fax : 04 74 62 49 99
contact@cepovett.com
www.cepovett-safety.com

CHATARD - ROAN'PANCHOS
www.roanpanchos.fr



CODUPAL
 9, rue de Picardie - 60190 Arsy
 Tél. : 03 44 92 10 10
www.codupal.fr
info@codupal.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DUPONT PERSONAL PROTECTION
www.ddp-europe.fr
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ELIS
www.elis.com/fr/
ESAB
www.esab.fr



VÊTEMENTS CHAUFFANTS ET RAFFRAICHISSANTS



Yves Maët
 Tél: 06.33.19.25.45

GUY COTTEN
www.guycotten.com
HELLY HANSEN
www.hellyhansen.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



MASCOT® WORKWEAR
 tested to work

SHOWROOM FRANCE
 69400 Villefranche-sur-Saône
 Tel 01 70 83 24 50
sales.fr@mascot.dk
www.mascot.fr

PAUL BOYE
www.paulboye.fr
SAS KIPLAY
www.kiplay.com
SEGETEX-EIF
www.segetex-eif.com
SERENA GROUP
www.serena-group.net
SIOEN
www.sioenapparel.com/FR/
SNICKERS WORKWEAR
www.snickersworkwear.fr
T2S
www.t2s.fr
TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

MANUTENTION LEVAGE

IMS - INTER MANUTENTION SYSTÈME
www.imsmanut.com

QUALITÉ DE L'AIR

AWITECH
www.awitech.fr
CORAL SPA
www.coral.eu
ENVVEA
www.envvea.com

HYGIÈNE NETTOYAGE

DEB ARMA
www.debgroup.com/fr/
PRODENE KLINT
www.prodene-klint.com
TICKET CLEAN WAY
www.ticket-clean-way.fr
TORK – GROUPE SCA
www.tork.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODUPAL
www.codupal.fr
DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
GP2R
www.gp2r.fr
OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

DISTRIBUTEURS EPI

ANFIDIS
www.anfidis.fr



LA QUALITÉ PROFESSIONNELLE

ici le meilleur stock pour vos EPI

01 73 73 40 33

champion-direct.com



SECUROM
 VOS EXPERTS EPI

www.securom.fr

DESCOURS & CABAUD
www.descours-cabaud.com
DIFAC
www.difac.com/fr/
DOMPRO
www.dompro.fr
E.P.I. CENTER / PREVENTISTES
www.preventistes.com
FRANCE SECURITE
www.france-securite.fr



bien conseillé, mieux protégé

communication@groupe-rg.com
 Tél. : 04 72 23 24 30
www.groupe-rg.com

MABEO
www.mabeo-industries.com
OREXAD / OREFI
www.orexad.com
SINGER SAFETY
www.singer.fr/fr/
SOCODA
www.socoda.fr
TECHNI PROTEC
www.techniprotec.com



3 questions à

**MONTASSAR
BEN DHIFALLAH,**
chef de produit sécurité,
Fenwick-Linde

Risque collision : nouveau radar anticollision de Fenwick-Linde

Ce nouveau radar permet de sécuriser les déplacements en marche arrière et évite les dommages aux matériels et aux infrastructures en détectant les obstacles mobiles ou stationnaires situés derrière le chariot.

Un avantage majeur de cette solution de sécurité est sa performance de freinage en cas de danger. Si un obstacle est détecté, le système ralentit progressivement le chariot jusqu'à son arrêt total, avec une force maximale de freinage allant jusqu'à 3 m/s^2 . Le freinage est calculé en fonction de la hauteur de levée, de la vitesse de déplacement, du rayon de braquage et de la distance avec l'obstacle, de sorte qu'il est toujours adapté à la situation de conduite et de danger. L'efficacité du radar est garantie quels que soient l'environnement et les conditions d'éclairage. Si le radar détecte un risque de collision, il intervient immédiatement et active automatiquement le freinage, à une distance paramétrable jusqu'à 50 cm de l'obstacle. En cas de danger, le système alerte le cariste par un avertissement sonore. Si le chariot est équipé d'un écran 7" en option, le cariste recevra en plus un avertissement visuel et sera alerté de la zone à risques. La zone de détection est adaptée en fonction des dimensions du chariot, mais elle peut être ajustée pour s'adapter à des environnements spécifiques. Par exemple, les marchandises ou autres obstacles situés dans une zone de stockage à droite ou à gauche de la trajectoire n'entraînent pas le déclenchement du système. Cela permet d'éviter les perturbations inutiles et de ne générer que des alertes pertinentes. Le radar anticollision Fenwick est disponible sur les chariots frontaux Fenwick, en neuf et en seconde monte.

www.fenwick-linde.fr/fr/

Pourquoi avez-vous décidé de développer ce nouveau système d'assistance ?

Un grand nombre d'accidents impliquant des chariots de manutention se produisent en marche arrière. La principale cause des accidents en marche arrière est la vision limitée du cariste vers l'arrière, avec un angle mort qui apparaît dès que l'angle de vision dépasse 180 degrés. En s'appuyant sur de puissants capteurs, le radar anticollision Fenwick résout ce problème et offre une détection précise des obstacles, en mouvement ou immobiles.

En quoi constitue-t-il une avancée pour lutter contre le risque collision ?

Il est d'une aide précieuse lors de la conduite en marche arrière avec un chariot frontal, que ce soit en présence de matériel mal positionné sur le parcours ou en cas de manque de visibilité. Par ailleurs, le système ne réagit qu'aux obstacles se trouvant sur la trajectoire définie.

Quels sont ses autres atouts ?

Il est possible de combiner le radar anticollision avec d'autres systèmes d'assistance à la conduite. Comme notre Caméra intelligente anticollision qui, grâce à l'IA, détecte les situations dangereuses impliquant des piétons, à l'avant ou à l'arrière.



MANUTENTION POUR MANIPULER LES BONBONNES EN TOUTE SÉCURITÉ

Nouveauté chez Dalmeç : un manipulateur pour la prise, le levage, la manutention, le déplacement et la dépose sur palette d'une à quatre bonbonnes d'eau en même temps, sans aucun effort et en toute sécurité.

La particularité de ce nouveau manipulateur sur colonne à bras articulé est d'être équipé d'un système de préhension réglable à mâchoires en métal ou à ventouses adaptées pour favoriser la manutention de bonbonnes d'eau aux dimensions, formes et poids variables. Afin d'assurer une prise maîtrisée et optimale des bonbonnes d'eau pouvant peser plus de 20 kg, l'outil de préhension du manipulateur a été conçu sur-mesure pour épouser la forme et le diamètre des produits. Le système de préhension est monté sur une barre de soutien sur laquelle sont fixées les mâchoires ou les ventouses. Leur écartement est entièrement ajustable par simple coulissement.

www.dalmeç.com/fr



PROTECTION DU PIED NOUVELLES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ X-CLAW

Coverguard lance sa nouvelle gamme de chaussures spécifiquement adaptée aux environnements extérieurs les plus exigeants : métiers du BTP, espaces verts, industries... La semelle extérieure des trois chaussures (X-Claw Protect, chaussure S3 ; X-Claw Robust, chaussure S3S ; X-Claw Proof, chaussure S7S) est constituée d'un PU2D basse densité, combiné avec un insert souple : confort et amorti sont ainsi garantis, permettant de préserver le dos et les articulations du travailleur. Des crampons larges et saillants ainsi que des canaux d'évacuation permettent de faire de la semelle X-CLAW un «4x4» adapté aux terrains les plus exigeants. À noter : un indicateur d'usure, de couleur rouge, garantit la durabilité et la sécurité au fil du temps.

www.coverguard-safety.com



PTI/DATI NOMADIA PROTECT : L'APPLICATION QUI SAUVE DES VIES!

Solution de PTI/Dati, Nomadia Protect détecte les incidents survenant aux travailleurs isolés et les traite en 24 heures/24 et 7 jours/7 via un centre de télésurveillance. Son petit plus ? Un algorithme de dernière génération fiable et précis, et une offre étendue permettant de prévenir les risques et d'améliorer le quotidien des professionnels itinérants. Disponible sur smartphone, montre et ordinateur, Nomadia Protect se caractérise par sa technologie dernière génération en constante évolution capable de détecter avec précision des chutes ou des immobilités, quels que soient l'environnement de travail et l'état de la connexion. Pour preuve, en janvier 2024, pour 12 000 personnes équipées, 123 alertes ont nécessité l'intervention de la police ou des pompiers, soit 1 %!

www.nomadia-group.com



PROTECTION DES YEUX LUNETTES ÉCORESPONSABLES CHEZ BOLLÉ SAFETY

Depuis plusieurs années, Bollé Safety, dans le cadre de sa stratégie RSE, veille à réduire son empreinte carbone. Récents résultats de cette volonté : ses deux modèles phares, Hustler et Tryon, écoconçus, complétant ainsi sa gamme de produits écofriendly. Ces lunettes sont fabriquées avec des matériaux recyclés pour un impact réduit de 32 % et 30 % de leur empreinte carbone par rapport aux modèles précédents. Elles conservent la même qualité optique et le même niveau de sécurité, tout en restant accessibles au plus grand nombre. Ainsi, ces deux modèles bénéficient respectivement des traitements Platinum Lite et Platinum protégeant les verres contre les rayures et l'apparition de buée. À noter : la marque propose dans sa gamme Go Green, sept modèles écoconçus dont, par exemple, les lunettes et surlunettes de la gamme Swift ou l'écran facial Cura F.

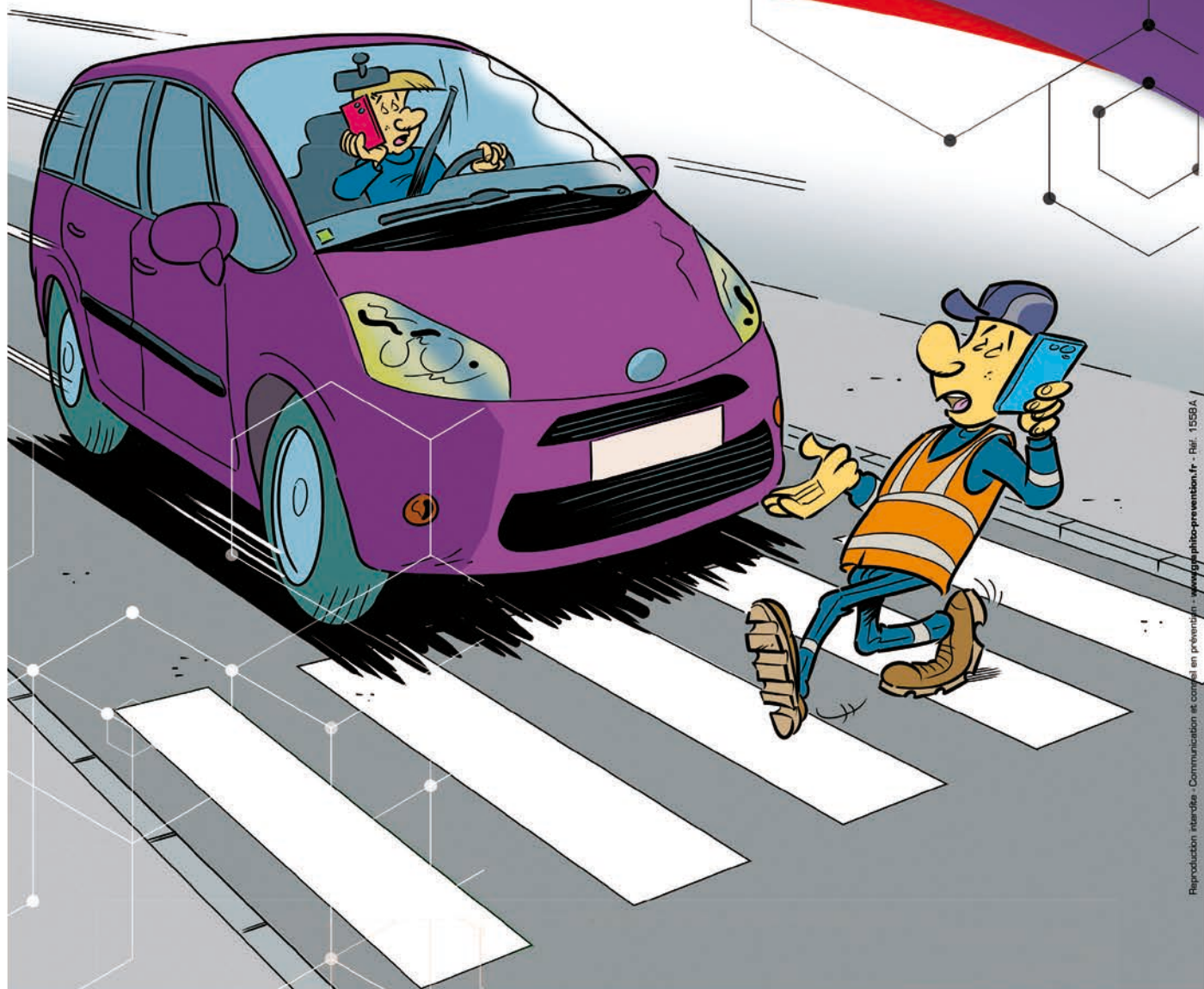
www.bolle-safety.com/fr/

solutions métiers

Cette page est une création de GRAPHITO prévention, qui vous accompagne pour créer et mettre en place vos actions de communication personnalisées : supports visuels, objet de communication prévention, animation sur site, création de CD-Rom et de vidéo.

GRAPHITO prévention - Tél.: 04 90 13 40 00 - e-mail: contact@graphito.fr - www.graphito-prevention.fr

RESTEZ connecté ...



AVEC LA RÉALITÉ !

GRAPHITO
prévention

MFT PRO

PERFORMANCE BY DESIGN

UN CONFORT SANS COMPROMIS
UNE PREMIÈRE DANS LA
TECHNOLOGIE DES MICROFIBRES



SHOWA® MFT PRO

264

NOUVEAU

L'Enduction en PU fine sur son support microfibre offre une excellente dextérité et minutie pour une manipulation de petites pièces en milieu sec.

FLEXIBLE

RESPIRABLE

LEGER



SHOWA® MFT PRO

344

NOUVEAU

La paume enduite de caoutchouc naturel texturé améliore la force de préhension, ce qui le rend idéale pour les tâches qui nécessitent un contrôle dans des conditions humides ou sèches.



SHOWA® MFT PRO

374

NOUVEAU

Conçu pour durer, résister à l'usure et à la déchirure avec un revêtement de paume en nitrile non-texturé, tout en gardant les mains à l'abri des conditions difficiles.



SHOWA® MFT PRO

381

NOUVEAU

L'enduction en mousse nitrile microporeuse gaufrée offre une excellente prise en main préhension et une résistante à l'huile, ce qui le rend idéal pour les environnements huileux ou gras.

FILS DÉVELOPPÉS EN MICROFIBRES SHOWA

« Ils remplissent
leur mission
à la perfection. »

Mewa.
Vêtements de travail
en gestion complète.

En savoir plus sur mewa.fr/gestion-complete